



Terres d'én**AIR**gie

LE **PLAN CLIMAT**
DE TERRES
DE MONTAIGU

STRATÉGIE TERRITORIALE ET PLAN D' ACTIONS

www.terresdemontaigu.fr

TERRES DE
MONTAIGU

SOMMAIRE

GLOSSAIRE.....	3
I. LE CONTEXTE	4
I.1. Des enjeux mondiaux à l'action locale	4
I.2. Qu'est-ce qu'un PCAET ?	5
I.3. La planification stratégique.....	6
I.4. Synthèse du diagnostic	10
II. SYNTHÈSE ET ENJEUX	20
III.LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE.....	21
III.1. Le cadre de la stratégie.....	21
III.2. Les scénarii de référence	25
III.3. Le scénario « Terres d'énAIRgie ».....	37
IV. PROGRAMME D'ACTION	49
IV.1. Cadre réglementaire	49
IV.2. Méthode de construction.....	50
IV.3. Organisation du programme d'actions	51
IV.4. Dispositif de suivi et d'évaluation	54
IV.5. Les fiches action	56
V. ANNEXE.....	107
V.1. Résumé de l'atelier Destination TEPOS	107

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AME : Avec Mesures Existantes
BBC : Bâtiment Basse Consommation
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat
EES : Evaluation Environnementale Stratégique
ENR : Energies Renouvelables
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ETP : Equivalent Temps Plein
GES : Gaz à Effet de Serre
GNV : Gaz Naturel Véhicule
GWh : Gigawatt-heure
kteqCO₂e : Kilotonne équivalent CO₂
LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte
MWh : Méga-Watt heure
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLUi : Plan Local de l'Urbanisme intercommunal
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PTRH : plateforme de rénovation énergétique de l'habitat
RE : Réglementation Environnementale
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCAE : Schéma régional climat air énergie
SyDEV : Service public des énergies vendéennes
TDM : Terres de Montaigu
TEPOS : Territoire à Energie Positive

I. LE CONTEXTE

I.1. Des enjeux mondiaux à l'action locale

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité et ses conséquences sont déjà perceptibles dans notre quotidien et sur notre territoire : inondations, sécheresses, canicules... La fréquence et l'intensité de ces événements ont augmenté ces dernières années mettant parfois en difficulté, sur certains secteurs, les populations et les activités.

Avec le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, les dirigeants politiques de 182 États avaient initié une politique de "partenariat mondial" de lutte contre le réchauffement climatique. Le protocole de Kyoto, signé par 191 États et entré en vigueur en 2005 est l'illustration de cette tendance orientée autour d'une stratégie de réduction des gaz à effet de serre. Le dernier engagement international a vu le jour en 2015, lors de la COP21, avec la signature de l'Accord de Paris. Ce dernier prévoit de limiter l'augmentation de la température à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle, et de préférence à 1,5°C.

En 2020, la stratégie nationale Bas-Carbone (SNBC) a dressé une feuille de route visant la neutralité carbone au sein du territoire national d'ici 2050. Cet engagement écologique implique de diviser par 6 les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) française. Il correspond à la contribution nécessaire de la France pour pouvoir limiter la hausse de la température moyenne aux cibles des Accords de Paris.

Néanmoins, la publication du 6^{ème} rapport du GIEC en août 2021 a démontré que le seuil des 1,5°C serait très probablement dépassé au cours du siècle. Cela rappelle l'urgence d'agir rapidement et d'impliquer le plus grand nombre autour de ces enjeux. L'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial est une réponse locale aux enjeux globaux qui permet aux territoires de participer à l'atteinte de ces objectifs.

Dans ce cadre, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) - et son décret d'application n°2016-849 - a renforcé le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, avec notamment la mise en place obligatoire de Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants avant le 31 décembre 2018. Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique. Il permet de fixer des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Terres de Montaigne a décidé de lancer l'élaboration de son PCAET par délibération en date du 19 février 2018.

Cette démarche, formalisée autour du nom, « Terres d'enAIRgie », reflète les ambitions du territoire pour l'environnement et évoque le potentiel et les initiatives des habitants, associations, entreprises de Terres de Montaigne.

« Terres d'enAIRgie » est un appel à considérer l'action locale comme déterminante de l'action globale. C'est une invitation à impliquer chacun des acteurs du territoire à mettre leurs énergies en commun, au service de la préservation de l'environnement sans limiter le développement.

I.2. Qu'est-ce qu'un PCAET ?

Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel. Il a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie sur le territoire de la Communauté de Communes. Il prend en compte l'ensemble des problématiques climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'engagement dans la transition énergétique (réduction des consommations et développement des énergies renouvelables - EnR)
- L'amélioration de la qualité de l'air
- L'adaptation du territoire au changement climatique en fonction de sa vulnérabilité

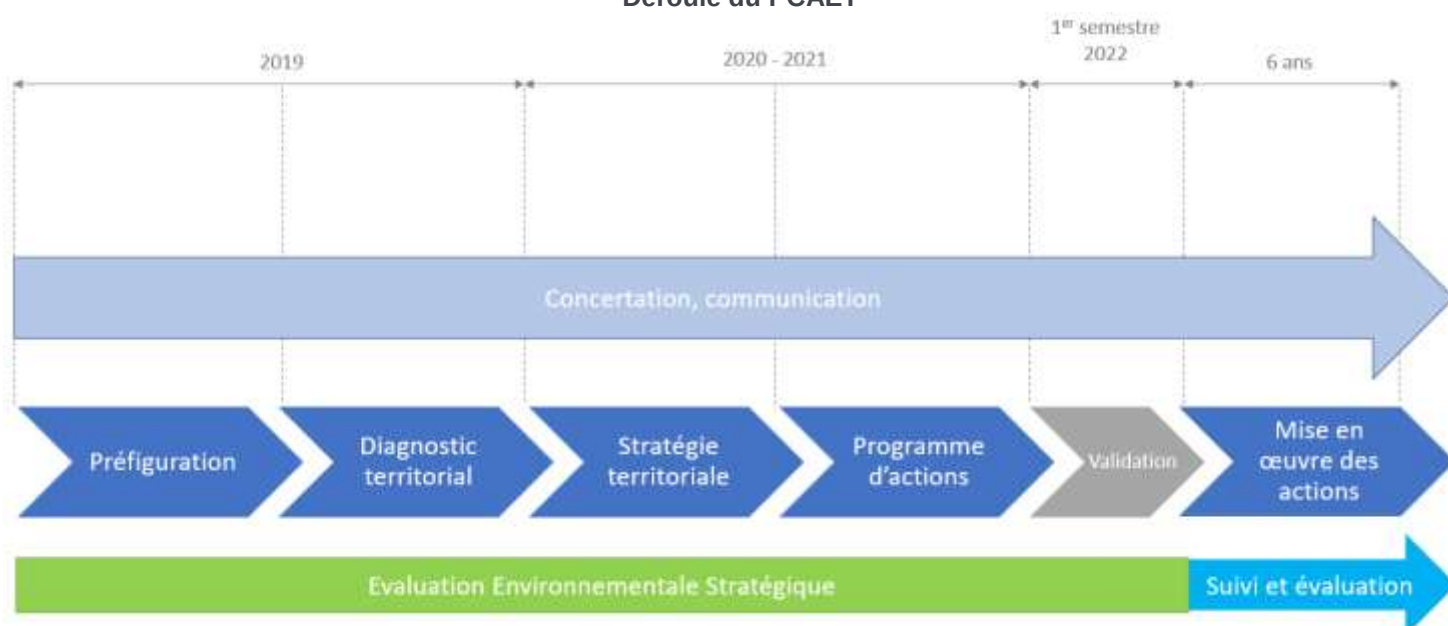
Tous les secteurs d'activités sont considérés : transport, habitat, industrie, tertiaire, agriculture....

Ce projet territorial concerne tous les acteurs du territoire : entreprises, habitants, associations, élus...

Le processus du Plan Climat Terres d'enAIRgie a suivi les étapes suivantes :

- La préfiguration permettant de préparer le projet
- Le diagnostic territorial pour avoir une connaissance fine du territoire et de ses enjeux
- La stratégie qui définit la trajectoire climat-air-énergie souhaitée pour le territoire à horizon 2030 et 2050
- Le plan d'action sur 6 ans permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie
- Le dispositif de suivi et d'évaluation

Déroulé du PCAET



Source : ekodev

La mise en œuvre d'un plan climat sur un territoire est une opportunité permettant d'anticiper les problématiques climatiques, énergétiques et de qualité de l'air. La démarche est globale et transversale, elle aura un impact bénéfique dans de nombreux domaines :

- **Bénéfices pour les habitants**
 - Amélioration de la qualité de vie
 - Réduction de la facture énergétique
 - Amélioration du confort des logements
 - Bénéfice santé
- **Bénéfices pour le territoire**
 - Meilleure maîtrise énergétique
 - Dynamisme de l'économie locale
 - Attractivité
 - Réduction de sa sensibilité au changement climatique
- **Bénéfices pour la collectivité**
 - Réduction de la facture énergétique
 - Exemplarité

I.3. La planification stratégique

I.3.1. Articulation avec les autres démarches de planification

Le PCAET doit respecter les normes juridiques et les objectifs qui découlent des politiques de planification existantes à l'échelon national, régional et local. Il doit ainsi prendre en compte la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)** et les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables fixés par la **Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)**.

À l'échelle régionale, il doit respecter le **Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)** de la Région Pays de la Loire et devra être compatible avec le **Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** qui a été adopté en 2020. Le PCAET doit également prendre en compte le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** permettant d'intégrer les dispositions relatives à l'aménagement du territoire. Ainsi, les dispositions du SCoT du Pays du Bocage Vendéen s'imposent à l'ensemble des communes de Terres de Montaigu.

Terres de Montaigu a déjà mis en place plusieurs projets visant à développer le territoire de manière plus durable : 1 PLH (Programme Local de l'Habitat) et 2 PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le **PLH**, adopté en février 2020, s'articule autour de 5 orientations :

1. Développer une offre de logements diversifiée pour favoriser les parcours résidentiels des ménages ;
2. Soutenir l'amélioration du parc de logements existants ;
3. Maîtriser et rationaliser le foncier ;
4. Répondre aux besoins des populations « spécifiques » ;
5. Renforcer la gouvernance des politiques locales de l'habitat, l'animation partenariale et le suivi du PLH.

Les **PLUi**, adoptés en juin 2019 pour l'ancien territoire de Terres de Montaigu et octobre 2019 pour l'ancien territoire du Canton de Rocheservière, développent plusieurs orientations analogues :

- L'affirmation du caractère multipolaire du territoire, la centralité de Montaigu-Vendée et la nécessité de mettre en valeur les atouts de chaque commune
- Le renforcement des centres-bourgs pour accueillir les fonctions de centralités (équipements, commerces)
- Le besoin de développement de l'habitat, pour répondre à la demande et au parcours résidentiel des ménages
- La prise en compte d'objectifs de densification adaptés, dans un souci d'économie du foncier agricole et naturel
- La poursuite du développement économique du territoire, structuré et organisé
- La mise en œuvre d'un développement responsable et respectueux de l'environnement pour valoriser notre cadre de vie et protéger nos ressources naturelles

Le PCAET s'inscrit donc dans un ensemble de plans, schémas et programmes qui se veulent complémentaires.

I.3.2. Les objectifs règlementaires

Le décret du 28 juin 2016 relatif au PCAET indique que « La stratégie territoriale identifie les priorités et objectifs de la collectivité, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction ». Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- a) Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- b) Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- c) Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- d) Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- e) Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- f) Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- g) Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- h) Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- i) Adaptation au changement climatique.

Seuls les domaines de réduction de GES, de consommation d'énergie, de polluants atmosphériques et de production d'énergie renouvelable sont soumis à la définition d'objectifs chiffrés pour 2021, 2026, 2030 et 2050.

I.3.2.i. **Climat-énergie :**

Des objectifs chiffrés ont été définis au niveau national via les lois TECV et Energie Climat, traduits ensuite dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

Celles-ci fixent notamment comme cible :

- L'atteinte de la neutralité carbone en 2050, en réduisant les émissions de GES de 40% en 2030 par rapport à 1990, et de 84% en 2050 (Facteur 6) ;
- La réduction de 50% de la consommation énergétique finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012, en visant des objectifs intermédiaires de -7% en 2023 et -20% en 2030 ;
- La couverture des besoins par les énergies renouvelables à hauteur de 33% en 2030 (23% en 2020)

Des objectifs par secteur d'activité ont également été définis dans la SNBC :

Ainsi, l'ensemble des acteurs ont un rôle à jouer pour répondre à ces engagements pris à l'échelle nationale :

Objectifs sectoriels à l'horizon 2050 SNBC

- **Transport** : zéro émission (à l'exception du transport aérien domestique)
- **Bâtiment** : zéro émission
- **Agriculture** : Réduction de 46% des émissions de GES par rapport à 2015
- **Industrie** : réduction de 81% des émissions de GES par rapport à 2015
- **Production d'énergie** : zéro émission
- **Déchets** : réduction de 66% des émissions de GES par rapport à 2015

Le SRADDET fixe également un cap pour la région Pays de la Loire. La principale cible est celle de devenir un « Territoire à Énergie Positive ». C'est-à-dire que le Conseil Régional s'est donné pour objectif une couverture complète des besoins par les énergies renouvelables en 2050. Le SRADDET est aligné sur l'ambition nationale de diviser par 2 les consommations énergétiques et vise une réduction des émissions de GES de 80% par rapport à 2012.

Attention : L'ensemble de ces cibles sont prises en compte dans le processus d'élaboration de la stratégie des PCAET. Elles ont une valeur indicative pour les territoires qui doivent créer des *scénarii* qui leur sont compatibles, **mais qui n'ont pas l'obligation de s'y conformer**. Aussi, les territoires concernés se doivent de **fixer des objectifs réalistes et alignés sur les potentialités locales**.

I.3.2.ii. Qualité de l'air :

La directive (EU) 2016/2284 du 16 décembre 2016 fixe des objectifs de réduction des émissions de polluants par rapport aux émissions de 2005 pour les horizons 2020 et 2030 pour les États membres de l'Union Européenne. Cette directive a pour objectif de réduire la mortalité prématurée due à la pollution de l'air de 50%. En France, cette directive s'est traduite par les objectifs suivants :

Objectifs de réduction des émissions fixés pour la France (par rapport à 2005)	
À horizon 2030	
SO₂	-77 %
NO_x	-69 %
COVNM	-52 %
NH₃	-13 %
PM_{2,5}	-57 %

I.4. Synthèse du diagnostic

I.4.1. Les consommations d'énergie

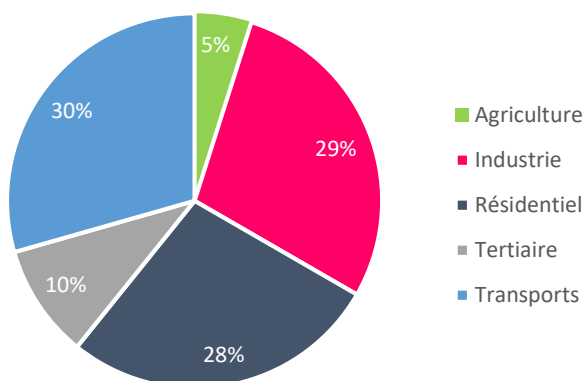
La consommation énergétique du territoire de Terres de Montaigu est de **1 257 Gigawatts-heures (GWh) en 2016** soit **26 Mégawattheures (MWh)/habitant/an** contre 24,6 MWh à l'échelle départementale 24,4 MWh à l'échelle régionale et 27,1 MWh à l'échelle nationale.

Équivalences :

- Un ménage consomme entre 2 et 3 MWh par an (hors chauffage)
- Un hôpital de 250 lits consomme 1 GWh par an (hors chauffage)

Le secteur des **transports** et les secteurs **industriel** et **résidentiel** représentent près de **90%** des consommations et sont ainsi les **trois secteurs les plus énergivores** :

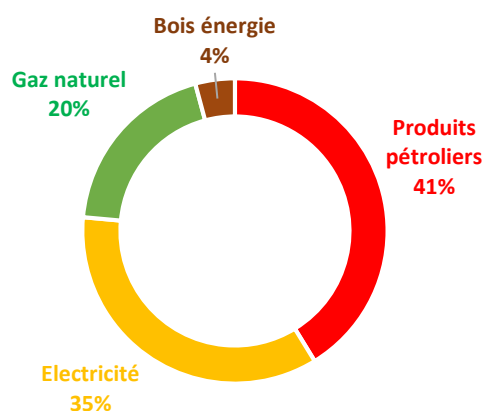
Répartition des consommations énergétiques par secteur en 2016 sur Terres de Montaigu



Source : BASEMIS®

Le mix énergétique repose principalement sur l'utilisation d'énergie fossile (produits pétroliers et gaz naturel) et d'électricité :

Répartition du mix énergétique sur Terres de Montaigu



Source : BASEMIS®

La part importante des consommations énergétiques du **secteur industriel** s'élève à **29%** ce qui est supérieur à la moyenne départementale (19%) et régionale (19%). Cela montre le dynamisme industriel sur le territoire de Terres de Montaigu.

Le **secteur résidentiel** représente **28%** des consommations énergétiques. En 2015, Terres de Montaigu comptait près de 20 500 logements dont la majorité sont des résidences principales. Près de 30% des logements du territoire ont été construits avant 1970 soit avant la première réglementation thermique qui est sortie en 1975. Ces logements sont donc particulièrement énergivores.

En effet, la performance énergétique d'un logement peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- **Le type de construction** : les maisons individuelles ont des surfaces déperditives plus importantes que les appartements.
- **La période de construction** : les bâtiments construits avant 1975 sont généralement plus énergivores car construits avant la première réglementation thermique
- **Les rénovations réalisées**

L'un des enjeux du territoire est donc **l'amélioration des performances énergétiques du parc existant**.

La facture énergétique du territoire s'élevait, en 2014, à plus de 143 millions d'euros. Le **coût énergétique du secteur résidentiel** est de 26 millions d'euros soit **553€ par habitant en 2014**. En prenant en compte le secteur de la mobilité quotidienne, ce coût à l'habitant s'élève à 1 382€/an.

Entre 2008 et 2016, les consommations d'énergie ont augmenté de 1,4% sur le territoire. Dans le même temps, la population du territoire a augmenté de 11%. **Rapportées au nombre d'habitants les consommations énergétiques ont diminué de 7%.**

Si le territoire ne met en place aucune action (scénario tendanciel) en faveur de la transition énergétique, les consommations d'énergie devraient diminuer de 5% à l'horizon 2050 par rapport au niveau de 2010. Cette diminution attendue serait notamment due aux progrès technologiques et aux changements de comportement. La ventilation de cette diminution par secteur d'activité est présentée dans le tableau ci-dessous :

Étude prospective des consommations énergétiques selon un scénario tendanciel

Secteur d'activité	Évolution attendue en 2050
Transports	-23%
Industriel	+5%
Résidentiel	-7%
Tertiaire	+25%
Agriculture	+22%
TOTAL	-5%

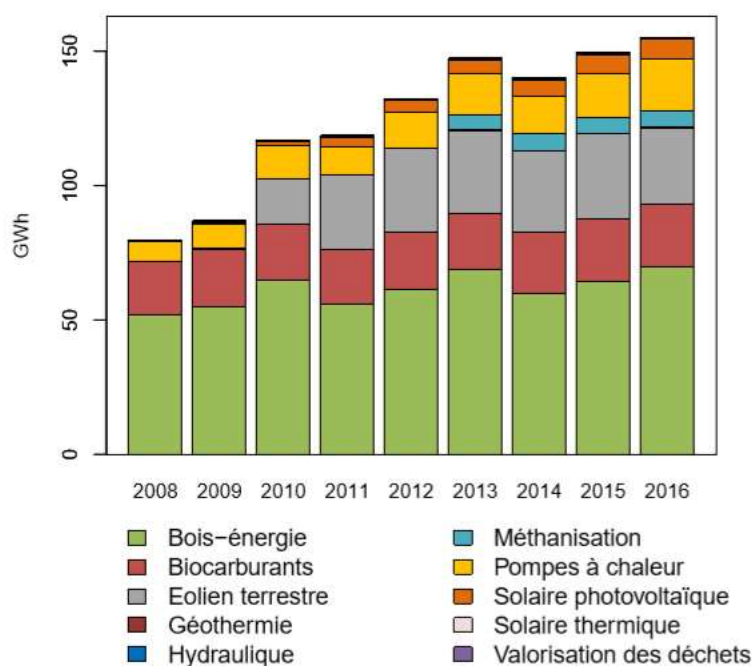
Source : PROSPER

I.4.2. Production d'énergie renouvelable

En 2016, la **production d'énergie renouvelable** sur le territoire de Terres de Montaigu s'élevait à **155 GWh** ce qui représente **12% de la consommation d'énergie finale** (16% au niveau national).

Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable devant l'éolien, les pompes à chaleur et les biocarburants :

Évolution de la production d'énergie renouvelable par filière sur Terres de Montaigne



Source : BASEMIS®

I.4.3. Émissions de Gaz à Effet de Serre

I.4.3.i. Les Gaz à Effet de Serre

Les Gaz à Effet de Serre (GES) sont des gaz qui absorbent une partie des rayons solaires et les redistribuent sous forme de radiations au sein de l'atmosphère, ce qu'on appelle effet de serre. Ce phénomène régule la température de la terre et permet de maintenir une température moyenne de 15°C.

L'effet de serre additionnel provient des activités humaines qui entraînent une augmentation de la concentration des GES naturellement présents dans l'atmosphère et donc un réchauffement climatique.

Plus de 40 gaz à effet de serre ont aujourd'hui été recensés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Dans le cadre de l'élaboration du PCAET et conformément à la réglementation, les émissions territoriales des GES suivants ont été étudiées :

- **Dioxyde de carbone** (CO₂) qui provient de la combustion des énergies fossiles
- **Méthane** (CH₄) issu notamment de l'élevage
- **Protoxyde d'azote** (N₂O) généré par l'utilisation d'engrais, notamment en agriculture
- **Hydrofluorocarbones** (HFC) et **Hydrocarbures perfluorés** (PFC) qui sont des gaz réfrigérants utilisés dans les systèmes de climatisation et de production de froid. Ils servent aussi de gaz propulseurs dans les aérosols (produits d'entretien, insecticides...). On les retrouve également dans les mousses isolantes ou les produits destinés à éteindre les incendies.
- **Hexafluorure de soufre** (SF₆) qui est synthétisé exclusivement par voie chimique et qui est utilisé par exemple comme isolant électrique dans les transformateurs

- **Trifluorure d'azote (NF3)** qui est un gaz synthétique utilisé dans la fabrication des ordinateurs, des panneaux solaires, des téléviseurs à écran plat, d'écrans tactiles, de processeurs électroniques

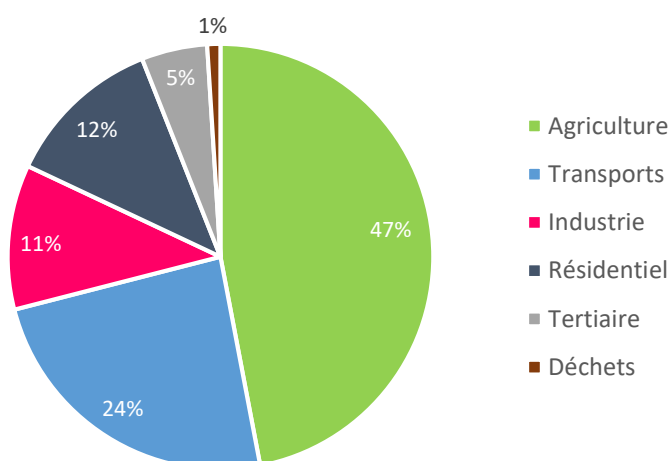
Ces gaz n'ont pas le même pouvoir de réchauffement global ni la même durée de vie dans l'atmosphère. Les émissions ont été converties en une unité de référence, la tonne équivalent CO₂ (teqCO₂), pour pouvoir être analysées.

I.4.3.ii. Les émissions de GES territoriales

En **2016**, le territoire a émis 408 kteqCO₂ soit **8,2 teqCO₂/habitant** contre 8,1 teqCO₂/habitant à l'échelle départementale et 8 teqCO₂/habitant à l'échelle régionale.

Le **secteur agricole représente près de la moitié des émissions du territoire** devant le secteur des **transports**, le secteur **industriel** et le secteur **résidentiel** :

Répartition des consommations énergétiques par secteur en 2016 sur Terres de Montaigu



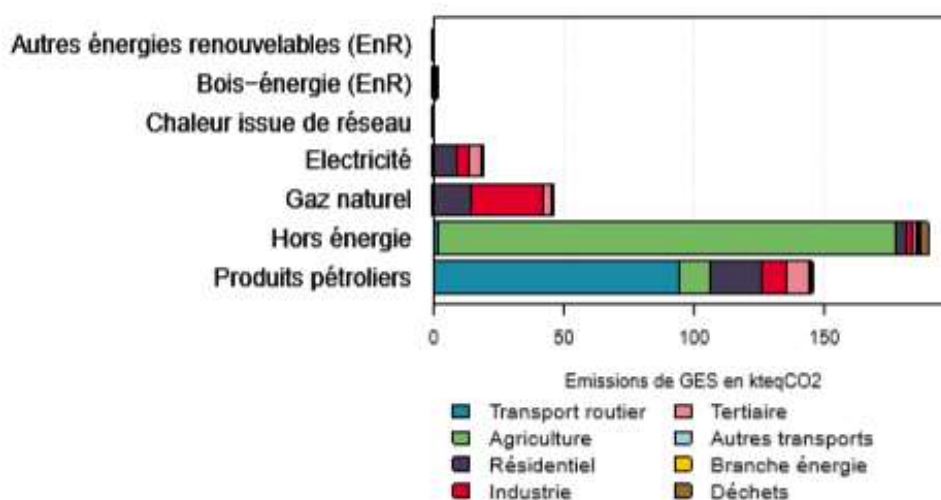
Source : BASEMIS®

Cette répartition montre l'importance de l'activité agricole sur le territoire de Terres de Montaigu, notamment l'élevage.

Une part importante des émissions de GES sont d'origine non énergétique et ne sont donc pas dues à des consommations énergétiques mais à des **phénomènes liés aux activités agricoles** (fertilisation des sols, fermentation de matière organique, émissions de méthane dans les élevages...).

L'utilisation de produits pétroliers, notamment dans le **secteur des transports**, est également un vecteur d'émissions de GES notable :

Répartition des émissions de GES par type et par secteur en 2016



Source : BASEMIS®

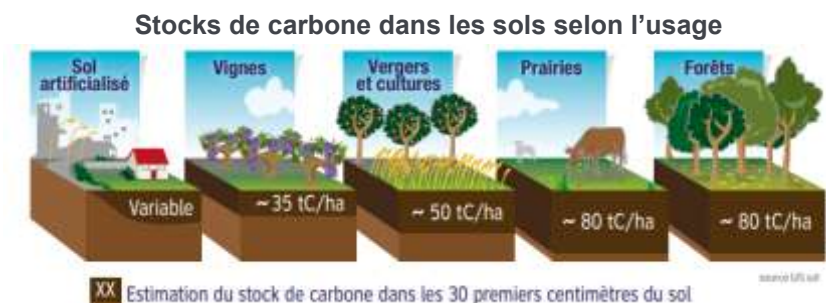
Les habitants du territoire sont dépendants de la voiture pour leurs déplacements quotidiens. Les trajets domicile-travail sont ainsi effectués à plus de 85% en voiture. De plus, le fret est important sur l'ensemble du bocage vendéen, et particulièrement sur Terres de Montaigu ce qui génère également des émissions de GES. **La mobilité est ainsi un enjeu majeur pour le territoire.**

Entre 2008 et 2016, les émissions de GES ont diminué de près de 5% sur le territoire. Dans le même temps, la population du territoire a augmenté de 11%. Rapportées au nombre d'habitants les émissions de GES ont diminué de 15,5%.

I.4.3.iii. La séquestration carbone

La séquestration carbone correspond au captage et au stockage du dioxyde de carbone (CO₂) dans les écosystèmes (sols, haies et forêts) et dans les produits issus du bois.

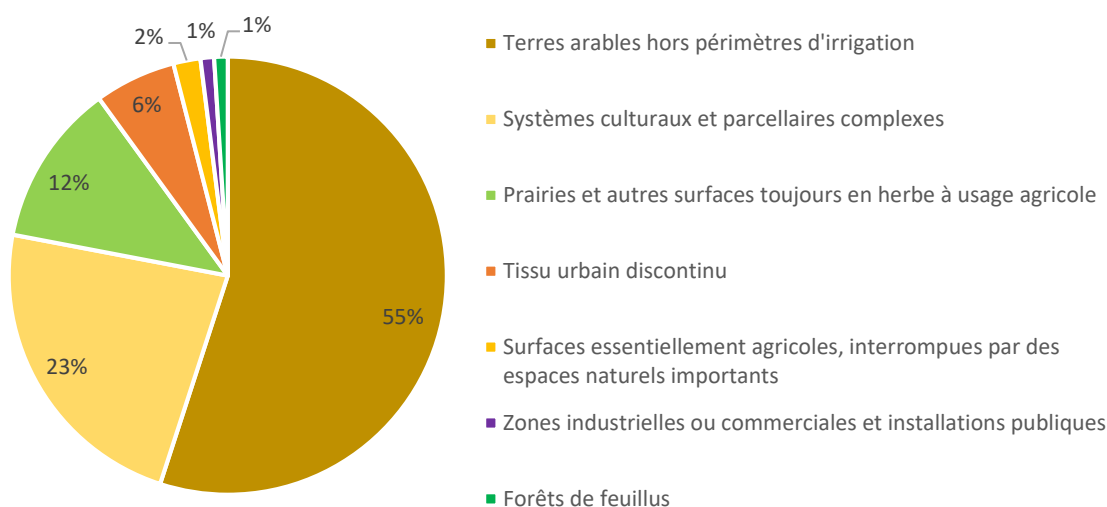
La représentation graphique ci-dessous permet de visualiser l'importance de la séquestration de carbone selon l'occupation du sol. Ainsi **les forêts et les prairies sont les systèmes qui stockent le plus de carbone** devant les vergers, cultures et les vignes. **Les sols artificialisés (urbanisés) sont ceux qui stockent le moins de carbone :**



Source : GIS Sol

Le territoire de Terres de Montaigu se caractérise par l'importance des SAU (surfaces agricoles utiles) qui occupent près de 92% des sols :

Occupation du sol du territoire de Terres de Montaigu



Source : Corine Land Cover, traitement : ekodev

En 2012, plus de **8 millions de tonnes de CO₂ eq** étaient stockées sur le territoire.

Bien que la forêt ne représente que 1 % de la surface du territoire, elle stocke plus de 10% du carbone stocké à l'échelle de Terres de Montaigu. Les terres arables et à usage agricole, qui couvrent la majorité du territoire, sont à l'origine du stockage de près des trois quarts du carbone.

Entre 1990 et 2012, près de 900 ha, soit 41ha/an de surfaces agricoles ont été artificialisées. Ce changement d'affectation des sols déstocke le carbone présent dans les sols et contribue aux émissions de GES territoriales.

La séquestration nette moyenne du territoire s'élève à près de 10 000 tCO₂eq/an soit 2,5 % des émissions de Terres de Montaigu.

Le maintien des terres agricoles et naturelles et la limitation de l'artificialisation, notamment de l'étalement urbain, sont donc des enjeux majeurs pour le territoire.

I.4.4. Qualité de l'air

La pollution atmosphérique peut être caractérisée par la présence de gaz et de particules dans l'atmosphère qui ont des conséquences néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement. Ces polluants peuvent être d'origine anthropique (produits par l'activité humaine) ou naturelle (émissions par la végétation, érosion du sol, volcan, feux de forêt, embruns marins ou brumes de sable...).

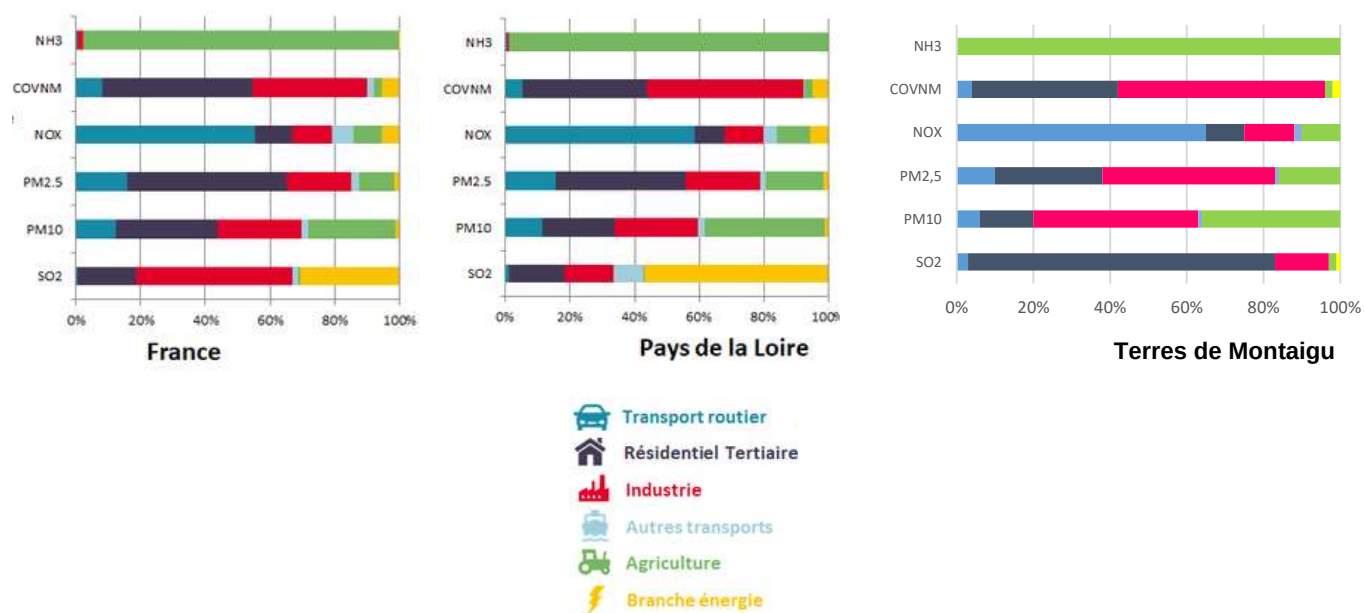
La liste des polluants à étudier dans le cadre du PCAET a été précisée par la réglementation :

- **Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)** qui proviennent généralement des phénomènes de combustion (bois-énergie) et de l'évaporation des solvants et peintures (ménagers et industriels).
- **Les oxydes d'azote (NOx)** qui proviennent de la combustion des énergies fossiles
- **L'ammoniac (NH₃)** qui est principalement généré par les activités agricoles (engrais et effluents d'élevage)

- **Les particules fines** avec un diamètre de moins de 10 micromètres et de moins de 2,5 micromètres (PM₁₀ et PM_{2,5}) qui sont issues des phénomènes de combustion (bois-énergie, produits pétroliers), de l'exploitation des carrières, des chantiers et des activités agricoles (labour)
- **Les dioxydes de soufre (SO₂)** qui proviennent de la combustion des énergies fossiles

De par ses activités agricoles et industrielles importantes, les émissions de Terres de Montaigu liées à ces secteurs d'activités représentent une part plus importante proportionnellement que dans les moyennes régionales et nationales :

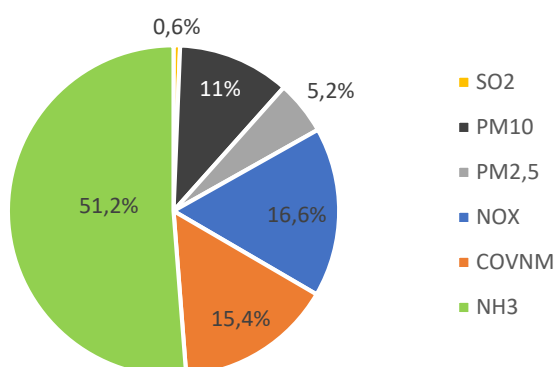
Émissions de polluants par secteur en 2016



Source : BASEMIS®

Avec près de 1 600 tonnes émises en 2014, soit **50% des émissions**, **l'ammoniac, généré par l'agriculture**, est le polluant le plus émis sur le territoire devant les composés organiques volatils non méthaniques et les oxydes d'azote :

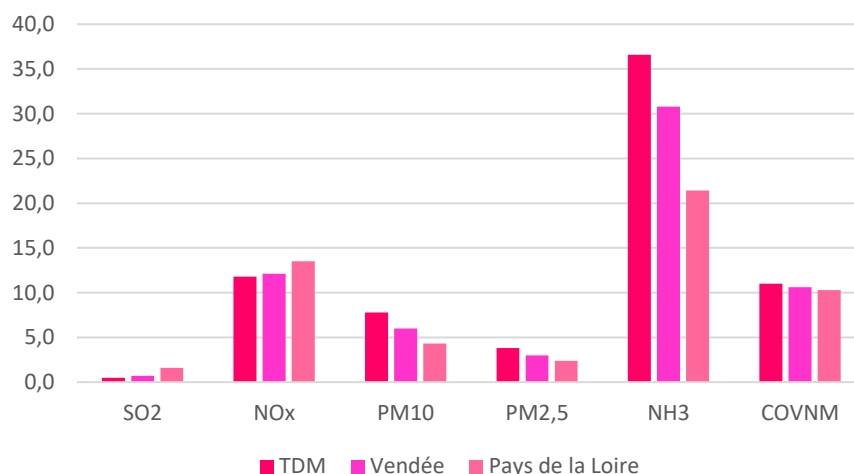
Répartition des émissions de polluants en 2014 sur Terres de Montaigu



Source : BASEMIS®

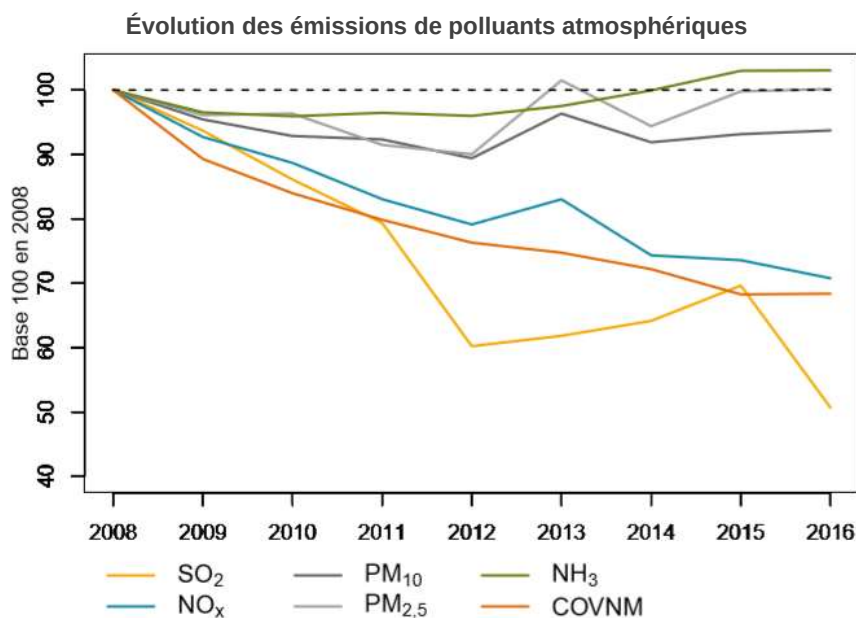
Les émissions de NO_x, de COVNM et de PM_{2,5} rapportées au nombre d'habitants sont globalement similaires à celles du département. En revanche, les émissions de NH₃ rapportées au nombre d'habitants sont nettement supérieures à celles du département et de la région comme le montre le graphique ci-dessous :

Émissions de polluants atmosphériques en 2014 en kg/hab de la région, du département et de TDM



Source : BASEMIS®

Entre 2008 et 2016, une diminution est observée pour les émissions de dioxyde de soufre (SO₂), de composés organiques volatils non méthaniques et d'oxydes d'azote. À l'inverse, les émissions de particules, en baisse entre 2008 et 2012, sont en augmentation relative depuis 2012. Les émissions d'ammoniac ont quant à elle augmenté sur la période.



Source : BASEMIS®

I.4.5. Vulnérabilité du territoire au changement climatique

Le changement climatique est un phénomène qui affecte spécifiquement, de façon plus ou moins directe, chaque territoire selon ses caractéristiques géographiques, économiques et sociales.

L'analyse du climat passé et actuel de la région Pays de la Loire montre :

- Une hausse des températures moyennes de 0,3 °C par décennie sur la période 1959-2009
- Une accentuation du réchauffement depuis les années 1980
- Un réchauffement plus marqué au printemps et surtout en été
- Peu ou pas d'évolution des précipitations
- Légère augmentation de la surface touchée par des épisodes de sécheresse

Les travaux de Météo France permettent de faire des projections climatiques. Les évolutions attendues dans la région sont :

- Une hausse des températures moyennes comprise entre 1°C et 4°C selon les scénarios
- Un réchauffement plus marqué au printemps et surtout en été
- Une accentuation des phénomènes de sécheresse et de canicule en été
- Peu ou pas d'évolution des précipitations
- Un changement lent jusqu'au milieu du 21^e siècle puis une accélération des évolutions climatiques

Ces changements vont avoir des impacts importants pour le territoire :

- **Ressource en eau** : diminution de la qualité et de la quantité de la ressource en eau qui risque d'entraîner des conflits d'usage, fréquence et intensité des inondations accrues...
- **Risques naturels** : Accentuation des risques déjà présents sur le territoire (sécheresse, retrait/gonflement des argiles, tempêtes, canicules ...)
- **Agriculture** : baisse des rendements, stress hydrique des cultures et des élevages ...
- **Biodiversité et forêt** : évolution de l'aire de répartition des espèces, disparition de certaines espèces, apparition d'espèces invasives, diminution du rendement des forêts due au stress hydrique ...
- **Urbanisme, cadre de vie et transports** : confort thermique des bâtiments et des transports plus faible, augmentation de l'effet d'îlot de chaleur urbain ...
- **Activités économiques** : augmentation de la demande en énergie, baisse de la productivité dans certains secteurs (agroalimentaire, BTP...)
- **Santé** : dégradation de la qualité de l'air et développement de maladies respiratoires, phénomènes de canicules fragilisant les personnes vulnérables plus fréquents, déploiement de maladies transmises par de nouvelles espèces animales...

I.4.6. Les atouts du territoire

Le territoire possède des atouts importants qu'il sera important de mobiliser pour engager la transition énergétique :

- Un territoire de vie attractif et dynamique
- Une population jeune et en croissance
- Une activité économique dynamique et diversifiée
- Une activité agricole en bonne santé
- Une diversité écologique : zones humides, paysage ...

- Une desserte par le réseau routier et ferroviaire satisfaisante
- Une offre de service complète et de qualité
- Un niveau de vie plus élevé que dans le reste du département et un taux de chômage faible
- Une stratégie de planification et d'aménagement : 2 PLUi et un PLH
- Un partenaire impliqué dans les sujets de transition énergétique : le SYDEV
- Une qualité de l'air en amélioration
- Des énergies renouvelables déjà existantes sur le territoire et un fort potentiel de développement
- Un fort potentiel de développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture
- Un potentiel de développement du stockage du carbone

II. SYNTHÈSE ET ENJEUX

CHIFFRES CLES



- **1 257GWh** consommés en 2016
- 26 MW/habitant/an
- 1,4% d'augmentation entre 2008 et 2016
- Les secteurs des **transports, industriel et résidentiel** représente près de 90% des consommations



- **155 GWh** d'énergie renouvelable produits en 2016
- 12% des consommations
- Les filières les plus développées sont : le bois-énergie, l'éolien, les pompes à chaleur et les biocarburants



- **400 kteqCO₂** émises en 2016
- 8,2 teqCO₂/habitant
- 5% de baisse entre 2008 et 2016
- Les secteurs de **l'agriculture** et des **transports** représentent plus de 70% des émissions
- 8 millions de tonnes de CO₂ stockées
- 10 000 tonnes de CO₂ séquestrées annuellement



- Tendance à la diminution des émissions de SO₂, de COVNM et de NOx
- Tendance à l'augmentation des émissions de particules fines et d'ammoniac

ENJEUX DU TERRITOIRE

- Améliorer la **mobilité** sur le territoire en proposant notamment des alternatives à la voiture individuelle
- Accompagner la **transition agricole** afin de développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement
- Limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels et réduire **l'artificialisation des sols**
- Accompagner les **entreprises** dans la transition énergétique
- **Rénover** les logements anciens afin d'améliorer les performances énergétiques du parc
- **S'adapter** face aux changements climatiques prévus : augmentation des inondations, fréquence des vagues de chaleur accrue, tensions sur la quantité et la qualité de la ressource en eau

III. LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE

III.1. Le cadre de la stratégie

III.1.1. Le processus de construction

Dès le démarrage du projet, Terres de Montaigu a décidé de structurer son PCAET autour de grands principes fondateurs :

- La volonté de **poursuivre l'engagement du territoire** en faveur de l'environnement ;
- La volonté d'opérer la transition environnementale du territoire en **conciliant développement économique et développement durable** ;
- La volonté de **faire d'une contrainte réglementaire**, l'opportunité d'un **plan ambitieux et innovant** en faveur de la transition environnementale ;
- La volonté de **construire un projet de territoire partagé, conçu avec et pour tous les acteurs du territoire** (habitants, entreprises, acteurs associatifs ...) qui donnera lieu à des actions portées par la collectivité et d'autres à l'initiative d'acteurs locaux ;
- La volonté de **mener un plan opérationnel avec des résultats mesurables** et une évaluation continue.

C'est en considération de ces grands principes, et sur la base d'un diagnostic partagé que le territoire a engagé une démarche participative devant aboutir à la définition d'une stratégie « Terres d'énAIRgie ». En effet, la mobilisation de tous sera indispensable pour mener à bien cette transition et garantir les changements de pratique au plus vite. C'est fort de ce constat, que Terres de Montaigu a souhaité organiser de façon collégiale le processus de construction de la stratégie « Terres d'énAIRgie », en donnant la parole aux habitants, élus locaux et acteurs locaux.

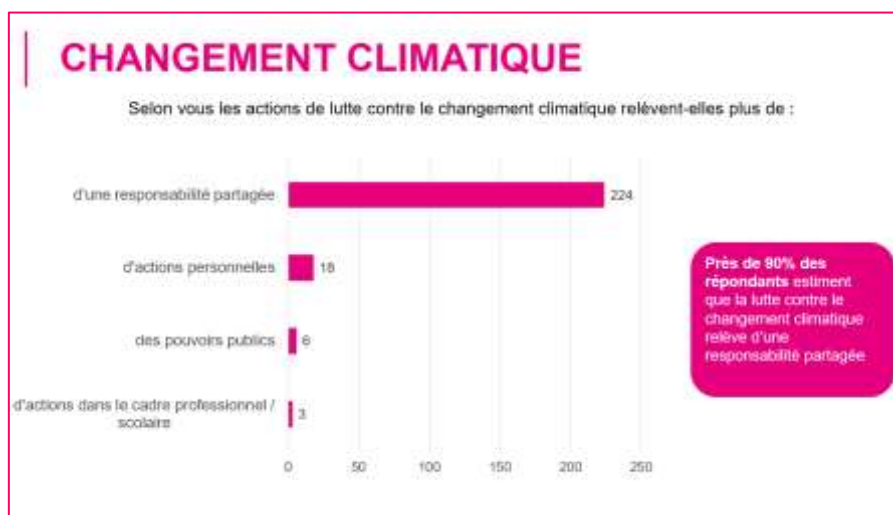
III.1.1.i. La concertation numérique citoyenne :

Du 1^{er} février au 31 mars 2020, le territoire a d'abord organisé une concertation numérique ouverte à tous les habitants du territoire. Cette concertation aura permis de recueillir 251 contributions :



Source : ekodev

Près de 90 % des répondants estiment que la lutte contre le changement climatique relève d'une responsabilité partagée entre l'ensemble des acteurs du territoire (citoyens, pouvoirs publics, acteurs privés, structures d'éducation ...). Une part importante met déjà en place des actions et bonnes pratiques pour améliorer leur empreinte environnementale :



Source : ekodev

Cette concertation a par ailleurs permis de cibler 6 thématiques sur lesquelles il est important de travailler sur le territoire et qui ont structuré les ateliers stratégie :

- Mobilité
- Alimentation, consommation durable et déchets
- Bâtiments et consommation d'énergie
- Énergies renouvelables
- Sensibilisation et communication
- Adaptation au changement climatique (eau, biodiversité, séquestration carbone)

III.1.1.ii. Les ateliers de travail sur la stratégie territoriale :

Après une période de mise à l'arrêt forcée du processus de construction du PCAET pour raison sanitaire, Terres de Montaigne a organisé une série de 4 ateliers en distanciel en janvier 2021. Ces ateliers avaient pour objectif de :

- Définir des orientations stratégiques
- Partager des objectifs, des ambitions et une vision pour le territoire

3 ateliers ont été organisés avec des élus locaux et un atelier avec les acteurs locaux. En tout, ce sont plus de 120 personnes qui ont répondu présentes et apporté leur contribution.

Les thématiques identifiées dans le cadre de la concertation citoyenne ont servi de fil rouge aux ateliers qui ont suivi un format « tables rondes virtuelles tournantes » :

- Les participants ont été répartis en 4 à 6 groupes de 10 personnes
- Un premier temps de rappel des objectifs de la séance et du contexte a eu lieu puis le diagnostic associé à la thématique traitée a été présenté.
- Un 1er tour de table a été mené pour questionner les participants : que vous inspire le thème ?
- Les participants ont ensuite travaillé sur la thématique pendant le temps défini sous l'impulsion de l'animateur, garant du respect du temps et du bon niveau de réflexion.
- À l'issue du temps impartie, les participants changeaient de thématique suivant le parcours choisi
- Le groupe suivant repartait ensuite du travail réalisé par le précédent et allaient plus loin dans les réflexions.

Le contenu des ateliers et les parcours thématiques étaient les suivants :

	CIBLE	THÉMATIQUE
Atelier 1	Élus municipaux	• Bâtiments et consommation d'énergie • Alimentation, consommation durable et déchets • Adaptation au changement climatique • Énergies Renouvelables
Atelier 2	Élus municipaux	• Bâtiments et consommation d'énergie • Énergies Renouvelables • Sensibilisation et communication • Mobilité
Atelier 3	Élus municipaux	• Mobilité • Alimentation, consommation durable et déchets • Adaptation au changement climatique • Sensibilisation et communication
Atelier 4	Panel acteurs locaux	• Mobilité • Alimentation, consommation durable et déchets • Bâtiments et consommation d'énergie • Énergies Renouvelables • Sensibilisation et communication • Adaptation au changement climatique

III.1.2. Les orientations stratégiques

À travers la synthèse du diagnostic, des contributions à la consultation publique et des échanges issus des ateliers collaboratifs, Terres de Montaigu a pu définir 4 axes stratégiques reflétant les valeurs associées à Terres d'enAIRgie.

Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale :

Ce premier axe place le plan Terres d'enAIRgie dans une logique de croissance maîtrisée et durable, où le développement économique et la transition environnementale sont au service l'un de l'autre. Terres de Montaigu affirme sa volonté de poursuivre sa croissance économique, avec la conviction que celle-ci apportera les richesses et innovations nécessaires pour mener la transition. Les grandes ambitions associées à cet axe sont :

- **Viser** un aménagement plus efficient intégrant les enjeux climat, air et énergie, en accentuant la prise en compte de l'environnement dans le PLUi pour limiter l'impact de l'urbanisation, en faisant la promotion de la nature en ville et en encourageant des constructions plus sobres.
- **Soutenir** les entreprises dans leur transition environnementale en développant et animant une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale au travers du programme Territoire d'Industrie.
- **Favoriser** l'économie circulaire et tendre vers le zéro déchet au moyen d'une nouvelle politique déchets visant à limiter le gaspillage et accentuer la réduction à la source, y compris des déchets recyclables.

Un territoire qui associe sobriété énergétique et développement adapté des énergies renouvelables :

Ce deuxième axe de travail vise à réduire la dépendance énergétique de Terres de Montaigu, à la fois en maîtrisant mieux les consommations d'énergie et en développant la part d'énergies renouvelables sur le territoire, de façon adaptée, organisée et cohérente avec l'ensemble des projets. Les grandes ambitions associées à cet axe sont :

- **Améliorer** la performance énergétique du bâti, tant du côté du parc résidentiel que des bâtiments tertiaires et industriels
- **Développer** les énergies renouvelables dans un objectif d'adaptation au territoire, en réalisant notamment un schéma directeur des énergies renouvelables pour identifier le potentiel existant et définir le mix énergétique à mettre en œuvre.

Un territoire qui développe une mobilité durable :

Par ce troisième axe, Terres de Montaigu affirme sa volonté de se doter d'une politique mobilité ambitieuse, afin de développer les solutions alternatives à la voiture individuelle (mobilité active, mobilité partagée) et d'assurer un maillage territorial adapté aux besoins. Cet axe constitue la feuille de route des mobilités du territoire. Les grandes ambitions associées à cet axe sont :

- **Développer** la mobilité active et notamment un écosystème favorisant la pratique du vélo au quotidien ;
- **Promouvoir** les autres solutions durables de déplacements telles que le covoiturage, les transports collectifs, le transport ferroviaire ou les véhicules à faible émission.

Un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources :

Le quatrième axe de ce plan d'action illustre l'engagement de Terres de Montaigu pour préserver ses richesses naturelles et les services écosystémiques qu'elles apportent, et notamment leur fonction de stock carbone. C'est un enjeu fort pour le territoire car ses richesses environnementales constituent un maillon majeur pour l'attractivité et la qualité de vie des habitants. Les grandes ambitions associées à cet axe sont :

- **Préserver** la ressource en eau, en agissant avec différents partenaires dans le but de réduire la consommation d'eau potable et améliorer la qualité écologique des cours d'eau ;
- **Favoriser** les espaces naturels et agricoles, en agissant sur la plantation de haies et de boisement et en améliorant leur gestion, pour notamment favoriser la séquestration additionnelle du carbone ;
- **Veiller** au maintien de la bonne qualité de l'air ;
- **Contribuer** à la protection de la biodiversité pour son développement.

Par ailleurs, Terres de Montaigu a défini **une orientation transversale visant à animer la transition environnementale en mobilisant, sensibilisant et évaluant**. En effet, les actions menées dans le cadre du plan climat impactent des publics cibles différents : jeunes, entreprises, élus, agents, et habitants du territoire. Il convient pour Terres de Montaigu d'accompagner les changements et dispositifs engagés en sensibilisant, éduquant, animant un réseau, évaluant les pratiques ainsi qu'en assurant le suivi de la démarche.

III.2. Les scénarii de référence

Pour définir des objectifs chiffrés adossés à sa stratégie climat-air-énergie, Terres de Montaigu s'est appuyé sur l'outil de prospective énergétique PROSPER. Cet outil a été cocréé par le bureau d'étude Énergies Demain et le syndicat d'énergie de la Loire (SIEL42), puis acquis par le Syndicat d'Énergie de Vendée (SyDEV) et mis à disposition des EPCI en vue de l'élaboration de leur PCAET. Cet outil permet de construire des *scénarii* constitués d'un ensemble d'actions types et d'évaluer leur impact sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques jusqu'en 2050.

En plus de permettre au territoire de créer son propre scénario de transition en fonction des ambitions locales, PROSPER met à disposition de la collectivité deux *scénarii* de références :

- Un **scénario tendanciel**, correspondant à la borne minimale sur laquelle le territoire peut définir ses objectifs.
- Un **scénario « Ambition LTECV »**, correspondant à un travail de déclinaison des objectifs de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte à l'échelle locale.

Il ne s'agit pas de scénarios génériques, mais bien de scénarios adaptés aux caractéristiques du territoire : les calculs de scénarisation sont réalisés sur la base de ses caractéristiques propres : évolution démographique, taille du parc de bâtiments, mix énergétique, mobilité des habitants et usagers...

C'est à partir de ces scénarios et des actions types de l'outil PROSPER que Terres de Montaigu a pu établir son propre scénario et les objectifs de son PCAET.

Point d'attention : les *scénarii* de références ne sont pas liés à la stratégie du territoire. Il s'agit d'outils d'aide à la décision, présentés ici à des fins de compréhension. Terres de Montaigu n'est ni auteur de ces *scénarii*, ni en mesure de les modifier. Par ailleurs, **le travail de modélisation des trajectoires climat-air-énergie ne constitue pas une anticipation parfaite des impacts futurs des politiques territoriales, mais plutôt une tendance donnant un cap à la politique menée.** L'utilisation de l'outil Prosper permettra d'ajuster la trajectoire territoriale au fur et à mesure des avancées du PCAET, et notamment lors de la phase d'évaluation à mi-parcours (au bout de 3 ans) et de révision (au bout de 6 ans).

Précaution d'usage :

L'outil PROSPER utilise différents modèles pour reconstruire les données climat-air-énergie des territoires à l'échelle desquels il est possible de faire des projections. Ces modèles utilisent une multitude de sources et d'hypothèses permettant de faire varier les données climat-air-énergie selon les actions qui sont programmées. Aussi, une marge d'erreur est associée aux données de PROSPER faisant qu'elles ne sont pas parfaitement identiques aux données de BASEMIS utilisées pour le diagnostic du territoire. Pour 2016, à savoir l'année de référence du diagnostic du PCAET, la marge d'erreur reste marginale :

	Énergie (GWh)		GES (kt CO ₂ eq)	
	PROSPER	Diagnostic	PROSPER	Diagnostic
Résidentiel	319	327	51	48
Tertiaire	124	126	20	20
Transports	379	377	98	96
Agriculture	555	63	185	188
Gestion des déchets	0	0	3	4
Industrie	370	365	50	44
Total	1248	1257	408	400

Pour ce qui est des énergies renouvelables, l'outil PROSPER ne considère pas les Pompes à Chaleur comme des énergies renouvelables, mais plutôt comme des solutions technologiques permettant de substituer la consommation d'énergie fossile par une consommation d'électricité et de réduire le volume total consommé. Cette différence explique pourquoi la valeur initiale de production d'EnR est de :

- 143 GWh dans PROSPER
- 155 GWh dans le diagnostic du PCAET

III.2.1. Le scénario tendanciel

Le scénario tendanciel décrit l'évolution des caractéristiques climat-air-énergie du territoire si aucune politique n'était mise en place au niveau local. L'évolution de ces caractéristiques dépend essentiellement de mesures exogènes, appliquées au niveau national et européen, qu'elles soient technologiques, réglementaires et/ou économiques.

Le scénario tendanciel s'appuie d'abord sur des projections d'évolution de la démographie locale, ce qui a un impact majeur sur l'activité et les consommations d'énergie. Ces données sont issues des projections départementales réalisées par l'Insee (scénario central, modèle Omphale), qui sont ensuite déclinées au niveau de l'EPCI via une analyse des dynamiques passées :

Évolution de la population	2016	2020	2025	2030	2040	2050
	48 257	50 315	52 351	54 387	58 005	60 716
	-	+4%	+8%	+13%	+20%	+26%

Le scénario tendanciel s'appuie ensuite sur un ensemble d'hypothèses propres à chaque secteur et décrites ci-dessous. Elles sont reprises par défaut dans les autres scénarii présentés dans ce document. Des précisions sont apportées lorsqu'elles sont modifiées sur la base d'éléments nouveaux.

III.2.1.i. Les hypothèses de travail :

Résidentiel :

- Le principal facteur impactant l'évolution tendancielle des consommations énergétiques du secteur résidentiel est l'évolution de la population. La construction de logements neufs se fait en effet en fonction de l'évolution démographique.
- Un taux de destruction des logements est également considéré pour tenir compte du renouvellement naturel du parc de logements. Les logements détruits sont reconstruits en tenant compte de l'évolution de la population sur le territoire (pas de reconstruction systématique si diminution de la population sur la commune). Les habitants supplémentaires entraînent par contre systématiquement l'augmentation du nombre de logements.
- Les nouveaux logements construits observent un mix énergétique composé principalement d'énergies décarbonées et affichent des performances énergétiques en lien avec les réglementations thermiques (E+ C-, RE2020...). Il y a donc une amélioration tendancielle de la performance moyenne du parc de logements du fait de la contribution des équipements et performances thermiques des logements neufs.

Cette amélioration tendancielle de la performance moyenne du parc peut cependant ne pas compenser les augmentations de consommations liées à l'augmentation de la population.

- Sur Terres de Montaigu, l'évolution prévisionnelle des logements intégrée dans l'outil est la suivante :

	2016	2020	2030	2040	2050	Évolution 2016-2050
HLM	988	1 032	1 090	1 128	1 152	+16,5 %
Logements collectifs	1 129	1 219	1 365	1 475	1 555	+ 37,7 %
Maisons individuelles	16 817	17 452	18 487	19 229	19 735	+ 17,3%
Total	18 935	19 702	20 942	21 832	22 443	+ 18,5 %

Mobilité :

- Le scénario calcule l'évolution des besoins en mobilité en s'appuyant sur l'évolution démographique du territoire, laquelle provoque une variation du nombre de voyageurs-kilomètres parcourus.¹
- Une évolution de la distance moyenne des déplacements est également considérée, supposant que la tendance actuelle à se déplacer sur des distances de plus en plus importantes va se poursuivre jusqu'en 2050. L'évolution intégrée dans l'outil est la suivante :

	2010	2020	2050
Facteur d'évolution	1	1,05	1,22

- Une évolution du taux de remplissage des voitures est également considérée. Cette évolution est appliquée au sein d'une matrice qui projette et affecte les voyageurs-kilomètres aux conducteurs ou aux passagers :

	2010	2020	2050
Facteur d'évolution	1,2	1,21	1,22

- Une évolution de la part modale qui dépend de la taille des communes et de leur appartenance ou non à une aire urbaine. Sur le territoire de Terres de Montaigu, l'évolution considérée est la suivante :

	2016	2020	2030	2050
Mobilité locale (Millions de voyageurs.km/an)	375	390	442	537
Ferroviaire	2%	2%	2%	2%
Bus et Autocars	1%	1%	1%	1%
Mode doux	2%	3%	3%	3%
Véhicules particuliers (conducteur)	74%	74%	73%	73%
Véhicules particuliers (passager)	20%	20%	21%	22%

- Le scénario tendanciel considère également une évolution de la performance moyenne des moteurs :

	2010	2020	2050
Facteur d'évolution	1	0,86	0,53

¹ Le voyageur-kilomètre est une unité de mesure qui équivaut au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. On parle de véhicule-kilomètre conducteur pour la distance parcourue par le conducteur et de véhicule-kilomètre passager pour la distance parcourue par la ou les personne(s) qui l'accompagne. Par exemple, on comptabilise 30 voyageurs-kilomètres pour une voiture parcourant 10 kilomètres avec à son bord 1 conducteur et 2 passagers.

- Pour ce qui concerne le fret, l'outil s'appuie sur évolution à la hausse des flux de marchandises à l'horizon 2050 :
 - +195% de flux pour le ferroviaire ;
 - +75% de flux pour les autres modes terrestres ;
 - +104% pour le transport international.
- Ainsi que sur des hypothèses de gains de performance des motorisations :
 - 30% sur le routier ;
 - 22% sur le rail ;
 - 40% sur le maritime et le fluvial ;
 - 33% sur l'aérien.

Tertiaire :

- Le principal facteur impactant l'évolution tendancielle des consommations énergétiques du secteur tertiaire est l'évolution de la population. L'augmentation des surfaces tertiaires est proportionnelle à l'augmentation de la population.

	2016	2020	2030	2040	2050
Surface tertiaire (millier de m²)	504	528	561	585	632

- Les surfaces neuves observent un mix énergétique composé principalement d'énergies décarbonées et affichent des performances énergétiques en lien avec les réglementations thermiques (E+ C-, RE2020...).
- Le taux de bureaux équipés de climatisation augmente :

	2010	2020	2050
Facteur d'évolution	1	1,1	1,21

- Le scénario observe également une augmentation du nombre de luminaires d'éclairage public proportionnellement à l'augmentation de la population communale.

Industrie :

- Dans l'industrie, les consommations énergétiques par employé évoluent selon les branches industrielles (code NAF) et selon le scénario national « Avec Mesures Existantes » (AME) 2016-2017 réalisé par la Direction générale de l'Energie et du Climat du Ministère. Selon ce scénario, les consommations d'énergie des différentes branches industrielles stagnent ou diminuent aux horizons 2030 et 2050. Ces baisses de consommations, liées à l'amélioration de l'efficacité énergétique des process industriels et à une diminution de la demande dans certaines branches, s'appliquent au parc industriel du local.

Agriculture :

- Aucune évolution n'est prise en compte.

Énergies renouvelables :

- L'outil considère arbitrairement qu'aucune nouvelle production d'énergie ne sera installée tendanciellement sur le territoire et qu'une intervention des acteurs locaux est nécessaire pour

développer la production, à l'exception de filières dont le développement dépend essentiellement de la réglementation thermique et du rythme de construction :

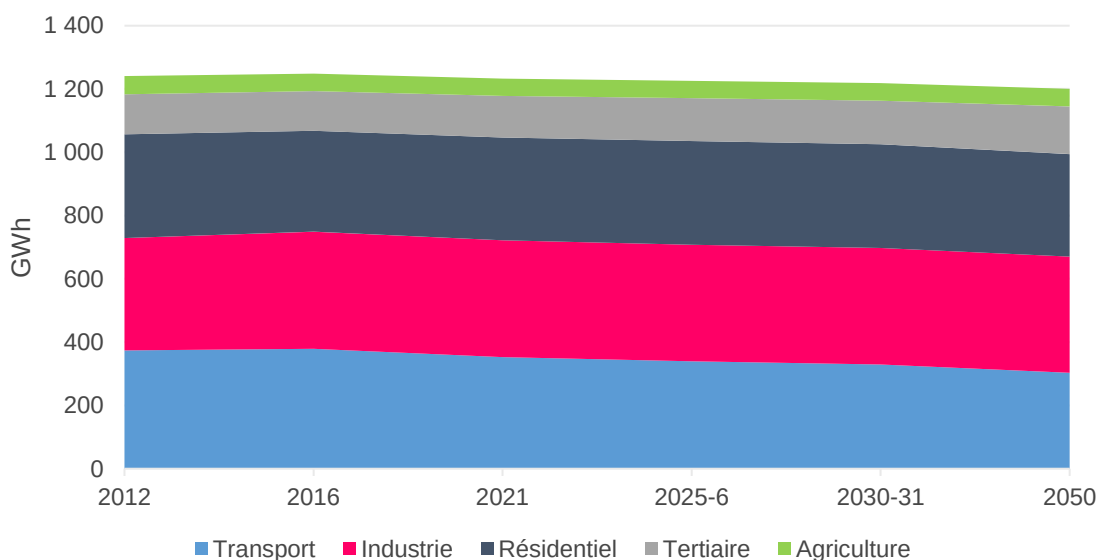
- Le solaire thermique : on suppose que l'évolution des réglementations thermiques avec l'avènement des bâtiments à énergie positive (BEPOS) va permettre de dynamiser cette filière
- Le bois-énergie : l'évolution de la performance moyenne des bâtiments, liée à leur renouvellement et à la rénovation thermique tendancielle, ainsi que l'amélioration des performances des installations de combustion conduit à une légère réduction des consommations de bois énergie, malgré l'augmentation du nombre de logements.

III.2.1.ii. Les résultats du scénario tendanciel

La consommation d'énergie

Évolution sectorielle de la consommation d'énergie (GWh)

	2012	2016	2025-6	2030-1	2050	Evolution 2012-2050
Transport	374	379	340	330	303	-19%
Industrie	355	370	369	368	367	3%
Résidentiel	328	319	327	327	324	-1%
Tertiaire	127	125	135	138	150	+19%
Agriculture	57	55	55	55	55	-3%
Total	1 240	1 248	1 226	1 218	1 200	-3%



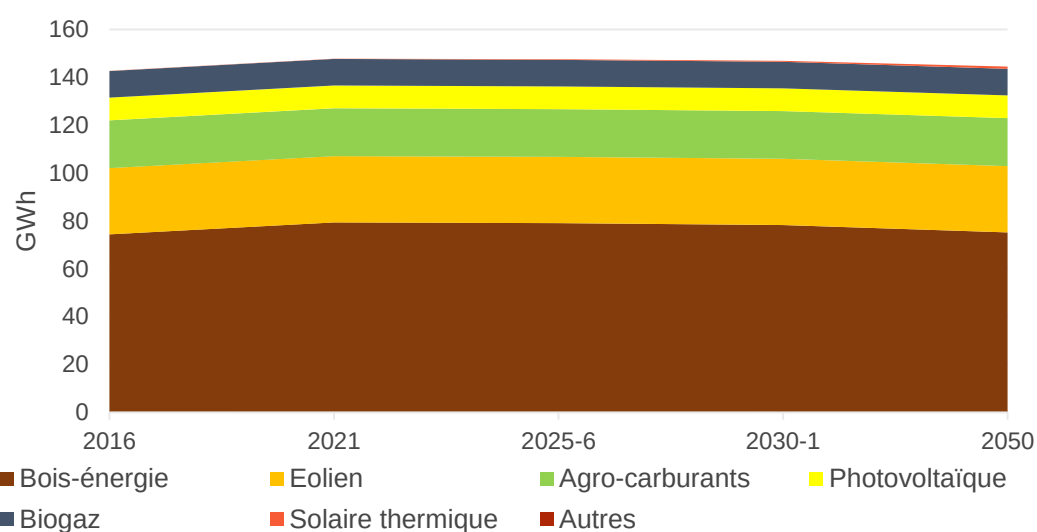
Source : PROSPER

- Le scénario tendanciel permet une réduction de la consommation d'énergie de -3% avec un passage intermédiaire à -2% en 2030.
- Le secteur des transports est celui qui connaît la baisse la plus importante par défaut (-19%), du fait des gains de performance des motorisations notamment.
- Le secteur tertiaire est celui qui connaît la hausse la plus importante par défaut (+19%) qui s'explique par l'augmentation des surfaces de bâtiment par salariés et du taux de climatisation des bâtiments.

La production d'énergie renouvelable

Évolution de la production d'énergie par filière (GWh)

	2016	2025-6	2030-1	2050	Facteur d'évolution 2016-2050
Bois-énergie	74	79	78	75	1,01
Éolien	28	28	28	28	0
Agrocarburants	20	20	20	20	0
Photovoltaïque	9	9	9	9	0
Biogaz	11	11	11	11	0
Solaire thermique	0	0	0	1	14,5
Total	143	148	147	145	1,01



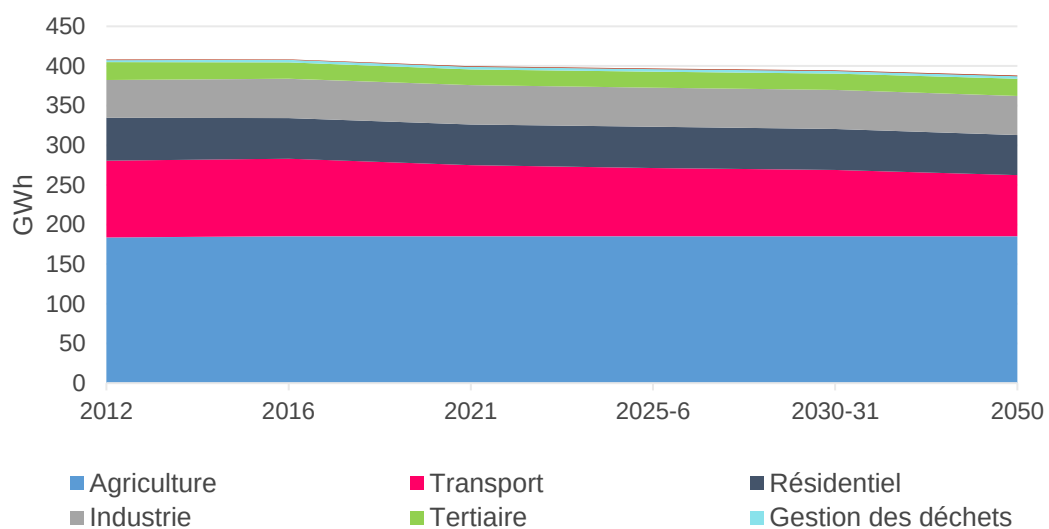
Source : PROSPER

- Le scénario tendanciel table sur une stabilisation de la production d'énergie renouvelable jusqu'en 2050.
- Le taux de couverture des besoins en énergie finale par des EnR ne dépasse pas les 12% en 2050.

Les émissions de GES

Évolution sectorielle des émissions de GES (kt CO₂ eq)

	2012	2016	2025-6	2030-31	2050	Évolution 2012-2050
Agriculture	184	185	185	185	185	1%
Transport	97	98	86	84	77	-20%
Résidentiel	54	51	52	52	51	-6%
Industrie	47	50	49	49	49	4%
Tertiaire	23	21	20	20	22	-4%
Gestion des déchets	3	3	3	3	3	-
Branche énergie	1	1	1	1	1	-
Total	408	408	397	394	388	-5%



Source : Prosper

- Dans le scénario tendanciel, les émissions de GES baissent de 5% entre 2012 et 2050, avec un passage intermédiaire à -3% en 2030-1.

III.2.2. Scénario « Ambition LTECV »

Le scénario « Ambition LTECV » a été construit à partir de documents clés (SRCAE Pays de Loire, note de la DREAL préalable à l'élaboration du SRADDET, scénario référence de la SNBC) et s'appuie sur des hypothèses et recommandations permettant d'atteindre les objectifs fixés par la loi LTECV de 2015 à l'échelle de la Région Pays de la Loire :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75 % entre 1990 et 2050
- Réduire la consommation énergétique finale de 20 % en 2030 par rapport à 2012
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012
- Passer la part des EnR dans le mix énergétique final à 32%

Point d'attention : ce scénario a été créé avant la révision de la Stratégie Nationale Bas Carbone en 2020, et ne tient donc pas compte du nouvel objectif national visant à diviser par 6 les émissions de GES entre 1990 et 2050 pour permettre l'atteinte de la neutralité carbone. **Il constitue tout de même une feuille route adaptée au contexte local**, créée sur la base de références documentaires et d'hypothèses consensuelles, de laquelle le territoire peut s'inspirer.

III.2.2.i. Les hypothèses de travail

La déclinaison locale du scénario Ambition LTECV vise à représenter au mieux la contribution requise par chaque EPCI pour l'atteinte d'objectifs régionaux ambitieux. Pour les secteurs dont l'activité dépend du nombre d'habitants (ex : bâtiment), la méthodologie proposée tient compte de l'évolution démographique de chaque EPCI, afin de ne pas démultiplier les efforts sur les territoires qui connaissent une forte croissance démographique. Ainsi, les objectifs appliqués aux territoires pour ces secteurs ne sont pas les objectifs bruts régionaux, mais des objectifs retravaillés à partir de ratio par habitant. **Cela justifie pourquoi les objectifs de la LTECV ne sont pas forcément atteints à l'échelle de l'EPCI, mais seulement de la Région, dans ce scénario.**

Bâtiment :

- Le scénario vise :

- 95% de logements et bâtiments tertiaires rénovés au niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) en 2050
- Le scénario prévoit l'équipement de ménages par des pompes à chaleur et une utilisation accrue du bois-énergie comme mode de chauffage en substitution de la consommation de produits pétroliers.
- Ce scénario ne définit pas d'actions spécifiques d'efficacité énergétique des équipements ni de sobriété énergétique

Transport/mobilité :

- Le scénario vise un report depuis la voiture vers les modes doux et les transports en commun pour la mobilité locale, jusqu'à atteindre cette répartition modale :

	2016	2020	2030	2050
Mobilité locale (Millions de voyageurs.km/an)	376	391	447	544
Ferroviaire	2%	2%	3%	5%
Bus et Autocars	2%	3%	6%	14%
Mode doux	3%	3%	3%	5%
Véhicules particuliers (conducteur)	74%	71%	67%	55%
Véhicules particuliers (passager)	20%	20%	21%	21%

- Le scénario met l'accent sur l'évolution des motorisations :

- Les véhicules individuels électriques représentent 90% du parc en 2040, puis ce taux reste stable. Les 10% restants sont composés de véhicules hybrides ou à gaz.
- Les véhicules routiers de transport de marchandises sont entièrement renouvelés avec un report modal vers l'électrique et le GNV-BioGNV.

Industrie :

- Le scénario est basé sur un retrait des énergies fossiles au profit de l'électricité de sorte que cette énergétique atteint 70% du mix énergétique de ce secteur en 2050. Les consommations résiduelles en produits pétroliers (notamment dans les industries de l'acier et du ciment) sont conservées. Le reste des consommations du secteur sont assurées par la biomasse solide, le gaz renouvelable voire des biocarburants.

Déchets :

- Pas d'actions programmées.

Agriculture :

- Le scénario estime des gains importants de performance pour les engins agricoles ;
- En 2050, le mix énergétique de ce secteur évolue vers :

	2015	2050
EnR thermique et déchets	4%	38%
Électricité	17%	31%
Gaz	4%	30%
Produits pétroliers	75%	0%

- Le scénario définit des actions spécifiques pour réduire les émissions non énergétiques du secteur :
 - Réduction de la dose d'engrais minéraux (61% de la SAU concernée) ;
 - Accroissement et maintien des légumineuses dans les prairies temporaires (16% de la SAU concernée) ;
 - Substitution des glucides par des lipides insaturés et ajout d'un additif dans les rations des ruminants ;
 - Réduction des apports protéiques dans les rations animales (porcins).

- EnR :

- Le scénario est basé sur la territorialisation de gisements identifiés par la DREAL à l'échelle du Département.

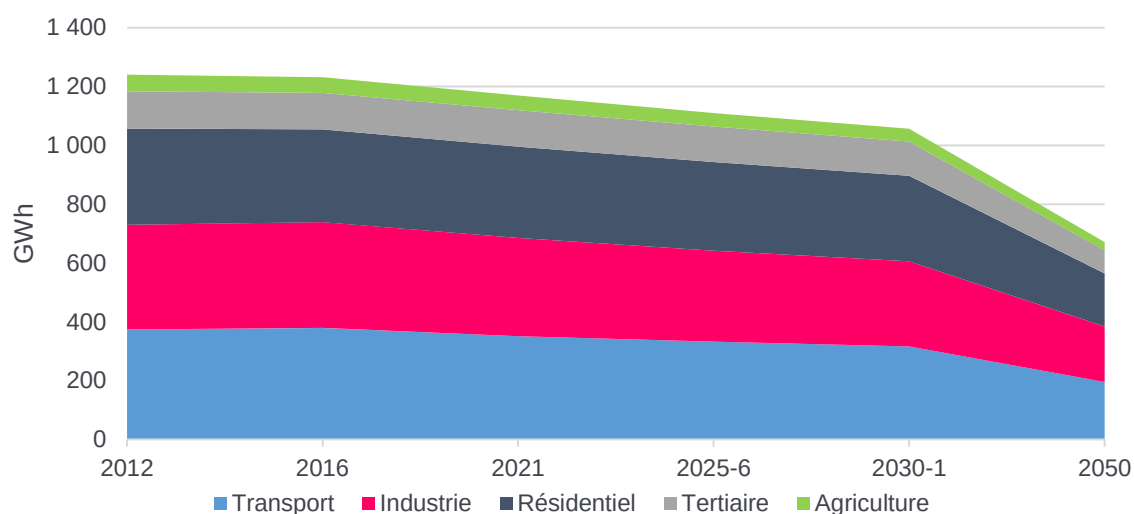
Point d'attention : pour son diagnostic PCAET, Terres de Montaigne s'est appuyé sur une étude de gisement EnR réalisé par le SyDEV en 2017. Or, la méthode et les données utilisées pour la construction du scénario « Ambition LTECV » sous-estiment le gisement réel sur Terres de Montaigne. C'est pourquoi les résultats de ce scénario en matière de production EnR peuvent paraître faibles. Cet élément de constat a été corrigé dans le scénario « Terres d'enAIRgie », présenté dans la suite de ce document, pour une meilleure correspondance avec les potentialités locales.

III.2.2.ii. Les résultats du scénario « Ambition LTECV »

La consommation d'énergie

Évolution sectorielle de la consommation d'énergie (GWh)

	2012	2016	2025-6	2030-1	2050	Evolution 2012-2050
Transport routier	374	379	333	316	195	-48%
Industrie	355	360	309	289	188	-47%
Résidentiel	328	315	301	291	181	-45%
Tertiaire	127	124	121	116	78	-39%
Agriculture	57	54	46	44	29	-49%
Total	1 240	1 232	1 110	1 056	671	-46%



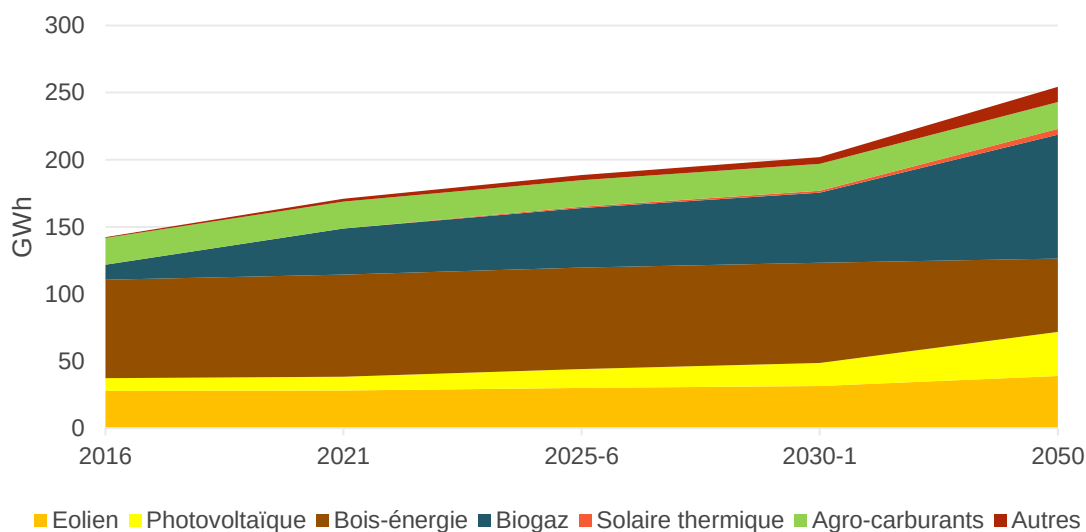
Source : Prosper

- Le scénario « Ambition LTECV » permet une réduction de la consommation d'énergie de -46% par rapport à 2012 avec un passage intermédiaire à -15% en 2030.
- Le secteur agricole est celui qui connaît la baisse la plus importante (-49%), du fait des gains de performance des motorisations des engins.
- Malgré la rénovation d'une large partie du parc tertiaire, ce secteur connaît une baisse de ses consommations plus faibles que les autres (-39%). Comme pour le scénario tendanciel, cela s'explique par l'augmentation des surfaces moyenne de bâtiment par salarié et du taux de climatisation des bâtiments.

La production d'énergie renouvelable

Évolution de la production d'énergie renouvelable par filière (GWh)

	2016	2025-6	2030-1	2050	Facteur d'évolution 2016-2050
Éolien	28	30	31	39	1,4
Photovoltaïque	9	14	17	33	3,5
Bois-énergie	73	76	75	55	- 0,7
Biogaz	11	44	52	92	8,3
Solaire thermique	0	1	2	4	63,9
Agrocarburants	20	20	20	20	1,0
Déchets agricoles (hors méthanisation)	1	4	5	11	18,0
Total	142	189	202	254	2,2
Part dans le mix énergétique	11,5%	17%	19%	38%	/



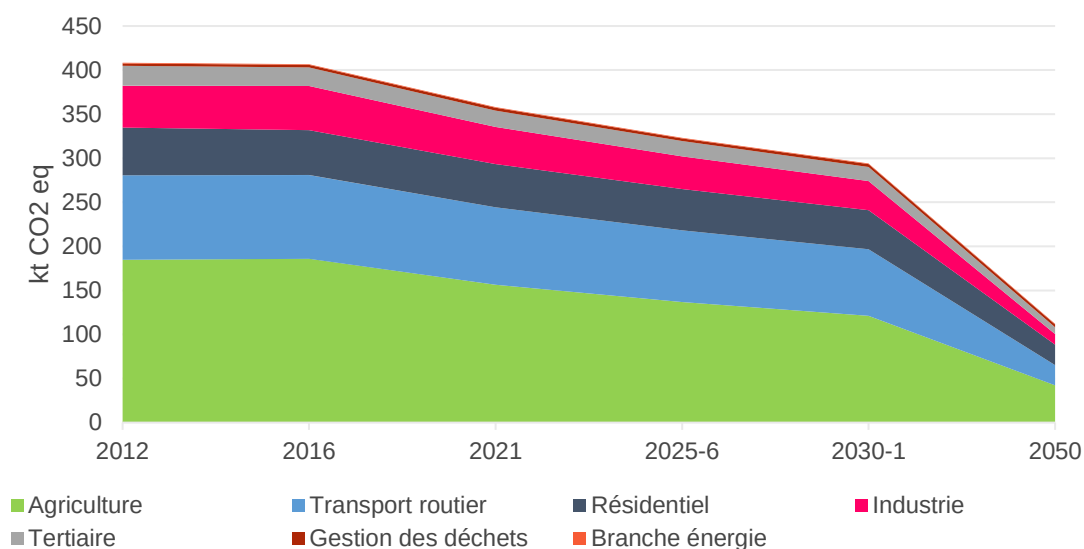
Source : Prosper

- Le scénario « Ambition LTECV » table sur une multiplication par 2,2 de la production annuelle d'énergie renouvelable.
- Le taux de couverture des besoins en énergie finale par les EnR atteint 37,9% en 2050, avec un passage intermédiaire à 19,1% en 2030.
- Les filières connaissant la plus forte augmentation en valeur absolue sont celles du photovoltaïque et de la production de biogaz.

Les émissions de GES

Évolution sectorielle des émissions de GES (kt CO₂ eq)

	2012	2016	2025-6	2030-1	2050	Évolution 2012-2050
Agriculture	185	177	137	121	42	-77%
Transport routier	96	98	81	76	23	-76%
Résidentiel	54	50	47	44	23	-57%
Industrie	47	47	37	33	12	-75%
Tertiaire	23	20	17	16	8	-66%
Gestion des déchets	3	3	3	3	3	-
Branche énergie	1	1	1	1	1	-17%
Total	408	396	323	294	112	- 73%



Source : Prosper

- Dans le scénario « Ambition LTECV », les émissions de GES diminuent de -73% entre 2012 et 2050, avec un passage intermédiaire à -28% en 2030-1.
- Cette baisse est particulièrement significative dans le secteur agricole, notamment pour les émissions de GES énergétique. Le reste des émissions non énergétiques (liées à l'usage d'engrais azotés et au cheptel de ruminant) correspondent à une part incompressible des émissions.

III.3. Le scénario « Terres d'énAIRgie »

III.3.1. Méthodologie de construction du scénario « Terres d'énAIRgie »

La construction du scénario « Terres d'énAIRgie » s'appuie en premier lieu sur le scénario « Ambition LTECV » qui reflète de façon équilibrée les efforts que devrait produire le territoire pour atteindre les objectifs climat-air-énergie ambitieux fixés à l'échelle de la Région. **Les références documentaires et hypothèses consensuelles sur lesquelles s'appuient ce scénario, et par extension, les actions paramétrées qui lui sont liées, constituent le point de départ de la modélisation.**

Partant de là, plusieurs étapes ont été suivies pour affiner la trajectoire du scénario « Terres d'énAIRgie » :

1. Les actions déjà réalisées sur le territoire depuis 2015, année de démarrage du paramétrage du scénario « Ambition LTECV », ont été intégrées pour valoriser les efforts passés (ex : unités de méthanisation et chaufferies bois mises en service, parc éolien).
2. L'étude de gisement réalisée par le SyDEV pour évaluer le potentiel de développement des filières d'énergies renouvelables sur le territoire de Terres de Montaigu a été prise en compte.
3. Les cibles des actions ont été ajustées en fonction des résultats de l'atelier « Destination TEPOS » animé en mars 2021 auprès des élus (plus de détails en annexe). Les résultats de cet atelier avaient une valeur indicative, et non décisionnelle.
4. Les actions intégrées au programme « Terres d'énAIRgie » suite à un nouveau cycle de concertation mené en juin 2021, ont été ajoutées dans la modélisation lorsque l'outil PROSPER permettait ce paramétrage (ex : action de sensibilisation des citoyens, déploiement d'une station multiénergie, rénovation de l'éclairage public)

Le suivi de ce processus a permis de **définir une trajectoire en phase, voire plus ambitieuse sur certains aspects, avec les orientations définies par les contributeurs au scénario « Ambition-LTECV »** (SyDEV, DREAL Pays de la Loire) et **les parties prenantes locales** (équipe projet, élus et acteurs locaux).

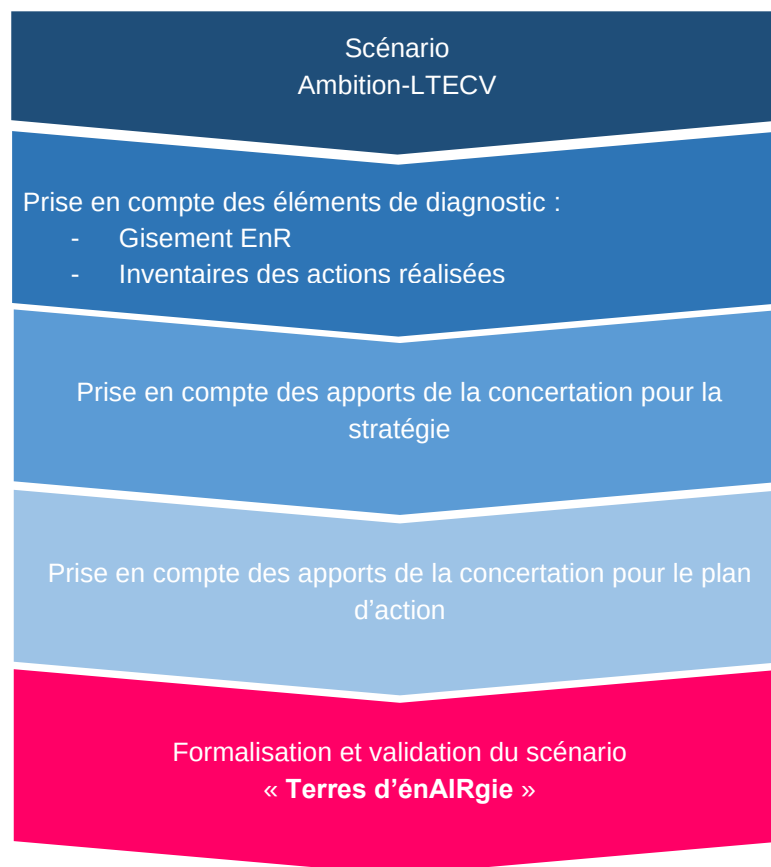


Schéma du processus d'élaboration du scénario " Terres d'énAIRgie "

III.3.2. Les cibles opérationnelles pour Terres d'enAIRgie

Afin de paramétrer son propre scénario et des objectifs climat-air-énergie, Terres de Montaignu a défini des cibles chiffrées sur des actions opérationnelles aux horizons 2025-6, 2030-1 et 2050.² À nouveau, **ces cibles ont une valeur indicative et ne représente pas une anticipation précise des actions que portera la collectivité, ses partenaires, les entreprises du territoire et ses habitants**. Elles pourront d'ailleurs être révisées au fur et à mesure des avancées de la démarche.

III.3.2.i. Résidentiel

Terres de Montaignu a ouvert en 2021 un guichet unique de l'habitat, créé des mécanismes de subvention et d'accompagnement des particuliers pour la réalisation de travaux (PTREH) et lancé une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) mettant l'accent sur la rénovation de passoires énergétiques. À travers ces dispositifs, le territoire se fixe un premier objectif de rénovation de 200 logements par an, soit un rythme de rénovation annuel du parc d'environ 1%. Parmi ces 200 logements rénovés, 40 à minima le seront au niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC), niveau correspondant aux étiquettes de consommation énergétique A ou B.

Le territoire table sur une montée en puissance du dispositif d'accompagnement des particuliers et de la capacité de l'écosystème d'acteurs de la rénovation à répondre à leurs besoins. Aussi, le rythme de rénovation devrait atteindre près de 1,5% sur la période 2026-2031, 2,7% sur 2030-2040 et 5% sur 2040-2050. *In fine*, la collectivité a fixé comme cible pour 2050 que :

- 96% des logements du territoire fassent à minima l'objet d'une rénovation modeste permettant des économies d'énergies significatives ;
- 30 à 40% des logements fassent l'objet d'une rénovation au niveau BBC.

Parallèlement, le scénario prévoit la substitution de 2 500 équipements de chauffage (à fioul, gaz ou électrique) par des pompes à chaleur d'ici à 2050 (600 en 2030).

Le territoire prévoit de mettre en place des actions de sensibilisation auprès des ménages pour généraliser les éco-gestes et le scénario cible 3,5% des foyers sensibilisés et ayant adopté la sobriété énergétique en 2025-6 (soit 750 foyers concernés environ), 10% en 2030-1, et 50% en 2050.

III.3.2.ii. Tertiaire

Le SyDEV a réalisé un audit complet du patrimoine des Communes et de Terres de Montaignu à travers la démarche PILE (Priorisation des Investissements liés à l'Energie). Les résultats serviront de socle à la politique de maîtrise de la demande énergétique portée par le territoire et au futur Programme d'Investissement Pluriannuel à définir par les élus pour conduire la rénovation des bâtiments et de l'éclairage public. La collectivité affirme sa volonté d'être exemplaire en la matière. Les cibles définies dans la modélisation sont les suivantes :

- 94% des points lumineux rénovés et/ou dont l'usage est optimisé d'ici à 2050, avec un passage à 13% en 2030-1.
- 92% de la surface de bâtiment public rénovée au niveau BBC d'ici à 2050, avec un passage à 27% en 2030-1.

Les leviers d'action dont dispose la collectivité pour accompagner les acteurs du tertiaire privé sont moins importants. Néanmoins, le cadre légal créé par le « décret tertiaire » est déjà fortement incitatif pour les structures dont les bâtiments ont une surface supérieure à 1000 m². La collectivité assumera un rôle

² L'outil Prosper ne permet pas de définir des cibles chiffrées année après année, mais seulement sur des intervalles de 5 ans. Aussi, afin de respecter les horizons fixés par la réglementation (2026 et 2030), nous considérons une même et unique échéance pour les années 2025 et 2026 (2025-6), ainsi que 2030 et 2031 (2030-1).

d'animation et de conseil auprès des entreprises tertiaires de son territoire, pour promouvoir les actions de maîtrise de la demande énergétique. Le territoire cible :

- 88% de la surface de bâtiment tertiaire privé rénovée au niveau BBC d'ici à 2050, avec un passage à 26% en 2030.

Au-delà des travaux sur l'enveloppe des bâtiments, Terres de Montaignu accompagnera la maîtrise des usages et le développement de la sobriété énergétique dans le tertiaire. Sur la base des projections du scénario national Négawatt, une cible de réduction de 15% des consommations d'électricité dans le secteur tertiaire a été définie.

III.3.2.iii. Mobilité

Terres de Montaignu a développé des objectifs forts en matière de mobilité et souhaite que l'axe 3 de son PCAET, constitue la feuille de route Mobilité du territoire. La collectivité a acquis la compétence AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) en juillet 2021. Le territoire souhaite entre autres :

- créer les conditions nécessaires au développement de la marche et du vélo
- développer de nouvelles offres de transport adaptées pour les usagers et utilisées par le plus grand nombre
- optimiser l'usage des véhicules individuels en favorisant la mobilité partagée
- développer la mobilité décarbonée en massifiant la mobilité électrique et en expérimentant d'autres solutions comme les motorisations BioGNV et hydrogène.

En matière de mobilité locale, Terres de Montaignu vise un report depuis la voiture vers les modes doux, collectifs et/ou alternatifs, de sorte que la répartition modale corresponde au tableau ci-dessous :

	2016	2020	2030	2050
Mobilité locale (Millions de voyageurs.km/an)	376	386	436	527
Ferroviaire	2%	2%	2%	3%
Bus et Autocars	2%	3%	5%	13%
Mode doux	3%	3%	3%	5%
Véhicules particuliers (conducteur)	74%	72%	69%	57%
Véhicules particuliers (passager)	20%	21%	21%	21%

Parmi les actions visant à faire évoluer les motorisations, le territoire devrait accueillir une station multi-énergie d'ici à 2023. Terres de Montaignu cible également un remplacement total de la flotte d'autocars thermiques, par des véhicules électriques, BioGNV ou hydrogène, d'ici à 2050.

III.3.2.iv. Déchets

Terres de Montaignu a historiquement développé de nombreuses actions en matière de prévention, gestion et traitement des déchets. La collectivité bénéficie d'une expérience notable dans ce domaine. En termes de production de déchets, le territoire atteint déjà des valeurs performantes (ex : moins de 100kg/hab/an d'ordures ménagères ; 28kg/hab/an pour le tout venant en déchèterie) et souhaite poursuivre ses efforts en matière de réduction des flux de déchets ou de réemploi, recyclage et/ou valorisation matière. Dans son scénario, Terres de Montaignu souhaite s'aligner sur l'objectif fixé par la SNBC, à savoir : une réduction de 66% des émissions de GES liées à la gestion des flux locaux.

III.3.2.v. EnR

Terres de Montaignu présentait en 2017 une production d'énergie renouvelable déjà significative qui couvrait l'équivalent de 12% de ses besoins. D'après l'étude de gisement du SyDEV, le territoire présente un

potentiel de production d'énergie renouvelable équivalent à 1143 GWh, dont plus de la moitié serait liée à l'exploitation d'éolienne.

Point d'attention : la question du développement des énergies renouvelables nécessite une attention particulière et devra faire l'objet d'une démarche spécifique de planification, pour vérifier l'acceptabilité des futurs projets et leur pertinence. À cet effet, le territoire a prévu de lancer une nouvelle démarche de planification dédiée dès 2022. Celle-ci prendra la forme d'un Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDE). Les cibles présentées ci-dessous, et définies entre autres sur la base de l'étude de gisement du SyDEV, pourront faire l'objet de modifications, à la hausse, comme à la baisse, en fonction des orientations du SDE. Ces cibles correspondent à un scénario permettant d'atteindre une couverture EnR d'environ 75% en 2050.

Rappel : la Région a fixé dans son SRADDET l'objectif de devenir un « Territoire à Énergie Positive », soit une couverture EnR de 100%.

Le tableau ci-dessous résume les ambitions du territoire, à l'instant de rédaction de la stratégie :

	2030	2050
Chaudières-bois	15 petites chaudières-bois de 0,1 MW (petits immeubles) OU 3 chaudières intermédiaires chaudières-bois de 0,5 MW (bâtiments tertiaires / grands immeubles) OU 1 réseau de chaleur (1 500 équivalent logement)	45 petites chaudières-bois de 0,1 MW (petits immeubles) OU 9 chaudières intermédiaires chaudières-bois de 0,5 MW (bâtiments tertiaires / grands immeubles) OU 3 réseaux de chaleur (1 500 équivalent logement)
Méthanisation	1 installation supplémentaire équivalente à celle de Montaigu-Vendée (capacité de 250 Nm³/h) OU 2 à 3 petites installations à la ferme supplémentaires (capacité de 80 à 125 Nm³/h)	3 installations supplémentaires équivalentes à celle de Montaigu-Vendée (capacité de 250 Nm³/h) OU 6 à 9 petites installations à la ferme supplémentaire (capacité de 80 à 125 Nm³/h)
Photovoltaïque	- Installation de 1 250 projets photovoltaïques - installations individuelles ou sur toiture collective (10 kWh) OU - Installation de 200 projets photovoltaïques sur grandes toitures (150kW) OU - Installation de 2 centrales au sol (1 MWh)	- Installation de 4 625 projets photovoltaïques - installations individuelles ou sur toiture collective (10 kWh) OU - Installation de 690 projets photovoltaïques sur grandes toitures (150kW) OU - Installation de 6,5 centrales au sol (1 MWh)
Solaire thermique	- Installation de 400 chauffe-eau solaires individuels (2MWh/an) OU - Installation de 75 chauffe-eau solaires collectifs (12MWh/an)	- Installation de 1 600 chauffe-eau solaires collectifs (12MWh/an) OU - Installation de 400 chauffe-eau solaires individuels (2MWh/an)
Éolien	8 éoliennes de 2,5 MW OU 10 éoliennes de 2 MW, équivalent à celles de Saint-Philibert-de-Bouaine	20 éoliennes de 2,5 MW OU 25 éoliennes de 2 MW, équivalent à celles de Saint-Philibert-de-Bouaine

III.3.2.vi. Autres

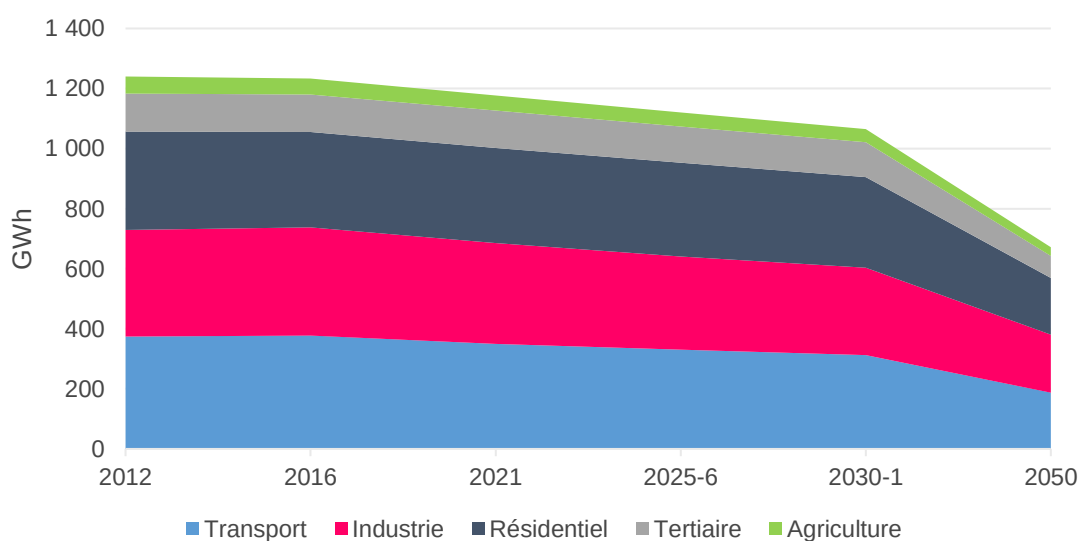
Par rapport au scénario « Ambition LTECV », aucune modification spécifique n'a été apportée aux actions paramétrées dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. En effet, la transition de ces secteurs est bien plus dépendante des politiques qui seront menées aux niveaux européens et nationaux que de celles menées au niveau local. Terres de Montaigne accompagnera la transition des acteurs de ce secteur notamment par le biais d'un travail d'animation et la mise à disposition d'une ingénierie technique (soit internalisée, soit externalisée). Néanmoins, les résultats de cette politique seront tributaires des dispositifs établis aux échelons supérieurs.

III.3.3. Les résultats du scénario « Terres d'enAIRgie »

III.3.3.i. Consommation d'énergie

Évolution sectorielle de la consommation d'énergie (GWh)

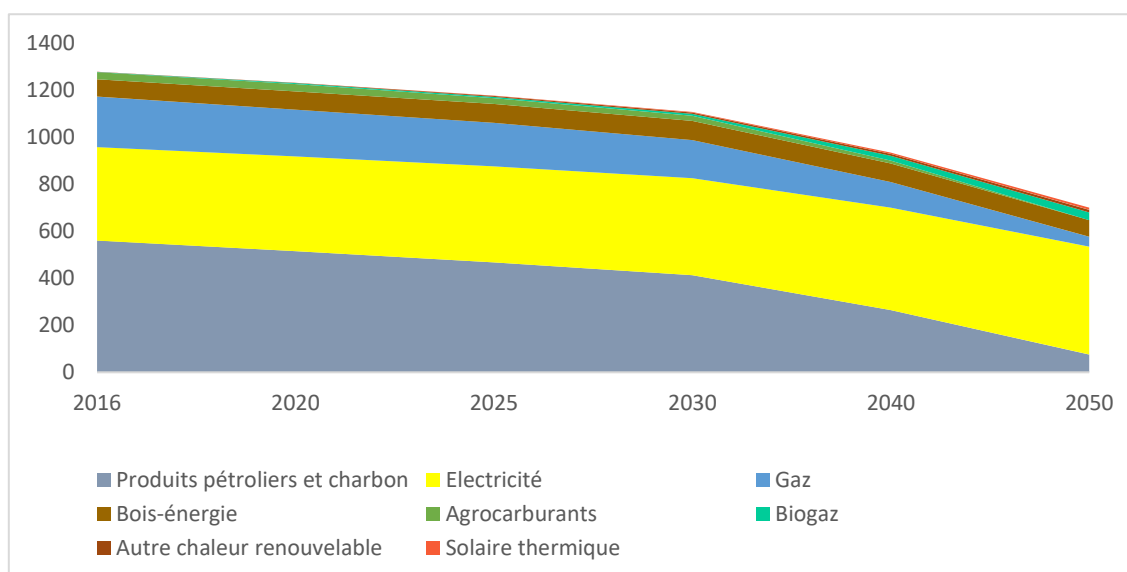
	2012	2016	2025-6	2030-1	2050	Evolution 2012-2050
Transport	374	378	330	312	187	-50%
Industrie	355	360	311	291	193	-46%
Résidentiel	328	318	311	300	172	-48%
Tertiaire	127	124	120	116	73	-42%
Agriculture	57	54	47	44	29	-48%
Total	1 241	1 235	1 118	1 063	655	-47%



Source : Prosper

Évolution de la consommation d'énergie par types (GWh)³

	2016	2021	2025-6	2030-1	2050
Produits pétroliers et charbon	562	516	468	414	76
Electricité	398	404	409	413	459
Gaz	215	198	186	163	42
Bois-énergie	74	78	80	82	70
Agrocarburants	30	32	25	22	0
Biogaz	1	3	6	8	33
Autre chaleur renouvelable	1	2	3	5	11
Solaire thermique	0	0	1	2	9
Total	1280	1233	1178	1109	701



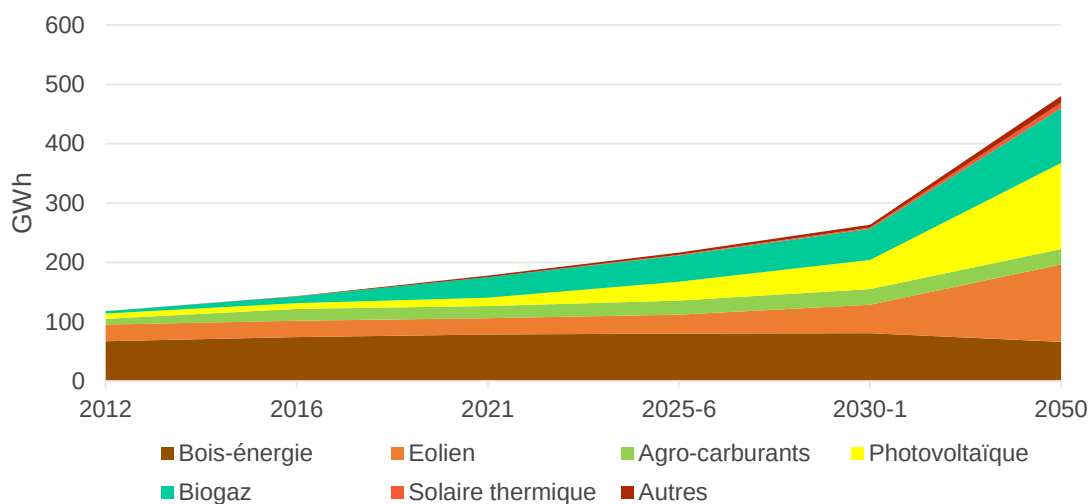
- Le scénario « Terres d'enAIRgie » observe une réduction de la consommation d'énergie de -47% par rapport à 2012 en 2050, avec un passage intermédiaire à -14% en 2030.
- Le secteur des transports est celui dans lequel la réduction des consommations est la plus importante (-50%). Cette baisse est accentuée dans ce scénario notamment grâce au développement du covoiturage.
- Dans tous les secteurs, la réduction de la consommation énergétique est comprise entre 42 et 50%.
- L'électricité devient l'énergie dominante dans le mix énergétique.

³ Les données présentées ici correspondent aux consommations d'énergie selon une approche « responsabilité ». En effet, l'outil Prosper ne donne pas les consommations d'énergie par type selon l'approche « cadastrale ». Les données de consommation des secteurs des transports et des déchets en sont donc impactées. Pour plus d'information sur ces deux approches, cliquer [ici](#).

III.3.3.ii. Production d'énergie renouvelable

Évolution de la production d'énergie par filière (GWh)

	2016	2025-6	2030-1	2050	Facteur d'évolution 2016-2050
Bois-énergie	74	80	82	70	0,9
Éolien	28	32	48	130	4,7
Agrocarburants	20	24	26	26	1,3
Photovoltaïque	10	32	49	145	15,0
Biogaz	11	44	52	92	8,3
Solaire thermique	0,07	1	2	9	135,9
Déchets agricoles (hors méthanisation)	1	4	5	11	18,0
Total	143	217	264	480	3,4
Part dans le mix énergétique	11,5%	19%	25%	74%	/

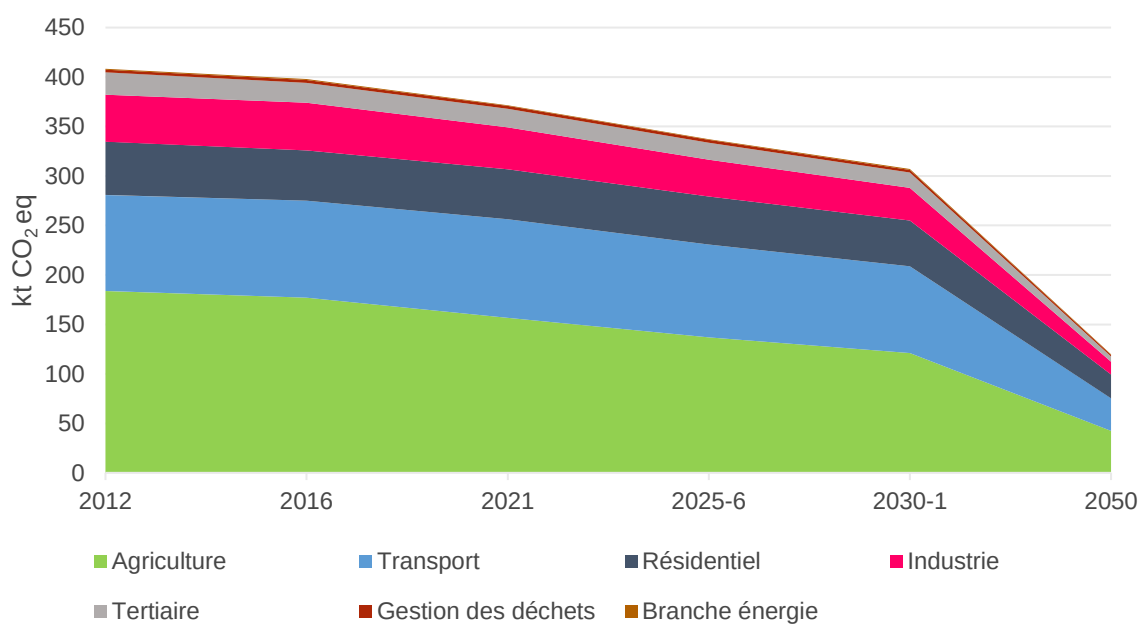


- Le scénario « Terres d'énAIRgie » table sur une multiplication par 3,4 de la production annuelle d'énergie renouvelable.
- Le taux de couverture des besoins en énergie finale par les EnR atteint 74% en 2050, avec un passage intermédiaire à 25% en 2030.
- Les filières connaissant la plus forte augmentation en valeur absolue sont celles du photovoltaïque, de l'éolien et de la production de biogaz.
- À l'inverse, la consommation de bois énergie diminue du fait de la baisse des besoins de chaleur dans les bâtiments résidentiels et tertiaires, grâce à la politique de rénovation.

III.3.3.iii. Émissions de gaz à effet de serre

Évolution des émissions de GES (kt CO₂ eq)

	2012	2016	2025-6	2030-1	2050	Évolution 2012-2050
Agriculture	184	177	137	121	42	-77%
Transport	97	98	82	75	21	-78%
Résidentiel	54	51	48	46	19	-66%
Industrie	47	48	37	33	13	-73%
Tertiaire	23	20	17	16	5	-77%
Gestion des déchets	3	3	3	3	1	-67%
Branche énergie	1	1	1	1	1	-
Total	408	397	325	293	102	- 75%



Source : Prosper

Évolution des émissions de GES par habitant (t CO₂ eq)

	2012	2030	2050
Population	45734	54 387	60 716
Emissions globales (ktCO₂eq)	409	293	102
Emissions par habitants (tco₂eq)	8,9	5,4	1,7
	/	-40%	-81%

- Dans le scénario « Terres d'enAIRgie », les émissions de GES diminuent de -75% entre 2012 et 2050, avec un passage intermédiaire à -28% en 2030-1.
- La diminution des émissions est plus importante que dans le précédent scénario principalement du fait de la substitution des systèmes de chauffage par des pompes à chaleur.
- Ramené au nombre d'habitants projetés en 2050, ce scénario conduit à réduire les émissions de 81%.

Évolution des émissions de polluants atmosphériques tous secteurs confondus (tonnes)

	2010	2030-1		2050	
PM10	371	365	-2%	326	-12%
PM2.5	173	170	-1%	132	-24%
NOX	704	470	-33%	230	-67%
SO2	38	15	-61%	2	-96%
COVNM	650	514	-21%	447	-31%
NH3	1 645	1 645	-	1 645	-

Évolution des émissions de polluants atmosphériques dans le secteur résidentiel (tonnes)

	2010	2030-1		2050	
PM10	61	47	-24%	21	-67%
PM2.5	60	46	-24%	20	-67%
NOX	44	37	-16%	18	-58%
SO2	16	11	-35%	1	-95%
COVNM	218	191	-13%	149	-32%
NH3	0	0	/	0	/

Évolution des émissions de polluants atmosphériques dans le secteur tertiaire (tonnes)

	2010	2030-1		2050	
PM10	2	2	30%	2	28%
PM2.5	1	2	34%	2	30%
NOX	18	12	-31%	1	-95%
SO2	6	4	-42%	0	-100%
COVNM	7	5	-27%	5	-27%
NH3	0	0	/	0	/

Évolution des émissions de polluants atmosphériques dans le secteur des transports (tonnes)

	2010	2030-1		2050	
PM10	31	22	-31%	12	-62%
PM2.5	27	16	-38%	6	-77%
NOX	455	358	-21%	169	-63%
SO2	1	1	-3%	0	-68%
COVNM	48	22	-55%	0	-100%
NH3	6	4	-38%	1	-91%

Évolution des émissions de polluants atmosphériques dans le secteur agricole (tonnes)

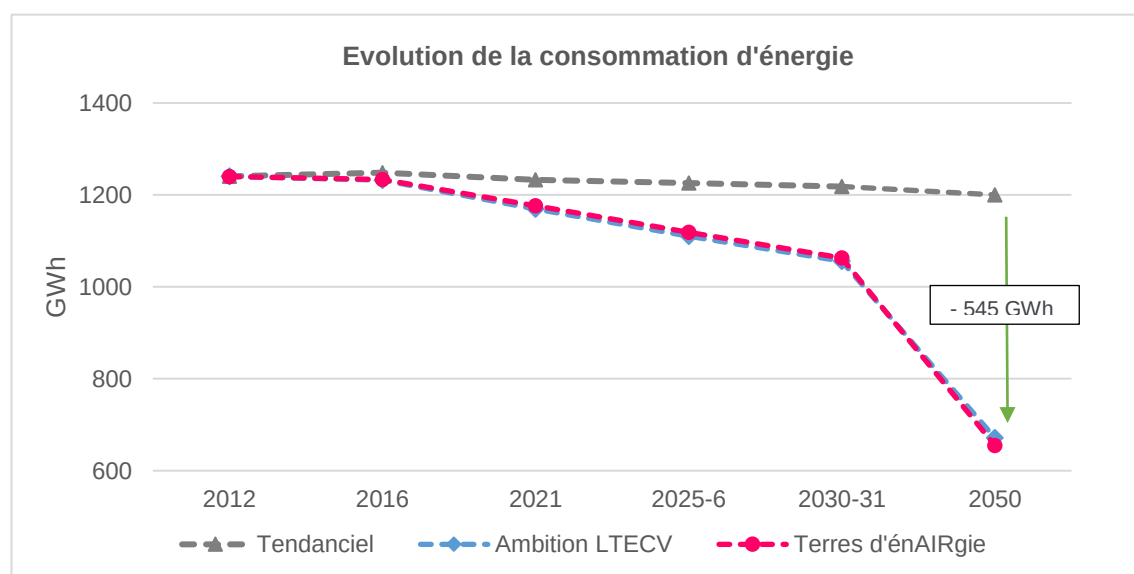
	2010		2030-1		2050
PM10	140		133	-5%	129
PM2.5	32		26	-18%	23
NOX	81		22	-73%	0
SO2	5		0	-91%	0
COVNM	15		4	-71%	0
NH3	1 638		1 763	8%	1 763

Evolution des émissions de polluants atmosphériques dans le secteur industriel (tonnes)

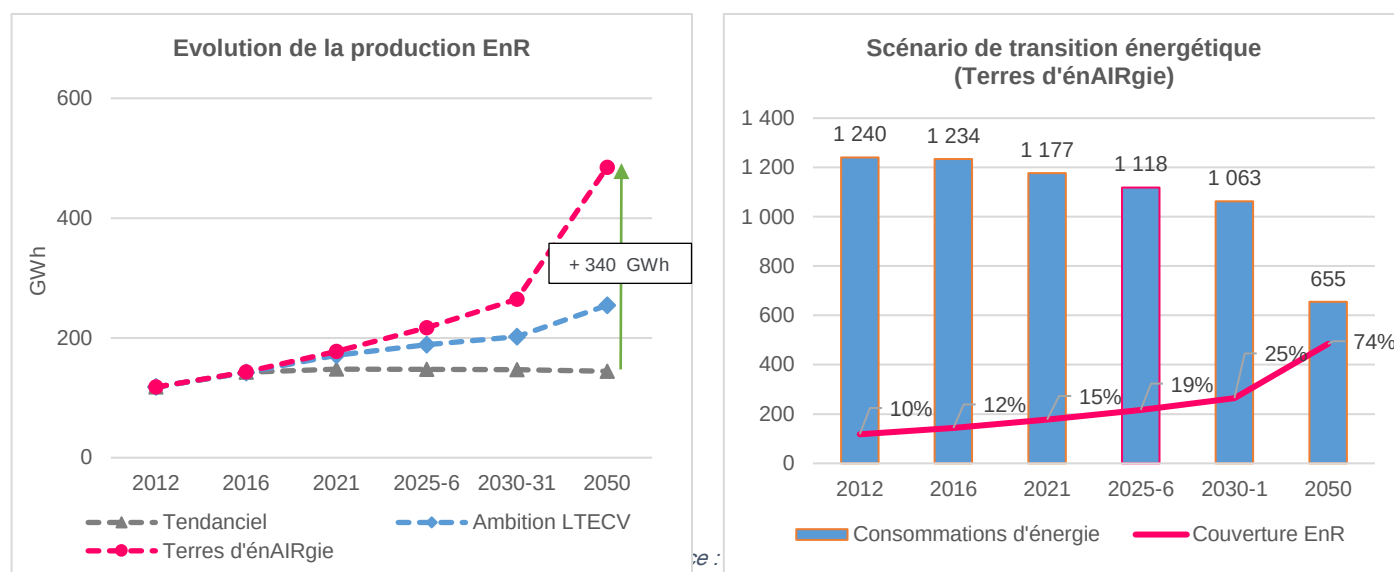
	2010		2030-1		2050
PM10	137		163	19%	162
PM2.5	52		81	55%	80
NOX	106		65	-39%	40
SO2	10		0	-102%	0
COVNM	352		284	-19%	283
NH3	0		0	27%	0

- Les données d'émissions de polluants liées à la gestion des déchets sont rattachées par défaut au secteur industriel (secret statistique).
- L'absence de données sur les émissions de polluants atmosphériques en 2005 ne permet la comparaison des résultats du scénario avec l'année de référence des objectifs nationaux.
- Par rapport à 2010, le scénario Terres d'enAIRgie engendre une baisse significative des émissions d'oxyde d'azote (NOx) et de dioxyde de soufre (SO2). Ces résultats sont obtenus principalement grâce à la diminution de la combustion d'énergie fossile dans tous les secteurs d'activité.
- Les émissions d'ammoniac (NH3), liées aux déjections animales essentiellement, restent stables du fait de l'absence d'actions paramétrables influant sur cette variable dans prosper.

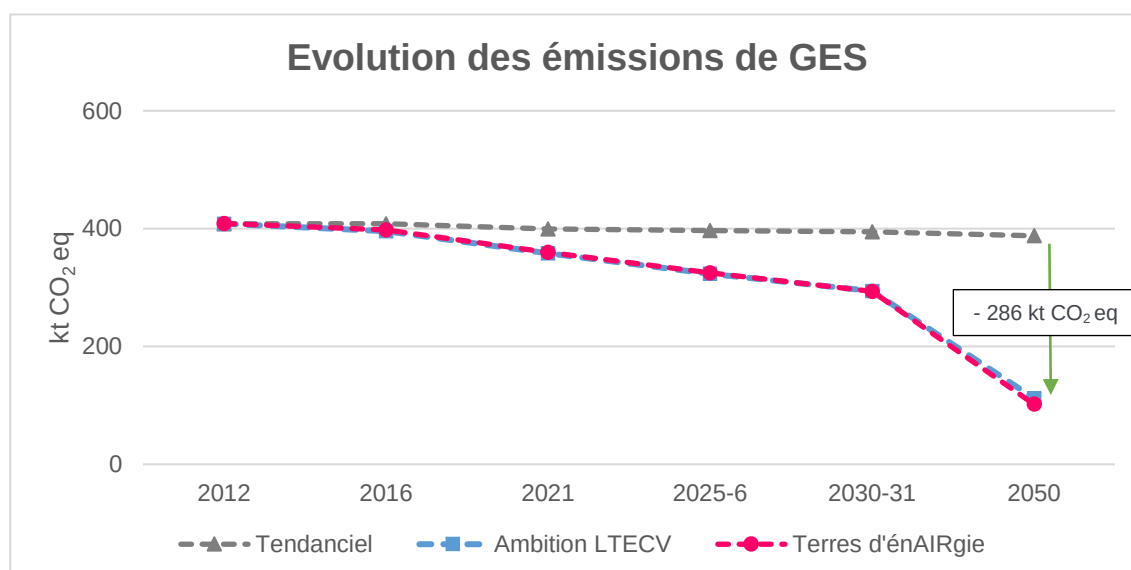
III.3.3.v. Synthèse des résultats



- Les scénarios Terres d'énAIRgie et Ambition LTECV suivent une courbe similaire concernant l'évolution de la consommation d'énergie, ce qui est parfaitement logique considérant que la majeure partie des hypothèses de ce dernier ont été réutilisées dans ce dernier. Par rapport à une trajectoire tendancielle, le scénario Terres d'énAIRgie permet une réduction des consommations de 545 GWh, soit près 50%.



- Par rapport aux deux autres trajectoires, Terres d'énAIRgie est nettement plus ambitieuse en matière de production d'énergie renouvelable. Ce scénario table sur une production supérieure de 340 GWh vis-à-vis du scénario tendanciel, et de 230 GWh vis-à-vis du scénario Ambition LTECV.
- En outre, ce scénario permet d'atteindre une couverture du mix énergétique final par les EnR de 74% à un horizon 2050. Cette trajectoire rapprocherait significativement Terres de Montaigne d'un objectif de Territoire à énergie positive qui pourrait être atteint à un horizon plus lointain, sur la base de la valorisation plus importante du gisement EnR.



Source : Prosper

- Comme pour les consommations d'énergie, les courbes des scénarii Terres d'énAIRgie et Ambition LTECV sont fortement corrélées. Néanmoins la trajectoire du premier permet une baisse légèrement supérieure vis-à-vis du second : - 10 kt CO₂ eq. Aussi, comparé à la trajectoire tendancielle, Terres d'énAIRgie permet une économie de 286 kt CO₂ eq.

Résumé des cibles chiffrées :

	Consommer moins (consommation d'énergie)*		Produire mieux (couverture EnR)		Impacter moins (émissions de GES)*	
	2030	2050	2030	2050	2030	2050
Tendanciel	- 2%	- 3%	12%	12%	- 3%	- 5%
Cadre national	-20%	-50%	33%	/	/	Neutralité
SRADDET	-28%	-50%	/	100%	-40%	-80%
Ambition LTECV	- 15%	- 46%	19%	38%	- 28%	- 73%
Terres d'énAIRGIE	-14%	- 47%	25%	74%	- 28%	- 75%

* par rapport à 2012

- Ramené au nombre d'habitants, le scénario Terres d'énAIRgie vise une réduction de 81% des émissions de GES, ce qui se rapproche étroitement du SRADDET, qui vise lui -84% par habitant.

IV. PROGRAMME D'ACTION

Le diagnostic territorial a permis d'identifier les enjeux du territoire en matière de consommations énergétiques, de production d'énergies renouvelables, d'émissions de GES, de séquestration carbone, d'émissions de polluants atmosphériques et de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et ce pour chaque secteur d'activité.

La stratégie a quant à elle fixé des objectifs opérationnels de réduction des émissions et des consommations et de développement des énergies renouvelables et a permis d'identifier les enjeux stratégiques du territoire.

Afin de répondre à cette stratégie et d'atteindre les objectifs que s'est fixé Terres de Montaigu, un plan d'action a été défini afin d'engager le territoire dans une transition énergétique et écologique.

L'arborescence de celui-ci fait état de 4 axes stratégiques et une orientation transversale associés à tous les secteurs d'activité précédemment détaillés (agriculture, transport, résidentiel, industrie, tertiaire et déchets). Ces axes sont déclinés en orientations opérationnelles, dans lesquelles sont réparties les 38 fiches actions coconstruites en collaboration avec les acteurs du territoire.

Le programme d'action est spécifique au territoire et sera co-porté avec les collectivités membres et les partenaires. Le but est de travailler en collaboration afin de respecter les objectifs fixés, notamment via une mobilisation des parties prenantes permanente lors de la phase « plan d'action ». Les porteurs d'action partenaires de la collectivité seront mobilisés activement tout au long de la démarche pour garantir sa bonne avancée.

Le plan d'action est défini pour la période 2022-2028, avec un suivi organisé via des indicateurs fournis durant cette période, qui se soldera par une évaluation complète en 2028. Cette feuille de route ambitieuse est détaillée ci-dessous.

IV.1. Cadre réglementaire

La méthode de construction du plan d'action et son contenu sont cadrés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et son décret d'application.

Ce que dit le décret :

« Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L.100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées. »

Les thématiques à traiter, précisées dans le décret, sont les suivantes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire
- La maîtrise de la consommation d'énergie finale
- La production et consommation des énergies renouvelables
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- L'adaptation au changement climatique.

IV.2. Méthode de construction

IV.2.1. Travail en interne sur le plan d'action

La concertation numérique citoyenne et les ateliers stratégiques ont permis de préfigurer une ébauche de plan d'action. La collectivité a travaillé ensuite en interne en se basant sur le travail déjà réalisé afin de construire son plan d'action en mobilisant les différents services en interne.

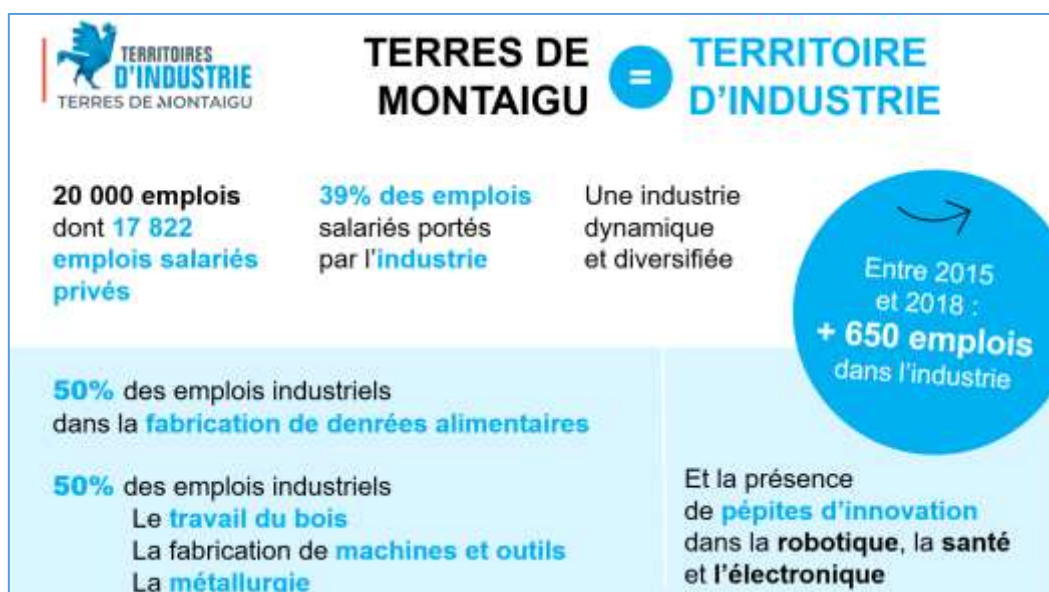
Dans une volonté de co-construction du plan d'action et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, Terres de Montaigu a organisé une série d'ateliers de concertation sur le mois de juin 2021. L'objectif de ces ateliers était de présenter la démarche PCAET aux participants, de partager le diagnostic territorial, la stratégie et la préfiguration de plan d'action et enfin de remplir les fiches actions. 6 ateliers en présentiel ont ainsi été organisés à destination des élus municipaux (3 ateliers), des acteurs locaux (1 atelier) et des lycéens (2 temps de travail).

D'une durée de 2h30, les ateliers élus et acteurs locaux ont permis de traiter 12 sous-thématiques en suivant une logique de parcours permettant à chaque participant d'en traiter 3 :

- Aménagement
- Transition des entreprises
- Déchet et économie circulaire
- Bâti-énergie
- EnR
- Mobilité active
- Autres solutions de déplacement
- Séquestrations carbone
- Biodiversité
- Eau
- Qualité de l'air
- Communication

Avec les lycéens, l'objectif était de partager des constats sur les thématiques principales, et d'envisager des solutions.

Par ailleurs, Terres de Montaigu s'est engagée dans le programme Territoire d'Industrie en avril 2019. Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie, le 22 novembre 2018, le programme national « Territoires d'industrie » incarne la stratégie de reconquête industrielle par les territoires.



Source : Terres de Montaigu

Les enjeux autour de l'industrie sur le territoire de Terres de Montaigu sont les suivants :

1. Préparer l'industrie de demain
2. Réduire les freins périphériques à l'emploi
3. Concilier l'environnement avec l'économie
4. Rendre plus attractifs le territoire, les entreprises et les métiers

Trois temps de co-construction avec les entreprises pour définir les enjeux et élaborer un plan d'action ont eu lieu sur le territoire. Dans le cadre de l'enjeu n°3, des ponts ont été faits entre les démarches Territoire d'Industrie et Terres d'enAIRgie et l'équipe en charge du PCAET a été associée à ces temps de concertation.

9 actions ont ainsi été définies dont 2 sur les thématiques environnementales :

- Développer des solutions de mobilité interentreprises
- Favoriser la transition énergétique des entreprises et les projets d'écologie industrielle et territoriale

Ces actions ont été reprises dans le cadre du plan climat et sont incluses dans l'axe 1 et l'axe 3 du PCAET.

IV.3. Organisation du programme d'actions

Le programme d'action s'articule en 4 axes stratégiques. Chaque axe est subdivisé en plusieurs orientations elles-mêmes composées de plusieurs actions.

N°	Axes et orientations associées
1	Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale
1.1	Viser un aménagement plus efficient intégrant les enjeux climat, air et énergie
1.2	Soutenir les entreprises dans leur transition environnementale
1.3	Favoriser l'économie circulaire et tendre vers le 0 déchet
2	Un territoire qui associe sobriété énergétique et développement adapté des ENR
2.1	Améliorer la performance énergétique du bâti
2.2	Développer les énergies renouvelables dans un objectif d'adaptation au territoire
3	Un territoire qui développe une mobilité durable
3.1	Développer la mobilité active
3.2	Promouvoir les autres solutions durables de déplacement
4	Un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources
4.1	Préserver la ressource en eau
4.2	Favoriser la séquestration du carbone dans les espaces naturels et agricoles
4.3	Veiller au maintien de la bonne qualité de l'air
4.4	Contribuer à la protection de la biodiversité pour son développement

Pour chacun des axes sont détaillés :

- Les objectifs auxquels cherchent à répondre les actions
- Les axes prioritaires retenus
- Les actions à mettre en œuvre dans le cadre du PCAET

Pour chaque action une **fiche action** a été réalisée. Celle-ci est décrite avec plusieurs caractéristiques afin de définir un périmètre le plus précis possible (voir la fiche action annotée ci-dessous), tant au niveau des moyens humains nécessaires que financiers et partenariaux.

De plus, sur chaque fiche, un logo désignant **l'indicateur** associé est indiqué à côté de l'action. Les indicateurs font référence à 5 types de mesures relatives à :

- **L'énergie** : consommations énergétiques, efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Le **climat** et la réduction des émissions de GES ;
- La **qualité de l'air** : pollution atmosphérique, concentrations de particules dans l'air ;
- **L'adaptation** au changement climatique ;
- La **séquestration carbone**.



ENERGIE



GES



QUALITE DE L'AIR



ADAPTATION

Chaque fiche action contient également **une partie dédiée à l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES)** qui rappelle dans le cas où une incidence négative potentielle ou avérée a été identifiée, les mesures émises pour Eviter, Réduire et Compenser les éventuelles conséquences dommageables pour l'environnement.

Pour rappel, la séquence « éviter, réduire, compenser » a pour objectif d'établir des mesures visant à éviter les atteintes à l'environnement, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Le respect de l'ordre de cette séquence constitue une condition indispensable et nécessaire pour en permettre l'effectivité et ainsi favoriser l'intégration de l'environnement dans le programme d'actions. L'ordre de la séquence traduit aussi une hiérarchie : l'évitement étant la seule phase qui garantisse la non atteinte à l'environnement considéré, il est à favoriser. La compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, quand tous les impacts qui n'ont pu être évités n'ont pas pu être réduits.

IV.3.1. La structure d'une fiche action

Les fiches actions complètes sont détaillées dans la partie IV.5 en page 52 de ce document.

Numéro, titre et positionnement de l'action

Contexte et déroulé de l'action

Pilotage de l'action

Freins et leviers de l'action

Suivi de l'action

Axe stratégique 4		Un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources		Action n°30 Connaître pour mieux préserver notre biodiversité	
Orientation 4.4		Contribuer à la protection de la biodiversité pour son développement			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	La lutte contre le changement climatique et celle contre l'érosion de la biodiversité sont fortement liées. A ce jour, il n'existe pas d'inventaire de la biodiversité locale à l'échelle de Terres de Montaigu. Le Portrait de territoire est un document qui recense et croise les activités humaines, le contexte écopaysager, les caractéristiques physiques et l'état de connaissance sur la biodiversité.			
	Enjeux et objectifs	Enjeu: Mieux connaître notre biodiversité locale pour définir une stratégie de gestion et de préservation. Objectifs: - Inventorier au travers d'un portrait de territoire les espèces animales et végétales locales et les conditions propices à leur présence, à leur protection, et à leur développement - Partager avec les acteurs locaux un socle commun de connaissances autour de la biodiversité du territoire - Animer le réseau d'acteurs territorial et promouvoir la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les projets d'aménagement			
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES			EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu		Partenaire(s)	- Région - Associations environnementales
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne		Cible(s)	Ensemble des acteurs locaux
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Exhaustivité du recensement		Leviers Conditions de la réussite	- Transmettre et pérenniser la connaissance
MOYENS ASSOCIES	Humains	0.2 ETP Réalisation inventaire et animation: prestataire		Financiers	Etude financée par la Région
INDICATEURS DE SUIVI	- Réalisation de l'étude - Nombre de réunions de présentation de l'étude - Nombre de personnes inscrites				
INDICATEURS D'IMPACT		Action n'ayant pas d'impact direct, mais sur laquelle il sera possible d'appuyer les politiques de séquestration et d'adaptation au changement climatique.			
TEMPORALITE	Echéance du lancement	En cours		Durée prévisionnelle	En continu
		Court/moyen terme (1 à 3 ans)			
		X Moyen/long terme (3 à 6 ans)			

IV.4. Dispositif de suivi et d'évaluation

IV.4.1. Cadre réglementaire

Le dispositif de suivi et d'évaluation est également cadré par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et son décret d'application.

Ce que dit le décret :

« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L222-1 ainsi qu'aux articles L4433-7 et L4251-1 du code général des collectivités territoriales. »

IV.4.2. Gouvernance et suivi

Le PCAET est un document qui a vocation à évoluer dans une démarche **d'amélioration continue**. Il s'accompagne ainsi d'un dispositif de suivi de la démarche et du plan d'action et d'une évaluation régulière qui permet de faire des réajustements si cela est nécessaire.

Des indicateurs de suivi ont ainsi été définis pour chacune des actions.

Les outils de suivi de la mise en œuvre du plan d'action, type tableau de bord, sont en cours d'élaboration afin de permettre à la collectivité le meilleur pilotage possible .

Exemple de tableau de bord.

Plan d'action								Pilotage					Indicateurs de résultats			Calendrier											
Stratégie	Projet d'action	Intitulé de l'action	Responsable de l'action	Financement	Coût	Impact	Indicateur	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 1 : Développement durable	Projet 1 : Développement durable	1.1.1. Action 1.1.1	Responsable 1.1.1	Financement 1.1.1	Coût 1.1.1	Impact 1.1.1	Indicateur 1.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		1.1.2. Action 1.1.2	Responsable 1.1.2	Financement 1.1.2	Coût 1.1.2	Impact 1.1.2	Indicateur 1.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		1.1.3. Action 1.1.3	Responsable 1.1.3	Financement 1.1.3	Coût 1.1.3	Impact 1.1.3	Indicateur 1.1.3	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
	Projet 2 : Développement durable	2.1.1. Action 2.1.1	Responsable 2.1.1	Financement 2.1.1	Coût 2.1.1	Impact 2.1.1	Indicateur 2.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		2.1.2. Action 2.1.2	Responsable 2.1.2	Financement 2.1.2	Coût 2.1.2	Impact 2.1.2	Indicateur 2.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 2 : Développement durable	Projet 3 : Développement durable	3.1.1. Action 3.1.1	Responsable 3.1.1	Financement 3.1.1	Coût 3.1.1	Impact 3.1.1	Indicateur 3.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		3.1.2. Action 3.1.2	Responsable 3.1.2	Financement 3.1.2	Coût 3.1.2	Impact 3.1.2	Indicateur 3.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 3 : Développement durable	Projet 4 : Développement durable	4.1.1. Action 4.1.1	Responsable 4.1.1	Financement 4.1.1	Coût 4.1.1	Impact 4.1.1	Indicateur 4.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		4.1.2. Action 4.1.2	Responsable 4.1.2	Financement 4.1.2	Coût 4.1.2	Impact 4.1.2	Indicateur 4.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 4 : Développement durable	Projet 5 : Développement durable	5.1.1. Action 5.1.1	Responsable 5.1.1	Financement 5.1.1	Coût 5.1.1	Impact 5.1.1	Indicateur 5.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		5.1.2. Action 5.1.2	Responsable 5.1.2	Financement 5.1.2	Coût 5.1.2	Impact 5.1.2	Indicateur 5.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 5 : Développement durable	Projet 6 : Développement durable	6.1.1. Action 6.1.1	Responsable 6.1.1	Financement 6.1.1	Coût 6.1.1	Impact 6.1.1	Indicateur 6.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		6.1.2. Action 6.1.2	Responsable 6.1.2	Financement 6.1.2	Coût 6.1.2	Impact 6.1.2	Indicateur 6.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 6 : Développement durable	Projet 7 : Développement durable	7.1.1. Action 7.1.1	Responsable 7.1.1	Financement 7.1.1	Coût 7.1.1	Impact 7.1.1	Indicateur 7.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		7.1.2. Action 7.1.2	Responsable 7.1.2	Financement 7.1.2	Coût 7.1.2	Impact 7.1.2	Indicateur 7.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 7 : Développement durable	Projet 8 : Développement durable	8.1.1. Action 8.1.1	Responsable 8.1.1	Financement 8.1.1	Coût 8.1.1	Impact 8.1.1	Indicateur 8.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		8.1.2. Action 8.1.2	Responsable 8.1.2	Financement 8.1.2	Coût 8.1.2	Impact 8.1.2	Indicateur 8.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 8 : Développement durable	Projet 9 : Développement durable	9.1.1. Action 9.1.1	Responsable 9.1.1	Financement 9.1.1	Coût 9.1.1	Impact 9.1.1	Indicateur 9.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		9.1.2. Action 9.1.2	Responsable 9.1.2	Financement 9.1.2	Coût 9.1.2	Impact 9.1.2	Indicateur 9.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 9 : Développement durable	Projet 10 : Développement durable	10.1.1. Action 10.1.1	Responsable 10.1.1	Financement 10.1.1	Coût 10.1.1	Impact 10.1.1	Indicateur 10.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		10.1.2. Action 10.1.2	Responsable 10.1.2	Financement 10.1.2	Coût 10.1.2	Impact 10.1.2	Indicateur 10.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 10 : Développement durable	Projet 11 : Développement durable	11.1.1. Action 11.1.1	Responsable 11.1.1	Financement 11.1.1	Coût 11.1.1	Impact 11.1.1	Indicateur 11.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		11.1.2. Action 11.1.2	Responsable 11.1.2	Financement 11.1.2	Coût 11.1.2	Impact 11.1.2	Indicateur 11.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 11 : Développement durable	Projet 12 : Développement durable	12.1.1. Action 12.1.1	Responsable 12.1.1	Financement 12.1.1	Coût 12.1.1	Impact 12.1.1	Indicateur 12.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		12.1.2. Action 12.1.2	Responsable 12.1.2	Financement 12.1.2	Coût 12.1.2	Impact 12.1.2	Indicateur 12.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 12 : Développement durable	Projet 13 : Développement durable	13.1.1. Action 13.1.1	Responsable 13.1.1	Financement 13.1.1	Coût 13.1.1	Impact 13.1.1	Indicateur 13.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		13.1.2. Action 13.1.2	Responsable 13.1.2	Financement 13.1.2	Coût 13.1.2	Impact 13.1.2	Indicateur 13.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 13 : Développement durable	Projet 14 : Développement durable	14.1.1. Action 14.1.1	Responsable 14.1.1	Financement 14.1.1	Coût 14.1.1	Impact 14.1.1	Indicateur 14.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		14.1.2. Action 14.1.2	Responsable 14.1.2	Financement 14.1.2	Coût 14.1.2	Impact 14.1.2	Indicateur 14.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 14 : Développement durable	Projet 15 : Développement durable	15.1.1. Action 15.1.1	Responsable 15.1.1	Financement 15.1.1	Coût 15.1.1	Impact 15.1.1	Indicateur 15.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		15.1.2. Action 15.1.2	Responsable 15.1.2	Financement 15.1.2	Coût 15.1.2	Impact 15.1.2	Indicateur 15.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 15 : Développement durable	Projet 16 : Développement durable	16.1.1. Action 16.1.1	Responsable 16.1.1	Financement 16.1.1	Coût 16.1.1	Impact 16.1.1	Indicateur 16.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		16.1.2. Action 16.1.2	Responsable 16.1.2	Financement 16.1.2	Coût 16.1.2	Impact 16.1.2	Indicateur 16.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 16 : Développement durable	Projet 17 : Développement durable	17.1.1. Action 17.1.1	Responsable 17.1.1	Financement 17.1.1	Coût 17.1.1	Impact 17.1.1	Indicateur 17.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		17.1.2. Action 17.1.2	Responsable 17.1.2	Financement 17.1.2	Coût 17.1.2	Impact 17.1.2	Indicateur 17.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 17 : Développement durable	Projet 18 : Développement durable	18.1.1. Action 18.1.1	Responsable 18.1.1	Financement 18.1.1	Coût 18.1.1	Impact 18.1.1	Indicateur 18.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		18.1.2. Action 18.1.2	Responsable 18.1.2	Financement 18.1.2	Coût 18.1.2	Impact 18.1.2	Indicateur 18.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 18 : Développement durable	Projet 19 : Développement durable	19.1.1. Action 19.1.1	Responsable 19.1.1	Financement 19.1.1	Coût 19.1.1	Impact 19.1.1	Indicateur 19.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		19.1.2. Action 19.1.2	Responsable 19.1.2	Financement 19.1.2	Coût 19.1.2	Impact 19.1.2	Indicateur 19.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 19 : Développement durable	Projet 20 : Développement durable	20.1.1. Action 20.1.1	Responsable 20.1.1	Financement 20.1.1	Coût 20.1.1	Impact 20.1.1	Indicateur 20.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		20.1.2. Action 20.1.2	Responsable 20.1.2	Financement 20.1.2	Coût 20.1.2	Impact 20.1.2	Indicateur 20.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 20 : Développement durable	Projet 21 : Développement durable	21.1.1. Action 21.1.1	Responsable 21.1.1	Financement 21.1.1	Coût 21.1.1	Impact 21.1.1	Indicateur 21.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		21.1.2. Action 21.1.2	Responsable 21.1.2	Financement 21.1.2	Coût 21.1.2	Impact 21.1.2	Indicateur 21.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 21 : Développement durable	Projet 22 : Développement durable	22.1.1. Action 22.1.1	Responsable 22.1.1	Financement 22.1.1	Coût 22.1.1	Impact 22.1.1	Indicateur 22.1.1	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
		22.1.2. Action 22.1.2	Responsable 22.1.2	Financement 22.1.2	Coût 22.1.2	Impact 22.1.2	Indicateur 22.1.2	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme	Impact à court terme	Impact à moyen terme	Impact à long terme		
Stratégie 22 : Développement durable	Projet 23 : Développement durable	23.1.1.																									

Source : ekodev

Ce tableau de bord sera étoffé et alimenté progressivement en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions.

Une organisation est à définir pour optimiser le suivi du plan d'action entre l'ensemble des parties prenantes. La gouvernance est en cours de réflexion.

Le suivi du plan d'action se déroulera tout au long de la mise en œuvre du plan climat et consistera à :

- ▶ Suivre le niveau d'avancement et la réalisation de chacune des actions
- ▶ Décrire les résultats observés en lien avec les indicateurs.

- ▶ Garder le cap sur le niveau d'ambition fixé
- ▶ Entretenir la mobilisation des services et des acteurs du territoire

IV.4.3. Evaluation

Au contraire du suivi au fil des actions et donc sur la durée, l'évaluation est un exercice ponctuel qui arrive à mi-parcours (fin 2025) et à la fin de la mise en œuvre du PCAET (fin 2028).

L'évaluation intermédiaire du PCAET aura pour but de comparer les résultats obtenus avec les objectifs théoriques fixés et permettra de :

- ▶ Dégager les facteurs clés de réussite, les difficultés et les erreurs pour faciliter la mise en œuvre sur les 3 années suivantes
- ▶ Faire un bilan des actions réalisées, en cours, non commencées et abandonnées
- ▶ Faire un bilan sur les moyens mis en œuvre
- ▶ Faire un bilan des résultats obtenus et les comparer à la trajectoire théorique définie dans la stratégie
- ▶ Mettre en place des actions correctives si besoin

Cette évaluation intermédiaire se fera via le comité de suivi et fera l'objet d'un rapport qui sera mis à disposition du public.

IV.5. Les fiches action

Axe stratégique 1 Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale		Action n°1 Intégrer les enjeux environnementaux dans les Plans Locaux d'Urbanisme		
Orientation 1.1 Viser un aménagement plus efficient intégrant les enjeux climat, air et énergie				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Terres de Montaigu dispose de 2 Plans Locaux d'Urbanisme approuvés en 2019 qui ont permis d'organiser l'aménagement du territoire sur les communes. Ces choix d'aménagement influencent les émissions territoriales. L'articulation entre le PCAET et le PLUi est donc un enjeu fort pour la transition énergétique, climatique et écologique des territoires. Les orientations environnementales des PADD approuvés en 2019 visent notamment à : - Assurer un développement responsable, respectueux de l'environnement - Développer une offre en habitat qualitative, attractive et économe en espaces - Préserver et valoriser le patrimoine paysager du territoire, son armature naturelle et agricole - Gérer durablement les ressources naturelles, dont l'eau. Le Programme Local de l'Habitat et les PLUi prévoient la construction de 435 nouveaux logements par an. Ils réservent 142 ha pour l'habitat et 135 ha au développement économique, sur 10 ans, soit 22 ha de moins par an que sur la décennie précédente. La consommation foncière sera ainsi divisée par 2 et 43% des objectifs de construction de logements se feront dans l'enveloppe urbaine.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu: Faire du PLUi, un outil au service des objectifs climat-air-énergie du territoire. Objectifs : - Mise en cohérence du PLUi et du PCAET au travers de nouvelles orientations ou prescriptions : matériaux bas carbone ; Végétalisation des espaces artificialisés; gestion des eaux pluviales; énergies renouvelables; efficacité énergétique; préservation des espaces naturels et agricoles; déplacements et écomobilité... - Poursuivre le travail engagé au travers de la politique d'optimisation du foncier pour l'habitat et les zones d'activités économiques : écoconception des zones d'activités, mutualisation de surfaces, occupation des "dents creuses" - Favoriser la reconversion des friches industrielles (ZI Gare et Pôle 13)		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		Plans Locaux d'Urbanisme IntercommunalProgramme Local de l'Habitat	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu	Partenaire(s)	- Direction départementale des Territoires et de la Mer - CAUE - Chambre d'Agriculture
	Rôle de Terres de Montaigu	Met en œuvre l'action	Cible(s)	- Particuliers - Entreprises - Maîtres d'œuvre - Architectes
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Difficulté pour concilier certains enjeux (ex : densification / végétalisation, densification / attractivité, végétalisation / facilité d'entretien)		Leviers Conditions de la réussite - Pédagogie autour de la réglementation - Développement de nouvelles formes d'habitat
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.25 ETP sur 1 an	Financiers	20 000 € à 25 000 €
INDICATEURS DE SUIVI	- La réalisation de la procédure d'évolution - La consommation d'espaces agricoles et naturels, la surface de sols artificialisés			
INDICATEURS D'IMPACT	 - La révision du PLUi est une politique transversale pouvant avoir des incidences positives sur toutes les finalités du PCAET (atténuer et s'adapter au changement climatique, améliorer la qualité de l'air).			
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	1 à 3 ans
		Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		X Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 1 Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale		Action n°2 Promouvoir des constructions neuves « bas carbone »		
Orientation 1.1 Viser un aménagement plus efficient intégrant les enjeux climat, air et énergie				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	La réglementation environnementale (RE) 2020 qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022 prévoit de renforcer les exigences en matière d'empreinte carbone des bâtiments en poursuivant les efforts de diminution des besoins énergétiques, d'utilisation d'énergie décarbonée et de production d'énergie renouvelable. Elle met l'accent sur la réduction de l'impact carbone des phases de construction et de démolition des bâtiments. Sur Terres de Montaigu, le secteur des bâtiments (résidentiel + tertiaire) représente 17% des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire. Les PLH et PLUi prévoient la construction de 435 nouveaux logements par an. Par ailleurs, des bâtiments à vocation économique sont construits chaque année sur le territoire (72 en 2020).		
	Enjeux et objectifs	Enjeu: Pour limiter l'impact de la construction neuve, de nouveaux modèles d'habitat et bâtiments "bas carbone" devront s'imposer dans un objectif de performance optimale. Objectifs : - Faciliter le déploiement de la RE 2020 et la prise en main de ce nouveau cadre réglementaire par une montée en compétence progressive de tous les acteurs, depuis le maître d'ouvrage jusqu'aux artisans - Favoriser la création d'un écosystème adapté à ces nouveaux enjeux - Appliquer le référentiel bas carbone pour le patrimoine public neuf et le parc privé, résidentiel et économique. - Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés en mobilisant les filières locales - Promouvoir l'innovation dans le secteur de la construction		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	- PLUi - PLH	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	E : Privilégier en premier lieu les rénovations ou les extensions verticales ; E, R : - Lutter contre la déforestation importée dans le choix des matériaux - Utiliser des matériaux biosourcés locaux dans les constructions + choix des matériaux le plus recyclables possible - Veiller à utiliser des matériaux avec des garanties de qualité (certifications, labels) - Réaliser des diagnostics écologiques à chaque construction neuve - Veiller par le choix des matériaux à ce qu'il y ait une bonne intégration du bâtiment au paysage E, R : Porter une réflexion sur l'accueil, le traitement, la valorisation et l'élimination des déchets R : Former les équipes de chantier au tri des déchets sur le chantier R : Contre le ruissellement, veiller à végétaliser les toitures/terrasses qui peuvent l'être C : Opérations de renaturation pour compenser l'artificialisation des terres	
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu	Partenaire(s)	- Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre du Commerce et de l'Industrie - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - Les entreprises des secteurs du bâtiment
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en oeuvre pour son patrimoine - Anime et coordonne	Cible(s)	- Particuliers - Entreprises - Maîtres d'œuvre - Architectes
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Incidence financière pouvant compromettre un objectif d'exemplarité qui pourrait être plus important - Disponibilité locale des matériaux bio-sourcés	Leviers Conditions de la réussite	- Intégrer systématiquement cet objectif "bas carbone" dans tout nouveau projet de construction public et/ou privé où la collectivité peut soit être maître d'ouvrage, soit prescripteur - Montée en compétence des équipes de conception de projets
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0,1 ETP sur la durée du PCAET	Financiers	Investissement sur le patrimoine du bloc local : A déterminer
INDICATEURS DE SUIVI	- Temps d'animation - Evolution de la performance énergétique du patrimoine bâti - Nombre de bâtiments "bas carbone"			

INDICATEURS D'IMPACT		La promotion des constructions neuves bas-carbone permettra de : - réduire les consommations d'énergie et les émissions associées secteur de la construction. A titre indicatif, la RE 2020 vise une baisse d'environ 35% des émissions du secteur. - éviter les émissions liées à l'exploitation de nouveaux logements. A titre indicatif, la RE 2020 fixe comme seuil maximal 4 kg/CO2/an pour les maisons individuelles (dès 2022) et 6,5kg/CO2/an pour les logements collectifs (dès 2025)		
TEMPORALITÉ	Échéance d'adoption	En cours	Durée prévisionnelle	En continu
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 1		Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale		Action n°3 Animer une démarche d'innovation environnementale en entreprises	
Orientation 1.2		Soutenir les entreprises dans leur transition environnementale			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Plus de 2600 entreprises sont présentes sur Terres de Montaigu. Le territoire dénombre également 300 exploitations agricoles. L'industrie représente 29% des consommations énergétiques et 11% des émissions de GES du territoire. L'agriculture contribue à hauteur de 47% des émissions de GES. L'innovation, notamment environnementale, permet l'amélioration des performances de l'entreprise et de son bilan carbone. Le rôle des collectivités est souvent précieux pour animer ces démarches au travers de leur compétence développement économique. Terres de Montaigu s'est engagé en 2019 dans le programme "Territoire d'Industrie". Une réflexion a été lancée avec les entreprises du territoire afin d'identifier les actions à mettre en place pour concilier l'environnement et l'économie.			
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Accompagner les acteurs économiques dans le développement de l'économie circulaire territoriale pour optimiser les ressources et réduire leur impact environnemental. Cette démarche d'innovation environnementale s'inscrit dans le programme Territoire d'Industrie. Objectifs : - Créer et animer un réseau d'entreprises pour favoriser leur rencontre et le partage d'informations : problématiques, bonnes pratiques et besoins (visites d'entreprises, animations d'ateliers inter-entreprises et des groupes de travail) - Encourager à la réalisation d'audit des entreprises pour améliorer la connaissance de leur fonctionnement et mieux identifier la provenance et la destination des flux (matières, biens, services). -Développer des actions de synergie avec de la mutualisation et du partage : des biens, des ressources ou des services, permettant de réaliser des économies d'échelle (gestion des déchets, chaleur, réutilisation des eaux pluviales, restauration collective, crèches, plan de déplacement inter-entreprises, partage de véhicule...) -Mobiliser autour des dispositifs existants portés et animés par la Région ou les chambres consulaires (ferme bas carbone, Carbocage, CAP'2R, Répar'acteurs, Eco défis, PEP'S...) qui constituent très souvent le point 0 de la démarche dans l'entreprise ou sur l'exploitation agricole. -Accompagner le développement et l'implantation locale de filières de revalorisation de déchets de la construction et l'émergence d'entreprises innovantes sur ces sujets.			
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		Programme Territoire d'Industrie		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu		Partenaire(s)	- SyDEV - Trivalis - ADEME - Chambre du Commerce et de l'Industrie - Chambre des Métiers et de l'Artisanat -Chambre d'Agriculture
	Rôle de Terres de Montaigu	- Anime et coordonne		Cible(s)	- Entreprises du territoire
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- L'animation devra pouvoir s'adapter à la taille et aux enjeux des entreprises - Nombre important d'entreprises - Périmètre territorial peut être un facteur limitant		Leviers Conditions de la réussite	- Démarche Territoire d'industrie qui mobilise déjà les acteurs économiques
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.5 ETP		Financiers	
INDICATEURS DE SUIVI		- Nombre d'entreprises participant à la démarche - Nombre de réunions du réseau - Nombre de mise en relation et d'actions amorcées			
INDICATEURS D'IMPACT		L'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale permettent : - De réduire les émissions en favorisant la valorisation des énergies de récupération - De réduire les consommations d'énergie en mutualisant des services - De réduire les émissions liées à la consommation d'intrants (matière première, équipement, etc) en favorisant la mutualisation (bénéfice se mesurant sur le territoire de production et non de consommation)			
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	X En cours		Durée prévisionnelle	En continu
		Court/moyen terme (1 à 3 ans)			
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)			

Axe stratégique 1 Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale		Action n°4 Encourager les transitions agricoles		
Orientation 1.2 Soutenir les entreprises dans leur transition environnementale				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Terres de Montaigu est historiquement un territoire d'élevage où la production laitière est présente. 300 exploitations agricoles sont présentes sur Terres de Montaigu pour une Surface Agricole Utile de 26 900 ha, soit 73% de la surface totale du territoire, et 6% de l'emploi salarié total. L'agriculture représente 5% des consommations énergétiques, mais 47% des émissions de GES sur le territoire. Cela s'explique notamment par la forte présence de ruminants. Le secteur agricole est particulièrement vulnérable aux variations climatiques et ses interactions avec la ressource en eau sont importantes (irrigation, rejets vers les cours d'eau). L'agriculture contribue à l'entretien des paysages du bocage et au maintien du cadre de vie et de sa biodiversité. Les sols agricoles, notamment les prairies, constituent le plus important stock de carbone sur le territoire. Les boisements et haies participent également à cette séquestration, avec un potentiel de développement de ce "puits carbone". Le secteur agricole dispose d'un potentiel de développement d'énergie renouvelable.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Accompagner le monde agricole dans sa transition pour permettre son adaptation au changement climatique et réduire son impact environnemental grâce à des pratiques plus durables Objectifs : -Mobiliser et animer un réseau d'exploitations agricoles pour favoriser leur rencontre et le partage d'informations : problématiques, bonnes pratiques et besoins sur les thématiques -Mobiliser et encourager à la réalisation d'audit et bilan carbone d'exploitation en sollicitant les dispositifs existants portés et animés par la Région ou les chambres consulaires (ferme bas carbone, Carbocage, CAP'2R...) -Favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles, puis exploiter leur potentiel de production d'énergie renouvelable (solaire) -Favoriser la plantation de boisements, de haies, et améliorer leur gestion (lien avec action "structurer une filière bois locale") pour augmenter le puits carbone, concourir au maintien et au développement de la biodiversité, limiter les pollutions diffuses, et alimenter la filière bois construction et bois énergie ; encourager l'agroforesterie. Lien avec les dispositifs d'aides existants pour planter et avec l'action "dispositif local de compensation carbone" pour financer les plans de gestion de haie sous forme de "Paiements pour Services Environnementaux" -Améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande locales en produits alimentaires ; favoriser le dialogue entre consommateurs, producteurs et les autres acteurs de la filière alimentaire (lien avec action "Plan Alimentaire Territorial") -Favoriser l'installation ou la reconversion d'exploitations développant des pratiques vertueuses bas carbone -Accompagner le développement et l'implantation locale de filières de revalorisation de biomasse agricole (méthanisation) en cohérence avec le schéma directeur des énergies renouvelables		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		
PILOTAGE	Porteur(s)	-Terres de Montaigu -Représentants de la profession agricole	Partenaire(s)	"-Représentants profession agricole -Chambre d'agriculture -Syndicats de bassin versant"
	Rôle de Terres de Montaigu	- Anime et coordonne	Cible(s)	- Exploitants agricoles du territoire
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	"- Nombre important d'exploitations - Périmètre territorial peut être un facteur limitant - Investissement financier conséquent pour opérer une transition	Leviers Conditions de la réussite	- Une mobilisation forte des partenaires -ne pas oppose les modèles de production
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.5 ETP	Financiers	Animation
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre de formations réalisées - Nombre de diagnostics d'exploitation réalisés - Nombre d'exploitations "en conversion" engagées dans un programme d'actions - Nombre de plan de gestion de haies - Nombre de projets de méthanisation et photovoltaïques réalisés -			

INDICATEURS D'IMPACT	  	- Préserver des surfaces agricoles et le stock de carbone associé et séquestrer des volumes supplémentaires - Développer des pratiques agricoles favorable la limitation des émissions et au renforcement de la sequestration - Favoriser la maitrise des consommations d'énergie et la production d'énergie renouvelable pour le patrimoine bati- Développer les circuits plus courts qui limitent l'empreinte carbone des produits alimentaires sous certaines conditions		
		En cours	Durée prévisionnelle	4 à 6 ans
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement			

Axe stratégique 1		Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale		Action n°5		Développer et animer un Projet Alimentaire Territorial	
Orientation 1.2		Soutenir les entreprises dans leur transition environnementale					
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Terres de Montaignu est historiquement un territoire d'élevage où la production laitière est présente.					
		300 exploitations agricoles sont présentes sur Terres de Montaignu pour une Surface Agricole Utile de 26 900 ha, soit 73% de la surface totale du territoire, et 6% de l'emploi salarié total.					
	Enjeux et objectifs	L'agriculture représente 5% des consommations énergétiques, mais 47% des émissions de GES sur le territoire. Cela s'explique par la forte présence de ruminants (45 000 bovins en 2010). Toutefois, ce constat doit être nuancé par le fait que les sols agricoles, notamment les prairies, constituent le plus important stock de carbone sur le territoire.					
Le territoire dénombre 54 établissements agro-alimentaires dont la présence historique de grandes entreprises agro-alimentaires, ce qui représente 40% de l'emploi industriel.							
				Enjeu : Le Projet Alimentaire Territorial doit permettre de structurer une filière alimentaire locale en rapprochant les différents acteurs : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, en donnant un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.			
				Objectifs :			
				- Mobiliser et fédérer les agriculteurs autour de ce projet territorial lié à l'alimentation			
				- Valoriser les initiatives existantes			
				- Accompagner la filière agricole dans sa transition vers des pratiques culturales et des modes de production plus durables, bas carbone			
				- Viser la qualité des produits, une agriculture rémunératrice et le respect de l'environnement			
				- Améliorer le taux d'auto-approvisionnement du territoire et offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits plus courts.			
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES				EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE			
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaignu - Communes		Partenaire(s)	-Représentants profession agricole -Chambre d'agriculture -Producteurs en vente directe		
	Rôle de Terres de Montaignu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne		Cible(s)	- Acteurs de la filière : producteurs, transformateurs, commerçants/distributeurs, logisticien, consommateurs et restaurateurs		
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Risque de concurrence pour les GAEC déjà organisés - Concilier le métier de producteur et celui de commerçant		Leviers Conditions de la réussite	- La commande publique comme moyen de valorisation et transition des productions agricoles - Ne pas opposer les modèles de production		
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.5 ETP + Assistance d'un cabinet		Financiers	30 000 €		
INDICATEURS DE SUIVI	- % de produits bio et/ou locaux servis dans les établissements de restauration collective - Nombre d'acteurs locaux engagés dans la démarche - Nombre de points de circuits courts						
INDICATEURS D'IMPACT		Selon les actions qui seront programmées, le PAT permettra de : - Préserver des surfaces agricoles et le stock de carbone associé et séquestrer des volumes supplémentaires - Développer des pratiques agricoles favorables à la limitation des émissions et au renforcement de la séquestration - Développement des circuits courts de proximité qui limitent les consommations d'énergie et l'empreinte carbone des produits alimentaires sous certaines conditions					
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours		Durée prévisionnelle	4 à 6 ans		
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)					
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)					

Axe stratégique 1		Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale		Action n°6		Expérimenter un dispositif local de compensation carbone	
Orientation 1.2		Soutenir les entreprises dans leur transition environnementale					
DESCRIPTIF DE L'ACTION		Contexte	Terres de Montagu émet plus de 30 Millions de tonnes de CO2 équivalent par an. Le stock carbone dans les sols et la végétation du territoire est évalué à 8,3 Millions de tonnes CO2eq. La transition carbone du territoire dépendra notamment de sa capacité à protéger le stock carbone et à développer une séquestration additionnelle. Les entreprises et organisations doivent réduire leurs émissions à travers des actions de maîtrise de la demande énergétique. Elles pourraient toutefois rencontrer des difficultés dans la réduction d'une part des émissions dites "incompressibles". Inversement, certains acteurs qui développent des projets de réduction ou de séquestration carbone peuvent rencontrer des difficultés dans l'atteinte d'un équilibre économique autour de leur action. Le monde agricole et les autres propriétaires fonciers (publics ou privés) disposent des ressources locales pour développer le stockage du carbone (culture, haie, bois, forêt...).				
		Enjeux et objectifs	Enjeu : Développer sur le territoire un outil de compensation qui permette aux acteurs locaux de contrebalancer leur production de CO2 par le financement de projet de séquestration de carbone. Objectifs : - Permettre aux entreprises du territoire qui auraient "à compenser" d'obtenir des crédits carbone ou certificat d'économie d'énergie en finançant des actions locales de réduction de gaz à effet de serre, de séquestration du carbone et d'économies d'énergie - Accompagner les porteurs de projets de réduction d'émissions tout au long de leur parcours (élaboration stratégie, bilan carbone, programme d'actions pour réduire les émissions, valoriser des actions de compensation). - Offrir à tous un portefeuille de projets locaux de compensation d'émissions à financer et une capacité d'agir sur le territoire - Assurer la qualité environnementale des projets par l'évaluation énergétique et carbone				
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES					EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		
PILOTAGE		Porteur(s)	- Terres de Montagu - Acteurs locaux : entreprises		Partenaire(s)	- Communes - Entreprises - Habitants - Associations - Organismes de formation et de recherche - Région - Département	
		Rôle de Terres de Montagu	- Met en œuvre l'action		Cible(s)	- Entreprises - Collectivités - Associations - Habitants - Agriculteurs	
FREINS ET LEVIERS		Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Réunir des acteurs de typologie différente		Leviers Conditions de la réussite	- Viser une organisation efficiente	
MOYENS ASSOCIÉS		Humains	0.20 ETP		Financiers	- A définir selon le nombre de partenaires	
INDICATEURS DE SUIVI		- Nombre de projets financés - L'impact carbone de ces actions					
INDICATEURS D'IMPACT			- Les dispositifs locaux de compensation carbone visent à faire émerger des projets favorables à la séquestration carbone et aux économies d'énergie. - Les projets accompagnés via ces dispositifs peuvent aussi améliorer la résilience de certains écosystèmes et donc renforcer les services environnementaux qu'ils apportent.				
TEMPORALITÉ		Échéance du lancement	En cours		Durée prévisionnelle	En continu	
			Court/moyen terme (1 à 3 ans)				
			X Moyen/long terme (3 à 6 ans)				

Axe stratégique 1		Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale		
Orientation 1.3		Favoriser l'économie circulaire et tendre vers le 0 déchet		
		Action n°7 Réaménager les déchèteries, la Valorétrie, en innovant et en développant l'activité réemploi		
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Terres de Montaigu est un territoire pionnier en terme de gestion des déchets. Dès 2001, la redevance incitative y a été mise en place. Le dispositif de collecte repose notamment sur 3 déchèteries dotées d'un contrôle d'accès qui permet de mieux maîtriser la typologie des déchets apportés et leur quantité. Les déchets ultimes ne représentent que 14% des déchets en déchèterie, soit 28kg/habitant/an. Elles captent plus de 50% des déchets des ménages (l'autre moitié est représentée par les OM, les emballages, les verres et les papiers) et comportent 18 filières de tri. Dès 2008, Terres de Montaigu a créé une recyclerie baptisée "La Valorétrie". Elle permet de détourner des objets et meubles des déchèteries pour leur donner une seconde vie (140 000 objets par an) et propose des visites pédagogiques auprès des scolaires. Les déchèteries créées dans les années 2000 et rénovées il y a plus de 10 ans doivent cependant évoluer.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Innover et repenser les déchèteries pour évoluer vers un nouveau concept plus agile pour optimiser le tri et la valorisation des déchets et poursuivre l'objectif de réduction des déchets à enfouir. Cela passera notamment par le développement de l'activité réemploi proposée par la Valorétrie Objectifs : - Améliorer les conditions d'accueil, de circulation, et de sécurité pour les agents et les usagers - Faciliter et optimiser l'exploitation - Prévoir un site évolutif qui permette de développer de nouvelles filières de tri - Développer de nouveaux services à la Valorétrie : matériaux de seconde main, atelier de réparation (matériels électriques et électroniques, cycles) - Faire du site de La Motte un lieu vitrine autour de la thématique du déchet : lieu pédagogique, d'évènements, d'ateliers de sensibilisation, de formations... -Favoriser le développement d'entreprises et de filières de réparation et de réemploi		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu	Partenaire(s)	- Trivalis - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre du Commerce et de l'Industrie
	Rôle de Terres de Montaigu	Met en œuvre l'action	Cible(s)	- Déchèteries et Valorétrie de Terres de Montaigu
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	Les coûts d'investissement	Leviers Conditions de la réussite	- Trouver des aménagements novateurs pour faciliter le parcours de l'usager - Poursuivre un accompagnement des usagers en haut de quai - Trouver un modèle économique sur le volet réemploi
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Prestation de maîtrise d'oeuvre - 0.2 ETP pilotage et suivi Terres de Montaigu sur une année	Financiers	- Etude : 30 000 € - Travaux : 2 millions d'euros (investissement)
INDICATEURS DE SUIVI	- Ratio de tri à l'habitant, par flux de déchets - Part des déchets ultimes non valorisables - Nombre de passage à la Valorétrie - Tonnages de déchets détournés - Nombre d'objets qui obtiennent une seconde vie - Valeur du panier moyen à la Valorétrie			
INDICATEURS D'IMPACT		Favoriser le réemploi des matériaux et équipements permettra de détourner certains flux de déchets des filières de traitement et donc de réduire les émissions associées.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	Court terme : études sur 2 ans Moyen terme : réalisation des travaux
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 1		Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale		Action n°8 Développer une politique incitative visant la réduction des emballages	
Orientation 1.3		Favoriser l'économie circulaire et tendre vers le 0 déchet			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Terres de Montaigu est un territoire pionnier en terme de gestion des déchets. Dès 2001, la redevance incitative a été mise en place. Les performances en terme de prévention et de tri à la maison et en déchèterie se traduisent par des quantités de déchets relativement faibles comparées à la moyenne vendéenne. La quantité globale de déchets générée sur Terres de Montaigu (416 kg/hab/an) est de 28% inférieure à la moyenne vendéenne. Les ordures ménagères résiduelles représentent moins de 100kg/hab/an et les emballages légers 39kg/hab/an. L'extension des consignes de tri sur les emballages (2017) a eu pour effet de simplifier le geste de tri et de réduire encore les ordures ménagères résiduelles. Depuis cette date, la quantité d'emballages collectés n'a cessé de croître.			
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Développer une politique incitative pour viser la réduction des emballages parfois superflus et majoritairement à usage unique, qui puisent dans les ressources naturelles, consomment de l'énergie et génèrent des gaz à effet de serre pour leur fabrication, et qui entraînent des coûts liés à leur gestion. Objectifs : - Encourager les habitants à faire évoluer leurs modes de consommation et réduire les emballages qui se retrouvent dans le sac jaune, même si ils sont recyclables : utilisation de contenants réutilisables, promotion de "packs 0 déchet" - Créer un écosystème qui associe tous les acteurs de la filière pour faciliter la transition vers "moins de jetable" : éco-conception des emballages, suppression des emballages superflus, offre de vente en vrac et "drives 0 déchet", offre de contenants réutilisables consignés, dispositifs financiers incitant le consommateur à choisir le "réutilisable" - Repenser le modèle de la redevance incitative en prenant en compte les efforts des habitants sur la réduction des emballages - Développer le tri dans les lieux publics tout en encourageant à la prévention			
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES				EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes		Partenaire(s)	- Trivalis - Entreprises (producteurs et commerçants)
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre - Anime et coordonne		Cible(s)	- Producteurs - Metteurs sur le marché - Commerçants - Consommateurs / habitants
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Ne pas culpabiliser l'habitant. - Concilier les contraintes techniques des industriels et les besoins et attentes du consommateur - L'emballage reste un outil marketing - Le coût de traitement des emballages méconnu		Leviers Conditions de la réussite	- Passer d'un effort de tri à un effort de réduction - Développer un écosystème qui facilite ce changement de mode de consommation
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.2 ETP		Financiers	Etude : 30 000 €
INDICATEURS DE SUIVI	- Evolution des ratios de production de déchets par habitant et par an - Evolution des quantités d'emballages collectés - Nombre de levées de bacs ordures ménagères - Nombre de commerçants engagés dans la démarche				
INDICATEURS D'IMPACT		La réduction des emballages permettra de détourner certains flux de déchets des filières de traitement et donc de réduire les émissions associées.			
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours		Durée prévisionnelle	En continu
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)			
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)			

Axe stratégique 1		Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale		Action n°9		Accentuer le tri et la valorisation des déchets organiques	
Orientation 1.3		Favoriser l'économie circulaire et tendre vers le 0 déchet					
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Les déchets organiques ménagers sont des déchets biodégradables qui comprennent les épluchures de légumes et autres restes alimentaires, les déchets verts du jardin (tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes ...). Ils représentent près de 40 % des déchets produits par un ménage. La loi AGECE incite à limiter le gaspillage alimentaire et à favoriser le tri des biodéchets. Sur Terres de Montaigu, la promotion du compostage est réalisée depuis 2004. 7 000 composteurs individuels ont été remis par la collectivité aux habitants et 16 installations de compostage collectif fonctionnent sur le territoire. La gestion des déchets verts (en déchèterie : 52 kg/hab/an) et ceux issus des espaces publics (sur plateforme communale) est relativement performante et optimisée. Le territoire compte 30 stations d'épuration qui produisent des boues dont la valorisation doit être améliorée.					
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Poursuivre l'engagement vers le "0 déchet" en accentuant le tri et la valorisation des déchets organiques des habitants et professionnels. Objectifs : - Accompagner les démarches responsables pour atténuer le gaspillage alimentaire (notamment audit de la restauration collective, puis élaboration d'un plan d'action) - Permettre à chaque foyer de trier ses biodéchets (cuisine et jardin) en renforçant le déploiement de composteurs individuels, et en maillant le territoire (habitats collectifs, établissements, secteurs d'habitation contraints) avec des équipements de compostage "collectif" de proximité. - Appréhender les volumes de déchets alimentaires des acteurs économiques (métiers de bouche), les informer des obligations en matière de tri et de valorisation des biodéchets et les accompagner dans la démarche - Développer des actions de prévention pour réduire la production de déchets verts des habitants et collectivités (espaces publics) en développant la tonte mulching, le broyage, le paillage, l'écopâturage et la gestion différenciée. - Favoriser les filières locales de valorisation de ces biodéchets et étudier l'opportunité de développer la méthanisation (bio-déchets et déchets verts) de même que le co-compostage avec des boues de station d'épuration.					
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES				EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	E, R : Favoriser des espaces déjà urbanisés - Optimiser le foncier - Instituer la notion de perméabilisation des sols lorsque c'est possible (parkings, voies d'accès, etc.) R : Sensibiliser les acteurs sur les questions d'épandage - Vigilance quant à la proximité des habitations lors de l'épandage - Veiller à installer ces infrastructures loin des habitations E, R : Veiller à installer ces infrastructures loin des habitations - Veiller à bien intégrer la question des risques dans les études de faisabilité		
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes		Partenaire(s)	- Trivalis - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre du Commerce et de l'Industrie - Chambre d'agriculture		
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne		Cible(s)	- Habitants - Etablissements scolaires - Métiers de bouche - Restauration collective - Stations d'épuration		
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Problématique sanitaire liée au stockage des déchets organiques - Difficultés de mettre en place un système de collecte efficient pour les biodéchets (ménages et gros producteurs) - Surface d'épandage qui sont contraintes		Leviers Conditions de la réussite	- Contexte réglementaire qui incite à une meilleure gestion des biodéchets		
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.20 ETP		Financiers			
INDICATEURS DE SUIVI		- Nombre de gros producteurs engagés dans le tri des biodéchets - Réduction du gisement de ces déchets organiques					
INDICATEURS D'IMPACT		La valorisation des déchets fermentescibles par compostage ou méthanisation permet, sous certaines conditions, d'éviter des émissions de GES via la substitution de l'usage d'engrais azotés (compost et digestat), la séquestration dans le sol d'une partie du carbone contenu dans le compost ou l'évitement de la consommation d'énergie à partir de ressources fossiles.					
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours		Durée prévisionnelle	En continu		
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)					
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)					

Axe stratégique 1		Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale		Action n°10 Tendre vers une commande publique plus durable	
Orientation 1.3		Favoriser l'économie circulaire et tendre vers le 0 déchet			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Les secteurs concernés par la commande publique sont les travaux, fournitures et services. Depuis octobre 2018, toute la procédure liée aux marchés publics est dématérialisée : du lancement de la consultation à l'attribution, et pour le suivi des contrats. La loi AGECE de 2020 a rendu obligatoire des seuils d'intégration de produits issus du réemploi, de réutilisation ou de matériaux recyclés. Depuis juillet 2021, la loi d'orientation des mobilités (LOM) impose aux collectivités territoriales dotées d'un parc de plus de 20 véhicules de prévoir 30 % de renouvellement annuel en véhicules à faibles émissions. La Loi EGALIM visera à compter de janvier 2022 : - 20% de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique et/ou circuits courts dans la restauration collective - la réduction/substitution des plastiques à usage unique Plus globalement, le code des Marchés publics exige la mise en place du critère d'analyse "performance environnementale". Depuis septembre 2021, le volet environnemental du nouveau Cahier des Clauses Administratives Générales a été renforcé.			
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Utiliser la commande publique pour réduire les impacts environnementaux liés aux achats de la collectivité (fournitures, services et marchés de travaux) et comme levier essentiel pour inciter les entreprises à opérer leur transition. Objectifs : - Intégrer dans la commande publique des collectivités du territoire les contraintes réglementaires et recourir progressivement à une part plus importante du critère "performance environnementale", et notamment prendre en compte tout le cycle de vie du produit - Inciter les fournisseurs et prestataires à renforcer leur politique environnementale - Favoriser la montée en compétence des services acheteurs - Sortir d'une logique d'opportunité et établir des stratégies d'achat (exemple : renouvellement de la flotte automobile, équipements informatiques et numériques)			
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES				EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes		Partenaire(s)	- Préfecture de la Vendée - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne		Cible(s)	- Fournisseurs - Prestataires - Contractants
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Disposer de moyen de contrôle pour vérifier l'engagement des entreprises - Surcoût généré par les exigences environnementales pouvant compromettre un objectif d'exemplarité		Leviers Conditions de la réussite	- Avoir des outils pour évaluer de façon objective et en toute sécurité juridique les offres et les valoriser - Meilleure reconnaissance des propriétés et garanties des matériaux et fournitures recyclés ou issus du réemploi
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.2 ETP		Financiers	
INDICATEURS DE SUIVI		- Evolution de la part du critère environnemental dans le choix des offres - Part des fournitures et travaux répondant aux obligations légales			
INDICATEURS D'IMPACT		 Une commande publique plus durable permet de limiter les consommations d'énergies et émissions liées à l'extraction des matières premières, aux process de transformations, au fret, à l'usage des produits (ou service) et à leur fin de vie. Ces retombées positives n'auront pas forcément lieu sur le territoire de la CC TdM, mais sur ceux concernés par les différentes étapes de la production des biens et services achetés.			
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours		Durée prévisionnelle	En continu
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)			
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)			

Axe stratégique 1		Un territoire qui allie économie et responsabilité environnementale		Action n°11		Accompagner les entreprises dans la gestion de leurs déchets ménagers assimilés	
Orientation 1.3		Favoriser l'économie circulaire et tendre vers le 0 déchet					
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Des entreprises souhaitent développer le tri des déchets ménagers assimilés pour différentes raisons : démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises, demande des salariés, contrôle renforcé des prestataires sur le contenu des bennes de déchets d'activités économiques. Il s'agit principalement d'emballages alimentaires qui sont produits au sein de leurs espaces de pause et de restauration. Ne trouvant pas de solutions adaptées pour leur collecte auprès de prestataires privés, elles sollicitent Terres de Montaigu. Terres de Montaigu a audité un panel d'entreprises du territoire pour mieux identifier le besoin et évaluer les quantités de déchets produits.					
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Etudier la mise en place d'une collecte des déchets ménagers assimilés des entreprises qui permette une équité de service en transposant sur le lieu de travail le modèle de tri des emballages ménagers qui existe au domicile, en respectant la politique incitative de réduction des déchets. Objectifs : - Qualifier et quantifier les déchets ménagers assimilés produits au sein des espaces de pause et restauration des entreprises à partir de l'évaluation réalisée - Etudier les possibilités de leur gestion par le service public (faisabilité, coûts, conditions) - Définir les modalités administratives, techniques et financières de leur prise en charge pour une mise en oeuvre.					
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		Programme Territoire d'Industrie		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE			
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu		Partenaire(s)		- Communes - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre du Commerce et de l'Industrie - Trivalis	
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne		Cible(s)		- Entreprises	
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Moyens techniques et financiers - Grille tarifaire acceptable - Capacité des exutoires à absorber le flux		Leviers Conditions de la réussite		- Système incitatif à l'instar des habitants - Qualité du tri - Bien dissocier le déchet industriel du déchet ménager assimilé	
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.20 ETP		Financiers		Etude : 20000 €	
INDICATEURS DE SUIVI		- Nombre d'entreprises collectées - Tonnages pris en charge					
INDICATEURS D'IMPACT		La création d'un système mutualisé de gestion des déchets des entreprises peut, sous certaines conditions, limiter les consommations d'énergie et émissions liées à la collecte.					
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	X En cours		Durée prévisionnelle	Etude : 1 an		
		Court/moyen terme (1 à 3 ans)					
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)					

Axe stratégique 2	Un territoire qui associe sobriété énergétique et développement adapté des énergies renouvelables		Action n°12	Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat	
Orientation 2.1	Améliorer la performance énergétique du bâti				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Sur Terres de Montaigu, le secteur résidentiel représente 28% des consommations énergétiques du territoire. 39% des logements ont été construits avant 1975, date de la 1ère réglementation thermique ce qui représente environ 7 500 logements. "Mon Espace Habitat" a ouvert ses portes en juin 2021. Il s'agit d'un lieu unique pour accompagner efficacement et soutenir financièrement les projets de rénovation énergétique de l'habitat au travers d'un programme d'aides ambitieux.			
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Assurer la rénovation énergétique des logements pour réduire l'impact environnemental du bâti et lutter contre la précarité énergétique des logements Objectifs : - Poursuivre le déploiement de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (PTREH) et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour viser la rénovation de 200 logements par an - Simplifier les démarches pour les particuliers en offrant un accompagnement sur-mesure pour garantir une rénovation la plus performante possible tout en recherchant un maximum d'aides financières - Sensibiliser le grand public sur la rénovation énergétique - Animer un réseau de professionnels de l'habitat (notaires, agences immobilières, artisans) et encourager la montée en compétence des entreprises du bâtiment			
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Programme local de l'habitat (PLH) PLUi	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	E, R : Lutter contre la déforestation importée dans le choix des matériaux - Veiller à utiliser des matériaux avec des garanties de qualité (certifications, labels) - Établir une liste des éléments architecturaux favorables au paysage sur le territoire - Sensibiliser/informer le public sur les éléments architecturaux patrimoniaux de Terres de Montaigu à maintenir C : Si rénovation importante, faire un diagnostic écologique avant l'opération E, R : Prévoir une filière de valorisation des panneaux photovoltaïques en fin de vie - Utiliser des matériaux garantissant un cycle de vie à faible impact sur les ressources - Garantir des chantiers limitant la diffusion de particules fines dans l'air et la mise en place de moyens d'atténuation acoustique (bâches)		
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu	Partenaire(s)	- Sydev - Région - Département - ADEME	
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne	Cible(s)	- Propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement	
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles		Leviers Conditions de la réussite	- Simplicité d'accès au dispositif - Adaptation de l'accompagnement (technique et financier) au volume des demandes	
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Marché public avec prestataires qui assurent l'animation de la PTREH et réalisent l'audit énergétique préalable à domicile 1.5 ETP Mon Espace Habitat	Financiers	Animation - Terres de Montaigu : 99 000 € / an - SyDEV : 39 000 € / an - Département : 81 000 € / an Aides PTREH : - Terres de Montaigu : 200 000 € / an Aides OPAH : - Terres de Montaigu : 93 000 € / an	
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de projets bénéficiant de l'accompagnement par niveau d'aides et de performances Gain énergétique cumulé Gain énergétique et environnementaux obtenus par € investi dans le dispositifVolume financier des travaux générés par € investi dans le dispositif				

INDICATEURS D'IMPACT		Action levier pour baisser les consommations d'énergie et émissions liées au secteur résidentiel. Les gains de cette action dépendent notamment de la classe énergétique qui sera atteinte après chaque rénovation : - Classe A : 70 kWhep.m2.an - Classe B : 110 kWhep.m2.an - Classe C : 180 kWhep.m2.an		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	X En cours	Durée prévisionnelle	- PTREH pour 5 ans - OPAH pour 3 ans
		Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 2		Un territoire qui associe sobriété énergétique et développement adapté des énergies renouvelables			Action n°13	Accompagner et conseiller les entreprises pour la maîtrise de l'énergie	
Orientation 2.1		Améliorer la performance énergétique du bâti					
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Les entreprises des secteurs industriels et tertiaires représentent respectivement 29% et 10% des consommations énergétiques du territoire. La loi et la réglementation évoluent en terme d'obligation liée à la réduction des consommations d'énergie sur le patrimoine bâti des entreprises. Le décret tertiaire oblige ainsi les propriétaires ou occupants d'un bâtiment d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m² à réduire sa consommation énergétique en fixant des objectifs de réduction gradués : -30 % dès 2030, -50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050.					
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Accompagner la maîtrise de la demande énergétique dans les entreprises par un soutien technique et financier, lisible et cohérent avec les dispositifs existants et le besoin du tissu économique local Objectifs : - Favoriser l'efficacité et la sobriété énergétique des bâtiments des entreprises, quelque soit leur typologie - Animer le réseau d'entreprises pour les informer sur les enjeux règlementaires et les dispositifs existants, les mobiliser et accélérer les prises d'initiatives et l'innovation - Conseiller les entreprises et accompagner les audits énergétiques des bâtiments et process en réorientant certaines aides économiques - Mobiliser autour des dispositifs existants portés et animés par la Région, les chambres consulaires ou les appels à projets de l'Etat					
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES				EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE			
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu		Partenaire(s)		- ADEME - Chambre du Commerce et de l'Industrie - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - SyDEV - Région	
	Rôle de Terres de Montaigu	Anime et coordonne		Cible(s)		Entreprises du territoire	
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Temps d'animation - Coût d'animation et d'aides associées		Leviers Conditions de la réussite		- Simplicité d'accès au dispositif - Adaptation de l'accompagnement selon la taille de l'entreprise	
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Prestataire ou agents de Mon Espace entreprises		Financiers		A définir	
INDICATEURS DE SUIVI	% du parc audité Economie d'énergie générée						
INDICATEURS D'IMPACT			Action levier pour permettre la baisse des consommations d'énergie et des émissions liées aux activités économiques.				
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours		Durée prévisionnelle		En continu	
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)					
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)					

Axe stratégique 2		Un territoire qui associe sobriété énergétique et développement adapté des énergies renouvelables			Action n°14		Améliorer la performance énergétique du patrimoine des collectivités	
Orientation 2.1		Améliorer la performance énergétique du bâti						
DESCRIPTIF DE L'ACTION		Contexte	Le patrimoine communal et intercommunal est constitué de 767 "sites" (bâtiments, réseaux d'éclairage public, postes de relevage et stations d'épuration). La démarche PILE (Priorisation des Investissements liés à l'Energie) portée par le SyDEV a été initiée en 2019. Elle a permis la réalisation d'une analyse énergétique du patrimoine public qui a été restituée aux communes et à Terres de Montaigu pour une identification des sites à enjeux. En 2018, la consommation du patrimoine communal et intercommunal s'élevait à 24 GWh/an, soit 2% de la consommation totale d'énergie du territoire qui est de 1 260 GWh. Cette consommation est responsable de 1% des 400 kTonneseq CO2 émises en gaz à effet de serre.					
		Enjeux et objectifs	Enjeu : Accélérer la rénovation et viser le renforcement de la performance énergétique du patrimoine public. Objectifs : - Suivre les consommations d'énergie (instrumentation des bâtiments) liées au bâti et à l'éclairage public pour optimiser leur exploitation - Accompagner (formation, sensibilisation) les utilisateurs ou gestionnaires de bâtiments - Orienter les investissements publics de maîtrise de l'énergie pour élaborer un Programme Pluriannuel d'Investissement (rénovation) de travaux sur les bâtiments et l'éclairage public.					
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES			EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE					
PILOTAGE		Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes		Partenaire(s)	- ADEME - SyDEV		
		Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action pour son patrimoine - Anime et coordonne		Cible(s)	- Patrimoine public de Terres de Montaigu et des communes		
FREINS ET LEVIERS		Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	Investissement élevé		Leviers Conditions de la réussite	- Animation et accompagnement des communes par TdM pour assurer une mobilisation homogène et constante - Une montée en compétence des équipes techniques qui exploitent les bâtiments		
MOYENS ASSOCIÉS		Humains	0.25 ETP		Financiers	A définir en fonction des choix d'investissements communaux et intercommunaux		
INDICATEURS DE SUIVI		- Nombre d'audits énergétiques réalisés - Nombre de bâtiments rénovés - Les surfaces rénovées en % - Evolution des étiquettes de consommation énergétique - Gains énergétiques / an - Emissions de GES évités						
INDICATEURS D'IMPACT		  	Action levier entraînant une baisse des consommations d'énergie et des émissions liées au patrimoine public.					
TEMPORALITÉ		Échéance du lancement	X En cours		Durée prévisionnelle	En continu		
			Court/moyen terme (1 à 3 ans)					
			Moyen/long terme (3 à 6 ans)					

Axe stratégique 2	Un territoire qui associe sobriété énergétique et développement adapté des énergies renouvelables		Action n°15	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de développement des énergies renouvelables
Orientation 2.2	Développer les énergies renouvelables dans un objectif d'adaptation au territoire			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	En 2016, la production d'énergie renouvelable sur le territoire de Terres de Montaigu s'élevait à 155 GWh ce qui représente 12% de la consommation d'énergie finale. Elle a atteint 189 GWh en 2020. Le bois-énergie est la première source d'énergie renouvelable devant l'éolien et la méthanisation. Une pré-étude réalisée par le SyDEV estime le potentiel maximal de développement des énergies renouvelables à 1143 GWh en 2017 sur l'ensemble du territoire.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Déployer une politique de développement des énergies renouvelables en définissant le mix énergétique adapté au territoire. Objectifs : - Réduire la dépendance énergétique du territoire - Affiner la connaissance du potentiel énergétique local (éolien, solaire, géothermie, méthanisation, biomasse, eau, réseaux de chaleur, etc.) - Identifier les zones à enjeux - Favoriser l'acceptation sociale autour des projets. - Mobiliser les acteurs locaux, entreprises et citoyens pour qu'ils contribuent au développement des énergies renouvelables - Identifier Terres de Montaigu comme autorité organisatrice, le point d'entrée pour les porteurs de projet		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	R : Prendre en compte la Trame Verte et Bleue (TVB) assurant la continuité écologique des paysages et des milieux naturels E; R : Intégrer également les enjeux paysagers et patrimoniaux, les périmètres de captage d'eau ainsi que la distance d'approvisionnement maximale des gisements utilisés - Relier aux PLUi & les actions liés à la lutte contre l'artificialisation des sols - Favoriser les implantations au sein d'espaces déjà urbanisés pour limiter la consommation inutile d'espaces - Favoriser le développement des panneaux solaires en toiture type centres commerciaux, entrepôts... - Etudier les possibilités de toitures bio-solaires (combinaison entre toiture solaire et végétalisée) C : En cas de consommation de terre agricoles ou de zones naturelles, mettre en place des mesures de compensation écologique R : Prendre en compte dans le choix des matériaux, le fait que les déchets issus de productions d'énergies renouvelables sont difficilement recyclables - Privilégier les matériaux les plus recyclables possibles - Anticiper une filière de traitement et de valorisation des panneaux hors d'usage E : Tenir compte de la proximité des habitations lors de l'épandage E, R : Sensibiliser les acteurs sur le sujet des risques potentiels de la géothermie sur les mouvements de terrain - Veiller à bien intégrer la question des risques dans les études de faisabilité	
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu	Partenaire(s)	- SyDEV - Vendée énergie
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne	Cible(s)	- Propriétaires fonciers - Porteurs de projets privés et publics, dont les citoyens
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Avoir une information claire et objective sur les différentes filières - Des freins techniques au développement du solaire sur bâti (poids, structure toiture) - Adéquation entre lieux de consommation et source de production des énergies renouvelables (géographique)	Leviers Conditions de la réussite	- Identifier Terres de Montaigu comme autorité organisatrice - Définir une stratégie claire de développement des énergies renouvelables (projets publics et privés) et du mix souhaité - Travailler sur le réseau de distribution pour l'adapter à ces nouvelles sources d'énergie

MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.25 ETP + prestataire privé	Financiers	Elaboration schéma directeur 40 000 €
INDICATEURS DE SUIVI	Quantité et part d'énergie renouvelable, par filière, par rapport au point 0			
INDICATEURS D'IMPACT	  	Action de planification entraînant une augmentation de la production d'énergie renouvelable dans toutes les filières et une baisse des émissions locales si la production se substitue aux énergies fossiles.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	10 mois
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 2	Un territoire qui associe sobriété énergétique et développement adapté des énergies renouvelables		Action n°16	Développer l'énergie solaire renouvelable en s'appuyant sur un cadastre solaire
Orientation 2.2	Développer les énergies renouvelables dans un objectif d'adaptation au territoire			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	La filière solaire permet la production d'électricité ou de chaleur. Une pré-étude réalisée par le SyDEV estime que la filière solaire photovoltaïque (production d'électricité) présente un potentiel global estimé à 302 GWh. Il s'agit du 2ème gisement d'énergie renouvelable le plus important sur le territoire. La filière solaire thermique (production de chaleur) présente un potentiel de développement de 14 GWh. La part d'énergie solaire renouvelable déployée sur Terres de Montaigu est estimée à 8 GWh. Le cadastre solaire est un outil cartographique qui estime le potentiel solaire des toitures.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Accélérer le développement du solaire renouvelable sur le territoire en utilisant un cadastre solaire comme un outil d'aide à la décision pour les particuliers, les entreprises et la collectivité. Objectifs : - Réduire la dépendance énergétique et les émissions de GES - Rassurer et informer sur la filière - Réaliser un cadastre solaire pour identifier des sites à potentiel (ombrière, toiture, sol) et amorcer des dynamiques de projets individuelles ou collectives - Faciliter la prise de décision des propriétaires de toitures ou de fonciers et permettre d'orienter les premiers choix techniques (photovoltaïque ou thermique) et économiques (autoconsommation avec ou sans vente du surplus, vente au réseau, etc.)		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	PLUi	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	E, R : Si installations au sol, ne pas artificialiser les sols et fixer des règles de localités pour ce type de projet - Intégrer la notion de paysage - Favoriser le développement des panneaux solaires en toiture type centres commerciaux, entrepôts... - Etudier les possibilités de toitures bio-solaires (combinaison entre toiture solaire et végétalisée) R : Prendre en compte dans le choix des matériaux, le fait que les déchets issus de productions d'énergies renouvelables sont difficilement recyclables - Privilégier les matériaux les plus recyclables possibles - Anticiper une filière de traitement et de valorisation des panneaux hors d'usage	
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes - Propriétaires fonciers	Partenaire(s)	- SyDEV - Vendée énergie - Chambres consulaires
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et Coordonne	Cible(s)	- Particuliers - Collectivités - Entreprises - Exploitations agricoles
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Préjugés sur la filière - Structure des toitures existantes non adaptée - Qualité/performance des panneaux utilisés - Règles d'urbanisme	Leviers Conditions de la réussite	- Anticiper cette installation dans tous les nouveaux projets d'aménagement et de construction
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Prestation privée pour réaliser le cadastre solaire 0.1 ETP mon espace entreprises 0.1 ETP mon espace habitat	Financiers	30 000 € pour un cadastre solaire
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'installations Quantité d'EnR produite % d'EnR solaire par rapport à la production d'EnR globale % d'EnR solaire par rapport à la consommation énergétique globale			
INDICATEURS D'IMPACT	 	Action levier entraînant une augmentation de la production d'électricité ou de chaleur renouvelable, et une baisse des émissions locales si la production se substitue aux énergies fossiles.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	Réalisation du cadastre solaire : 6 mois
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 2	Un territoire qui associe sobriété énergétique et développement adapté des énergies renouvelables	Action n°17				Créer une société locale de production d'Energie Renouvelable	
Orientation 2.2	Développer les énergies renouvelables dans un objectif d'adaptation au territoire						
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Une pré-étude réalisée par le SyDEV estime le potentiel de développement des énergies renouvelables à 1143 GWh en 2017 sur l'ensemble du territoire. Vendée Energie est une société d'Economie Mixte de production d'énergie créée par le SyDEV qui permet le développement, l'aménagement et l'exploitation d'installations de production et de distribution d'énergies renouvelables. Elle est propriétaire et exploite des parcs éoliens, des installations photovoltaïques, et couvre ainsi 21% de la production d'énergie renouvelable de la Vendée (50 000 foyers). La loi ouvre la possibilité pour les EPCI de participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire et participant à l'approvisionnement énergétique local. Constatant un intérêt commun dans le développement conjoint de projets d'énergie locaux, Terres de Montaigu et Vendée Energie souhaitent s'associer dans une société de projet.					
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Investir et porter des projets locaux de développement d'énergie renouvelable. Objectifs : - Bénéficier d'un outil, d'une expertise et d'une ingénierie permettant d'étudier les opportunités, leur faisabilité et de concrétiser des projets (centrales photovoltaïques sur bâtiments publics > à 30 kWc, ombrières PV sur domaine public > à 100 kWc, centrales PV au sol, parcs éoliens, projets de méthanisation territoriale) - Cibler les sites à potentiel intéressant pour augmenter la production d'énergie renouvelable sur Terres de Montaigu - Porter des projets d'énergies renouvelables adaptés au territoire et permettre une meilleure acceptabilité - Accélérer l'émergence des projets tout en maîtrisant et en organisant leur déploiement - Assurer un mix énergétique optimal - Permettre à l'ensemble du territoire de bénéficier des retours financiers des projets					
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	R : Prendre en compte la Trame Verte et Bleue (TVB) assurant la continuité écologique des paysages et des milieux naturels E; R : - Intégrer également les enjeux paysagers et patrimoniaux, les périmètres de captage d'eau ainsi que la distance d'approvisionnement maximale des gisements utilisés - Relier aux PLUi & les actions liés à la lutte contre l'artificialisation des sols - Favoriser les implantations au sein d'espaces déjà urbanisés pour limiter la consommation inutile d'espaces - Favoriser le développement des panneaux solaires en toiture type centres commerciaux, entrepôts... - Etudier les possibilités de toitures bio-solaires (combinaison entre toiture solaire et végétalisée) C : En cas de consommation de terre agricoles ou de zones naturelles, mettre en place des mesures de compensation écologique R : Prendre en compte dans le choix des matériaux, le fait que les déchets issus de productions d'énergies renouvelables sont difficilement recyclables - Privilégier les matériaux les plus recyclables possibles - Anticiper une filière de traitement et de valorisation des panneaux hors d'usage E : Tenir compte de la proximité des habitations lors de l'épandage E, R : - Sensibiliser les acteurs sur le sujet des risques potentiels de la géothermie sur les mouvements de terrain - Veiller à bien intégrer la question des risques dans les études de faisabilité				
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Vendée Energie		Partenaire(s)	SyDEV		
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne		Cible(s)	- Propriétaires fonciers - Porteurs de projets privés et publics, dont les citoyens		

FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	Investissement important	Leviers Conditions de la réussite	Accompagnement et ingénierie de Vendée Energie
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.2 ETP	Financiers	Participation au capital en fonction des opportunités et des projets EnR qui seront développés
INDICATEURS DE SUIVI	% de production EnR, par filière, par rapport au point 0			
INDICATEURS D'IMPACT		Action levier entraînant une augmentation de la production d'énergie renouvelable et une baisse des émissions locales si la production se substitue aux énergies fossiles.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	En continu
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 3		Un territoire qui développe une mobilité durable		Action n°18		Développer la marche	
Orientation 3.1		Développer la mobilité active					
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	26% des déplacements réalisés sur Terres de Montaigu font moins de 1km. La marche à pied est un mode actif à fort potentiel idéal pour les déplacements de courtes distances en zone urbanisée. Actuellement, la part modale de la marche à pied est estimée à environ 15% des déplacements réalisés sur le territoire de Terres de Montaigu (estimation AURAN-2020). La marche peut concerner tous les habitants et elle présente de nombreux atouts : gratuit, écologique, sain.					
	Enjeux et objectifs	Enjeu: Faciliter le recours à la marche comme alternative à l'automobile sur les courtes distances.'Objectifs : - Aménager des espaces publics de qualité : assurer une meilleure prise en compte du piéton, renforcer la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, intégrer plus de confort et de convivialité, sécuriser les itinéraires, faciliter l'orientation, viser la continuité des aménagements, travailler sur la nature des revêtements. - Favoriser la marche par des initiatives et animations : développer les pédibus sur le temps scolaire et extra scolaire					
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		Contrat local de Santé Plan Jeuness (Pass Piéton) PLUi		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		E, R : - Favoriser des zones déjà urbanisées pour l'implantation des projets - Capitaliser sur l'existant en modifiant les infrastructures (supprimer une voie voiture pour en faire une voie piétonne) - Réaliser des constructions qui soient les moins impactantes pour la biodiversité - Choisir des matériaux adaptés, perméables et végétalisés pour limiter l'impact de l'artificialisation des sols - Mettre en place des éléments naturels, comme des haies (mesure très favorable à la biodiversité) - Prendre en compte la Trame Verte et Bleue surtout pour les structures linéaires C : Eviter de goudronner - Privilégier les matériaux perméables	
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu Communes		Partenaire(s)		- CEREMA - ADEME - Bureaux d'études et aménageurs - Etablissements scolaires	
	Rôle de Terres de Montaigu	Anime et coordonne		Cible(s)		- Habitants - Etablissements scolaires - Actifs	
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	-Sécurité et accessibilité de l'espace public -Aménagements de la ville qui se feront sur un temps relativement long		Leviers Conditions de la réussite		-Valorisation des liaisons douces/interquartiers. -Animation de l'espace public	
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.10 ETP		Financiers		Intégré au programme d'aménagement de voirie des communes	
INDICATEURS DE SUIVI		- Part Modale de la marche à pied - Linéaire de zones apaisées (zones piétonnes, zones de rencontre, zones 30) - Nombre de lignes pédibus à chaque rentrée scolaire - Nombre d'enfants participant aux pédibus					
INDICATEURS D'IMPACT		  		Réduction des consommations et émissions si le développement de la marche se substitue à un mode de déplacement motorisé.			
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours		Durée prévisionnelle	En continu		
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)					
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)					

Axe stratégique 3		Un territoire qui développe une mobilité durable		Action n°19	Devenir un territoire cyclable
Orientation 3.1		Développer la mobilité active			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Actuellement, la part modale du vélo pour les trajets domicile-travail des actifs domiciliés sur Terres de Montaigu est de 1,7%. Cette part modale est inférieure à la moyenne régionale (2,8%) et à la moyenne nationale (2,1%). Les caractéristiques du territoire et de sa population montrent un fort potentiel de développement de la pratique du cycle permettant de faire de ce mode de déplacement une réelle alternative aux déplacements motorisés sur les courtes et moyennes distances. Le territoire compte 55 kms d'aménagements cyclables. L'élaboration d'un schéma vélo a été lancé début 2021, avec en parallèle une opération d'aide à l'achat de vélo au 1er mars 2021 ayant permis de subventionner l'aquisition de plus de 600 vélos.			
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Faire de Terres de Montaigu un territoire cyclable en structurant un écosystème favorable au développement de la pratique du vélo au quotidien, en créant les conditions propices à ce mode de déplacement et en garantissant l'évolution des comportements des habitants du territoire. Objectifs : - Développer des infrastructures cyclables : améliorer et développer le réseau cyclable, favoriser l'expérimentation d'aménagements cyclables novateurs, développer la signalisation et le jalonnement du réseau cyclable, assurer l'entretien du réseau cyclable - Déployer des services et impulser une culture Vélo : développer l'offre de stationnement adaptée aux besoins, conforter et diversifier la filière vélo sur le territoire (vente, réparation, location, formation), renforcer la sécurité des cycles et des cyclistes			
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	PLUi Plan jeunesse		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	E, R : - Favoriser des zones déjà urbanisées pour l'implantation des projets - Capitaliser sur l'existant en modifiant les infrastructures (supprimer une voie voiture pour en faire une voie vélo) - Réaliser des constructions qui soient les moins impactantes pour la biodiversité en s'assurant d'une bonne intégration dans la localisation (études d'insertion paysagère) - Choisir des matériaux adaptés, perméables et végétalisés et mettre en place des éléments naturels pour limiter la perception d'artificialisation, comme des haies (mesure très favorable à la biodiversité) - Prendre en compte la TVB surtout pour les structures linéaires C : - Eviter de goudronner - Privilégier les matériaux perméables	
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes		Partenaire(s)	- Région - Département - ADEME - CEREMA
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne		Cible(s)	- Habitants, actifs, scolaires, entreprises
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Ne pas opposer les modes entre eux. - Trouver le bon équilibre pour assurer le partage de l'espace public de la voirie.		Leviers Conditions de la réussite	- Potentiel des déplacements du quotidien de courtes distances. - Engouement national pour la pratique du vélo au quotidien.
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	- Agent TdM (chargée de mission mobilité) pour l'élaboration du schéma 0.4 ETP - Prestation de service : réalisation du diagnostic		Financiers	- Action déjà lancée d'aides à l'achat de vélos : 50 k€ - Audit Infrastructures Cyclables : 23661€ TTC - Cout d'investissement du Schéma Vélo sur 8 ans : environ 10 millions

INDICATEURS DE SUIVI	- Part modale du vélo - Comptages annuels sur points fixes - Kilomètres d'itinéraires cyclables en sites propres - Nombre de stationnements vélo - Nombre de bénéficiaires des aides à l'achat de vélo			
INDICATEURS D'IMPACT		Réduction des consommations et émissions si le développement de l'usage du vélo se substitue à un mode de déplacement motorisé.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	8 ans 2022 - 2030
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 3		Un territoire qui développe une mobilité durable		Action n°20		Développer la mobilité partagée	
Orientation 3.2		Promouvoir les autres solutions durables de déplacements					
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Sur Terres de Montaigu, les transports représentent 30% de la consommation énergétique et 24% des émissions de gaz à effet de serre. Une voiture coûte en moyenne 5000€ / an (soit environ 10 à 12 % du budget des ménages) et reste en stationnement plus de 95 % de son temps. Compte tenu de la structuration de notre territoire, la voiture individuelle restera un mode de déplacement prédominant.					
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Réduire l'autosolisme en développant la mobilité partagée pour optimiser les déplacements Objectifs : - Participer au développement de la pratique du covoiturage : concourir à l'émergence d'une plateforme de covoiturage, développer les aires de covoiturations en ciblant les lieux les plus adaptés - Accompagner la mise en place de services d'autopartage (particuliers ou entreprises/collectivités du territoire). - Accompagner les initiatives de transport solidaire sur le territoire pour certains publics plus fragiles (difficultés physiques, cognitives, économiques, sociales ou culturelles) - Favoriser le changement de comportement (détachement au besoin de possession de la voiture).					
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES			EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	E, R : Favoriser des zones déjà urbanisées pour l'implantation des projets - Capitaliser sur l'existant en modifiant les infrastructures (supprimer une voie voiture pour en faire une voie vélo) - Réaliser des constructions qui soient les moins impactantes pour la biodiversité en s'assurant d'une bonne intégration dans la localisation (études d'insertion paysagère) - Choisir des matériaux adaptés, perméables et végétalisés et mettre en place des éléments naturels pour limiter la perception d'artificialisation, comme des haies (mesure très favorable à la biodiversité) - Prendre en compte la TVB surtout pour les structures linéaires C : Eviter de goudronner - Privilégier les matériaux perméables E : Favoriser les modes de transport non motorisés en priorité - Sensibiliser aux thématiques du PCAET (qualité de l'air, bienfaits de ce mode de transport) - Vigilance à l'impact des aménagements associés (parking, infrastructures)			
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes		Partenaire(s)	- Région & Département - ADEME - Entreprises - Sydev - Associations de transport solidaire		
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne		Cible(s)	- Entreprises - Habitants - Actifs		
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Lever le besoin de possession de la voiture individuelle - Sécurisation des mises en relation covoiturage		Leviers Conditions de la réussite	- Maillage existant des aires de covoiturage - Potentiel important sur les déplacements pendulaires et globalement sur l'ensemble des déplacements prévisibles (événement sportif/culturel)		
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.3 ETP		Financiers	- Intégré aux aménagements de voirie des communes - Plateforme de covoiturage : 30 000 € / an		
INDICATEURS DE SUIVI		- Taux de motorisation des ménages - Nombre d'aires de covoiturage - Nombre de mises en relation si covoiturage dynamique - Nombre de véhicules en autopartage - Nombre de trajets réalisés par les associations de transport solidaire					
INDICATEURS D'IMPACT		 - Diminution des consommations et émissions par voyageurs.km parcourues grâce à l'augmentation du taux de remplissage des véhicules. - Diminution du nombre de véhicules en circulation et des consommations et émissions associées à leur acquisition.					

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	En continu
		Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		X Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 3 Un territoire qui développe une mobilité durable		Action n°21 Accompagner les changements de pratiques de déplacement des entreprises et des administrations		
Orientation 3.2 Promouvoir les autres solutions durables de déplacements				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Terres de Montaigu est un pôle d'emploi majeur dont les trajets domicile / travail représentent une part importante des déplacements sur le territoire : - 21 000 navettes domicile-travail sont effectuées quotidiennement sur ou à destination de Terres de Montaigu - 61% des déplacements se font en voiture (en 2040, + 33 000 déplacements supplémentaires) - 1/3 des déplacements sont liés à l'activité professionnelle et à la formation Les employeurs du secteur public comme du secteur privé sont des acteurs incontournables de la promotion des modes de déplacements durables et écomobiles.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Permettre le changement des pratiques de déplacements (professionnels et domicile/travail) par une sensibilisation de tous les acteurs et une animation territoriale soutenue. Objectifs : - Accompagner l'évolution des pratiques liées au travail pour limiter les distances parcourues (télétravail, réunion à distance) - Développer les espaces de co-working - Promouvoir les modes écomobiles dans le cadre des déplacements des salariés - Animer un réseau des employeurs pour favoriser l'émergence de solutions collectives de mobilité. - Développer l'accessibilité aux zones d'activités par les modes écomobiles.		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		Programme Territoire d'Industrie PLUi	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	E, R : Favoriser des zones déjà urbanisées pour l'implantation des projets - Capitaliser sur l'existant en modifiant les infrastructures (supprimer une voie voiture pour en faire une voie vélo par exemple) - Réaliser des constructions qui soient les moins impactantes pour la biodiversité en s'assurant d'une bonne intégration dans la localisation (études d'insertion paysagère) au stade de projet (génie écologique) - Choisir des matériaux adaptés, perméables et végétalisés et mettre en place des éléments naturels pour limiter la perception d'artificialisation, comme des haies (mesure très favorable à la biodiversité) - Prendre en compte la TVB surtout pour les structures linéaires
PILOTAGE	Porteur(s)	Employeurs : entreprises et administrations	Partenaire(s)	- Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre du Commerce et de l'Industrie - ADEME - Région - Associations d'entreprises
	Rôle de Terres de Montaigu	Anime	Cible(s)	- Entreprises - Actifs
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Organisations du temps de travail des entreprises. - Prise de conscience des employeurs	Leviers Conditions de la réussite	- Dispositifs financiers incitatifs - Forte concentration de l'emploi dans les zones d'activité
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.25 ETP	Financiers	
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre d'employeurs ayant mis en place un Plan de Mobilité Employeur et nombre de salariés concernés. - Nombre d'employeurs ayant mis en place le Forfait Mobilité Durable. - Nombre d'entreprises accompagnées par Terres de Montaigu			
INDICATEURS D'IMPACT			Diminution des consommations d'énergie et émissions liées aux déplacements domicile-travail et déplacements professionnels.	
		En cours		

TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	X Court/moyen terme (1 à 3 ans)	Durée prévisionnelle	En continu
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 3		Un territoire qui développe une mobilité durable		Action n°22	Etudier de nouvelles formes de transport, notamment en lien avec le transport scolaire
Orientation 3.2		Promouvoir les autres solutions durables de déplacements			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	En matière de transport public de voyageurs, le territoire de Terres de Montaigu est desservi par 2 lignes de transport ferroviaire (2 gares/1 halte) et 2 lignes régulières par autocar, ces deux types d'offre de mobilité étant de compétence régionale via le réseau Aléop. Actuellement la part modale du transport collectif pour les déplacements sur le territoire de Terres de Montaigu est très faible et estimée à 6%, l'offre en transport collectif étant principalement attractive à destination de Nantes et La Roche-sur-Yon (aller/retour). Cependant, le transport scolaire pourrait être un levier pour faire émerger une armature de réseau de transport public à l'échelle intercommunale. Terres de Montaigu sera pleinement compétente en matière d'organisation du transport scolaire au 1er septembre 2023 (4 300 élèves)			
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Etudier la faisabilité de faire émerger de nouvelles formes de transports efficientes en réinventant le transport scolaire pour élargir l'offre de mobilités à destination des jeunes et des actifs, et en développant le transport à la demande. Objectifs : - Analyser les possibilités techniques et financières de valoriser des lignes scolaires "optimisées" pour les ouvrir aux habitants et aux actifs et pour les élargir aux activités extra-scolaires. - Etudier la faisabilité de développer une offre de service en transport collectif sur de la ligne régulière et sur du transport à la demande. - Solliciter une diversification et un accroissement de la desserte de Terres de Montaigu sur le réseau régional en partenariat avec la Région et les Autorités Organisatrices de Mobilités voisines.			
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Plan jeunesse et familles	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	E, R : Favoriser des zones déjà urbanisées pour l'implantation des projets - Capitaliser sur l'existant en modifiant les infrastructures (supprimer une voie voiture pour en faire une voie vélo par exemple) - Réaliser des constructions qui soient les moins impactantes pour la biodiversité en s'assurant d'une bonne intégration dans la localisation (études d'insertion paysagère) au stade de projet (génie écologique) - Choisir des matériaux adaptés, perméables et végétalisés et mettre en place des éléments naturels pour limiter la perception d'artificialisation, comme des haies (mesure très favorable à la biodiversité) - Prendre en compte la TVB surtout pour les structures linéaires C : - Eviter de goudronner - Privilégier les matériaux perméables pour la construction d'infrastructure		
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Région Pays de la Loire	Partenaire(s)	- Transporteurs / Fédération Nationale du Transport de Voyageurs - Communes - Entreprises - Etablissements scolaires	
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne	Cible(s)	- Entreprises - Habitants - Salariés	
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Investissement et coûts d'exploitation importants. - Niveau de desserte conditionnant la demande. - Difficulté technique et juridique sur la mutualisation de transports	Leviers Conditions de la réussite	- Terres de Montaigu devient Autorité Organisatrice de Mobilité - Niveau d'acceptabilité du transport collectif (temps de transport, coût)	
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.2 ETP + cabinet pour étude	Financiers	Etude : 30 000 €	
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de lignes « optimisées » ouvertes aux habitants Nombre de voyageurs concernés				

INDICATEURS D'IMPACT		Diminution des consommations et émissions liées au report modal depuis les véhicules individuels vers les transports en commun.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	Etude : 2 ans
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 3		Un territoire qui développe une mobilité durable		Action n°23		Développer l'intermodalité autour des gares ferroviaires, routières et aires de covoiturage	
Orientation 3.2		Promouvoir les autres solutions durables de déplacements					
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Sur Terres de Montaigu, les 2 gares et la halte ferroviaires, les 12 aires de covoiturage et les points d'arrêts des 2 lignes régulières constituent des lieux stratégiques de mobilité mais sont peu connectés entre eux et avec les autres modes de déplacement. Chaque jour, 1 000 voyageurs transitent par la gare de Montaigu-Vendée, 300 par la gare de l'Herbergement et 50 par la halte ferroviaire de Cugand. L'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal est actuellement en cours sur la gare de Montaigu-Vendée. Une réflexion doit également être portée autour de la gare de l'Herbergement.					
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Favoriser l'interconnexion des différentes solutions de mobilité (marche, vélo, transport collectif, transport partagé...) autour des gares ferroviaires, routières et aires de covoiturage, pour assurer une continuité des déplacements. Objectifs : - Identifier et aménager les lieux permettant de renforcer l'intermodalité sur le territoire en créant des pôles d'échanges visibles et attractifs, et dotés de nouvelles infrastructures, équipements et services : bornes de recharges, abri-vélo, signalétique... - Finaliser le pôle d'échanges multimodal de la gare de Montaigu-Vendée et étudier l'opportunité d'aménagement de la gare de l'Herbergement - Faciliter l'intermodalité en améliorant la lisibilité des réseaux et l'information voyageurs, afin d'apporter un service de conseil en mobilité aux habitants et actifs du territoire. - Lever les freins pour faciliter l'accès aux différents réseaux (titres de transports multimodal et tarification combinée)					
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES				EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	E, R : Veiller à ne pas artificialiser les sols - Suivre l'impact des chantiers associés - Capitaliser sur l'existant (supprimer une voie voiture pour en faire une voie spécifique à la mobilité partagée) - Prendre en compte la TVB surtout pour les structures linéaires C : Eviter de goudronner - Privilégier les matériaux perméables pour la construction d'infrastructures		
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu		Partenaire(s)	- SNCF - Communes - Région Pays de la Loire		
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Coordonne		Cible(s)	- Habitants - Salariés - Scolaires		
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Multiplication des offres/des services et des acteurs de la mobilité. - Besoin d'accompagnement au changement.		Leviers Conditions de la réussite	- Diversification des offres multipliant les possibilités de déplacements. - Terres de Montaigu nouvel acteur des mobilités en devenant Autorité Organisatrice de la Mobilité.		
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.2 ETP		Financiers	- Etude de faisabilité aménagement gare de l'Herbergement : 80 000 €		
INDICATEURS DE SUIVI		- Nombre de places de stationnement en parc-relai et taux d'occupation (voiture, vélo, covoiturage, ...) - Fréquentation des gares/haltes - Nombre de points de correspondance des transports collectifs.					
INDICATEURS D'IMPACT				L'intermodalité favorise les reports modaux depuis les véhicules individuels vers les modes collectifs, actifs et/ou partagés. Son développement permettra de diminuer les consommations d'énergie et émissions du secteur des transports.			
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours		Durée prévisionnelle	En continu		
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)					
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)					

Axe stratégique 3		Un territoire qui développe une mobilité durable		Action n°24	Développer les mobilités décarbonées
Orientation 3.2		Promouvoir les autres solutions durables de déplacements			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Sur Terres de Montaigu, les transports représentent 30% de la consommation énergétique et 24% des émissions de gaz à effet de serre. Les activités de logistique et fret sont induites par l'activité industrielle du territoire. Les entreprises possèdent par ailleurs des flottes professionnelles de véhicules légers essentiellement. La flotte automobile du bloc local (communes et communauté de communes) est composée de 130 véhicules (utilitaires légers et "particuliers"). D'autres véhicules liés à des prestations de service peuvent étre concernés (collecte des déchets, transport scolaire...).			
	Enjeux et objectifs	Plusieurs alternatives aux énergies fossiles sont proposées (électrique, bioGNV, Hydrogène,...) et le territoire est aujourd'hui équipé de bornes de recharge électrique. Une station multi-énergies sera installée sur le territoire à l'horizon 2023. Enjeu : Permettre l'essor de motorisations alternatives (électrique, bioGNV, hydrogène...) pour faire de Terres de Montaigu le territoire de la mobilité décarbonée. Objectifs : - Favoriser le recours aux véhicules à faibles émissions (électrique, biogmv, hydrogène) en développant les infrastructures associées (réseau bornes électriques, station multi-énergies) - Accompagner les entreprises de transport à diversifier leurs motorisations et à exploiter les évolutions technologiques, notamment le retrofit. - Opérer la conversion des flottes publiques (collectivités, transports scolaires, bennes à ordures ménagères) en s'appuyant sur le diagnostic réalisé avec le SyDEV.			
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Programme Territoire d'Industrie	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	E, R : - Favoriser des zones déjà urbanisées pour l'implantation des projets - Réaliser des constructions qui soient les moins impactantes pour la biodiversité en s'assurant d'une bonne intégration dans la localisation (études d'insertion paysagère) - Choisir des matériaux adaptés, perméables et végétalisés - Mettre en place des éléments naturels pour limiter la perception d'artificialisation, comme des haies (mesure très favorable à la biodiversité). E, R : - Prévoir la fin de vie de ce type de véhicule - Rechercher des procédés de recyclage moins énergivores C : Tri des pièces pouvant étre directement réutilisées ou reconditionnées en nouvelles batteries pour limiter les émissions		
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - SyDEV, Vendée Energie	Partenaire(s)	*- ADEME - Région Pays de la Loire - Communes - Entreprises	
	Rôle de Terres de Montaigu	Coordonne	Cible(s)	- Habitants - Entreprises	
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	Coût d'investissement des infrastructures et des véhicules	Leviers Conditions de la réussite	- Un réseau d'équipements et d'infrastructures qui maille efficacement le territoire - Présence sur le territoire de nombreux acteurs du transport	
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.1 ETP	Financiers		
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre de bornes installées - Nombre de station à carburant alternatif - Nombre de véhicules à faible émission immatriculés				

INDICATEURS D'IMPACT		L'évolution des motorisations permettra de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants atmosphériques sur le territoire, et sous certaines conditions à l'échelle globale.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	En continu
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 4	Un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources	Action n°25	Agir sur la qualité de l'eau dans le milieu naturel
Orientation 4.1	Préserver la ressource en eau		

DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	En Vendée, seulement 1 à 2% des cours d'eau présente une bonne qualité écologique au sens du code de l'environnement. Terres de Montaigu se situe sur 2 bassins versants et est traversé par de nombreux cours d'eau. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI) a été déléguée aux 2 syndicats de rivière qui exercent sur ces périmètres (EPTB Sèvre Nantaise et Syndicat du bassin versant de Grand Lieu). Terres de Montaigu deviendra compétent en assainissement collectif et eau pluviale urbaine au 1er janvier 2022 avec un parc de 30 stations d'épuration conformes aux exigences réglementaires. Le SPANC est constitué de 4 100 installations, dont 59 % sont en état de bon fonctionnement. La gestion intégrée de l'eau pluviale, qui favorise son infiltration directe dans le sol, est déjà mise en place, notamment dans les zones d'activité. Elle est aujourd'hui moins systématique dans les zones d'habitat. Les zones humides ont été identifiées dans le PLUi afin d'assurer leur préservation. Elles jouent un rôle majeur dans l'épuration de l'eau, la régulation des inondations et favorise la biodiversité.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Assurer la reconquête du bon état des cours d'eau par une coordination de l'ensemble des acteurs. Objectifs : Milieux aquatiques : - Participer activement à la politique de préservation des milieux aquatiques avec ses partenaires que sont les deux syndicats de bassin versant, et qui vise à : >Réduire des pollutions diffuses agricoles et domestiques (produits phytosanitaires) >Coordonner les différents opérateurs pour accentuer l'efficacité de l'action sur les masses d'eau prioritaires >Mobiliser un réseau d'acteurs pour assurer une montée en compétence, le partage des bonnes pratiques et promouvoir les alternatives plus durables (bandes enherbées près des cours d'eau, développement des haies et des bosquets comme zone tampon) >Restaurer la morphologie des cours d'eau et leur continuité écologique >Poursuivre la restauration du paysage bocager et la préservation des zones humides. Assainissement : - Elaborer un schéma directeur d'assainissement afin de définir un programme pluriannuel d'investissement sur les réseaux et les stations de traitement. - Poursuivre la mise en place des conventions de déversement avec les industriels, les suivre et contrôler - Atteindre un taux de conformité des installations SPANC à 72% d'ici 2027. Eau pluviale : - Elaborer un schéma directeur des eaux pluviales pour développer une stratégie de gestion de ces eaux et programmer des travaux associés. - Définir un zonage eau pluviale (à annexer au PLUi) et un règlement de service (débit de fuite, typologie d'eau acceptée) - Développer la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) dans un objectif de "0 tuyau" permettant la gestion de l'eau à la parcelle et la perméabilité de certains sols artificialisés.		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		SPANC et assainissement collectif GEMAPI : contrats territoriaux eau	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - EPTB Sèvre nantaise, Syndicat de bassin versant de Grand Lieu	Partenaire(s)	- Département - Région - Agence de l'eau - Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Vendée eau - Atlantic eau - Chambre d'agriculture - Association de pêcheurs
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne	Cible(s)	- Habitants - Entreprises - Agriculteurs - Promoteurs - Propriétaires
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Multiplicité des interlocuteurs et opérateurs - Traiter de l'amont à l'aval - Capacité technique à mettre en œuvre la programmation pluriannuelle des réseaux	Leviers Conditions de la réussite	- Faire converger les financements
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.2 ETP	Financiers	- Système dépuration : 30 millions d'€ sur 10 ans - Eau pluviale : 10 millions d'€ sur 10 ans - Contributions 2021 aux 2 syndicats de bassin versant 167 357 €

INDICATEURS DE SUIVI	- Taux de conformité des rejets de STEP - Taux de conformité des installations SPANC - Niveau de qualité écologique des masses d'eau			
INDICATEURS D'IMPACT		Action contribuant à la résilience du territoire face au changement climatique en améliorant la qualité des milieux aquatiques et humides et en limitant les risques d'inondation liés aux eaux pluviales.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	En continu
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 4 Un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources		Action n°26 Limiter la consommation en eau		
Orientation 4.1 Préserver la ressource en eau				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Le changement climatique a des conséquences sur le cycle de l'eau et sur la disponibilité de cette ressource pouvant entraîner des conflits d'usage, notamment durant les périodes estivales. En moyenne sur la Vendée, chaque abonné au service d'eau potable consomme près de 100 m3/an. La ressource en eau est essentiellement liée aux eaux de surface en Vendée. Aujourd'hui, ce sont 11 usines, 12 captages, 13 barrages et 80 réservoirs qui desservent les abonnés vendéens. Terres de Montaigu a transféré la compétence de gestion de l'eau potable à Vendée Eau pour la majorité de son territoire ; 2 communes sont historiquement rattachées à Atlantic'eau.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Economiser l'eau, ressource sensible qui rend de multiples services (alimentation, biodiversité, industrie..), en optimisant son utilisation. Objectifs : -Coordonner les différents opérateurs pour renforcer l'efficience de l'action liée à la protection et à la consommation de cette ressource -Disposer d'un réseau de distribution performant -Instaurer une tarification progressive de l'assainissement qui incite à réduire sa consommation -Accompagner l'adaptation des systèmes de production agricole et industrielle -Promouvoir les éco-gestes et les dispositifs permettant d'économiser l'eau pour des usages domestiques		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes - Vendée Eau et Atlantic'eau	Partenaire(s)	- EPTB de la Sèvre nantaise - Syndicat bassin versant de Grand Lieu - Agence de l'eau - Chambre d'agriculture
	Rôle de Terres de Montaigu	- Anime et coordonne	Cible(s)	- Habitants - Collectivités - Entreprises - Agriculteurs - Promoteurs - Propriétaires
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Conflit d'usages - Ressource limitée - Adaptation des modes de production	Leviers Conditions de la réussite	- Faire converger les financements pour viser une action plus efficiente - Coordination de l'action
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Suivi et animation 0.2 ETP	Financiers	
INDICATEURS DE SUIVI	- Evolution de la consommation annuelle d'eau potable, par type d'abonnés ou secteur d'activités - Nombre d'audits réalisés sur les exploitations agricoles et en entreprises			
INDICATEURS D'IMPACT		L'optimisation des consommations d'eau et la bonne recharge des nappes phréatiques contribueront à la résilience du territoire en période de sécheresse notamment.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	En continu
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 4 Un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources		Action n°27 Structurer une filière bois locale		
Orientation 4.2 Favoriser la séquestration du carbone dans les espaces naturels et agricoles				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	La forêt en France métropolitaine couvre 17 millions d'hectares (chiffres 2019), soit un taux de boisement de 31 % du territoire, proche du taux mondial, et qui est en constante progression. Un dispositif forêt-bois territoire consiste à concerter les acteurs d'une filière (production, transformation, construction, innovation) qui va contribuer à relever les nombreux défis climatiques en s'inscrivant dans une démarche de gestion durable et en se positionnant comme moteur de développement économique et environnemental local. Les espaces bocagers et forestiers rendent différents services en lien avec les enjeux du plan climat : séquestration carbone, limitation de l'effet de ruissellement, biodiversité, matériaux, énergie. Il existe aujourd'hui une certaine dynamique régionale autour de la filière forêt-bois avec plus de 30 000 emplois variés en Pays de la Loire. Terres de Montaigu possède un paysage en partie bocager et parsemé de petites parcelles boisées. La filière bois-énergie présenterait un potentiel de gisement estimé à 36 GWh de bois mobilisable sur le territoire, issu des bois, haies et des déchets bois de l'industrie et des déchèteries. Outre cette filière, celle du bois d'œuvre pour la construction doit être développée.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Structurer une filière bois-territoire pour renforcer les liens entre acteurs locaux et créer les conditions de son développement pour accroître les services rendus. Objectifs : - Assurer la montée en compétence et l'autonomie des acteurs locaux (producteurs et consommateurs) pour renforcer la prise en compte des enjeux autour de l'arbre, de la forêt et des solutions biosourcées - Permettre le reboisement et la replantation de haies - Rendre plus lisible et efficiente "l'offre" et les aides à la plantation quelle que soit l'entrée (eau, biodiversité, séquestration carbone) - Développer la gestion durable des systèmes agroforestiers (forêts, bois, haies et bosquets existants), promouvoir les plans de gestion (accompagnement technique et financier) et transmettre les savoir-faire associés - Actionner le levier de la commande publique pour amplifier le recours aux solutions biosourcées (bois-énergie, matériau bois, ameublement) - Développer l'activité économique autour du bois et structurer la filière sylvicole Animé par des partenaires, ce dispositif se décomposerait en plusieurs phases : -Acculturation des élus et des agents des collectivités (programme de visites) -Elaboration du diagnostic territorial -Construction du projet et d'une stratégie -Elaboration et mise en place d'un programme d'actions		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	E : Vigilance au respect de la réglementation des coupes E : Mettre en oeuvre des plans de gestion	
PILOTAGE	Porteur(s)	-Terres de Montaigu : direction de l'environnement, service développement économique -Communes	Partenaire(s)	- Chambre d'agriculture -Office National des Forêts- -CRPF -Fibois -Département -Région -Syndicats de bassin versant -Fédération de chasse -Office National de la Biodiversité
	Rôle de Terres de Montaigu	Met en œuvre l'action Anime et coordonne	Cible(s)	Propriétaires fonciers Agriculteurs Acteurs de la filière bois
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Gérer l'arbre s'inscrit sur le temps long - Concilier les enjeux de bonne gestion des systèmes agroforestiers avec les enjeux de biodiversité - Ne pas planter sans penser à la gestion/l'entretien qui devra suivre	Leviers Conditions de la réussite	- Investir pour l'avenir - Avoir recours à des essences endogènes, ou adaptées aux futures conditions climatiques - Présenter la haie et les boisements comme source complémentaire de revenus pour l'agriculteur - Accompagner la plantation et la gestion des systèmes agroforestiers

MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Animation 0.5 ETP	Financiers	
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre de plan de gestion des systèmes agroforestiers formalisés (haies et boisement) - Surface boisée - Linéaires/surfaces d'arbres / haies plantés - Nombre de chaufferies-bois développées			
INDICATEURS D'IMPACT		Le développement d'un dispositif forêt-bois permettra de dynamiser les filières bois-d'œuvre et bois-énergie qui permettent notamment le stockage carbone et la limitation des émissions de GES. Sous certaines conditions, cette action pourra aussi contribuer au redéveloppement de milieux arborés et à la résilience de ceux existants.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	En continu
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 4		Un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources		Action n°28 Végétaliser pour favoriser le stockage du carbone dans les espaces publics	
Orientation 4.2		Favoriser la séquestration du carbone dans les espaces naturels et agricoles			
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Le végétal participe à la composition paysagère des espaces urbains et à la qualité de vie en ville répondant à un besoin croissant des habitants. Végétaliser la ville est une action de long terme qui requiert de l'anticipation et implique une réflexion transversale mêlant les questions de gestion de l'eau, d'aménagement de voirie, de gestion des espaces verts. Elle constitue l'un des leviers de l'adaptation des territoires au changement climatique grâce aux multiples services que les espaces végétalisés peuvent rendre : stockage du carbone, mais également participation à la continuité écologique, réservoir de biodiversité, réduction du ruissellement/meilleure infiltration, effet rafraîchissant, amélioration de la qualité de l'air, santé et bien être. L'utilisation de plantes locales, non invasives, peu consommatrices d'eau et nécessitant un faible entretien est à privilégier. Sur Terres de Montaigu, ces principes sont développés dans les bourgs, dans les aménagements de lotissements, de parcs, de zones d'activité économique.			
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Végétaliser les espaces publics pour répondre durablement aux enjeux d'adaptation du territoire en renforçant le stockage carbone et en préservant la biodiversité Objectifs : - Identifier les sites à potentiels propices à la végétalisation - Viser une conception optimisée des espaces verts en choisissant des essences adaptées et des techniques de gestion durable, pour réduire le coût de leur entretien. - Sensibiliser les habitants à la place du végétal en ville, expliquer ses intérêts, ceux de la gestion différenciée et faire de la pédagogie sur les conséquences du "0 phyto". - Privilégier les méthodes douces pour l'entretien des espaces verts (tonte mulching, paillage, eco-pâturage...) - Apporter une expertise technique, du conseil aux communes dans la conception de leurs projets pour favoriser la végétalisation des espaces publics			
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		E, R : - Vigilance sur les végétaux implantés qui doivent être adaptés au territoire (espèces rustiques et peu exigeantes en intrant/irrigation) - Mettre à disposition une liste des plantes autorisées - Possibilité de se tourner également vers des garanties de qualité (ex : Végétal Local)	
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes		Partenaire(s)	- Département
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne		Cible(s)	- Collectivités territoriales - Habitants - Entreprises du paysage
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Végétaliser implique des coûts important d'investissement et d'entretien - Concilier densification urbaine et espaces végétalisés		Leviers Conditions de la réussite	Disposer de conseil et d'ingénierie dans l'équipe pluridisciplinaire pour bien concevoir les aménagements
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.1 ETP		Financiers	Intégré dans les aménagements
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre d'arbres plantés - Surface végétalisée en milieu urbain - Surface désimperméabilisée				
INDICATEURS D'IMPACT		Selon la typologie des projets, cette action aura des bénéfices sur chacune des finalités du PCAET. Action permettant de développer et/ou renforcer les services écosystémiques rendus par les aménagements (séquestration carbone, lutte contre les îlots de chaleur, infiltration des eaux de pluie, etc.).			
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours		Durée prévisionnelle	En continu
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)			
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)			

Axe stratégique 4 Un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources		Action n°29 Réaliser une étude locale de la qualité globale de l'air extérieur		
Orientation 4.3 Veiller au maintien de la bonne qualité de l'air				
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Issu d'une modélisation des données des 3 stations permanentes de mesures de la qualité de l'air extérieur situées à Cholet, La Roche sur Yon et Nantes, le diagnostic du plan climat a permis d'établir que la qualité globale de l'air extérieur est bonne sur Terres de Montaigu. La collectivité souhaite toutefois disposer de valeurs mesurées localement. Une campagne de mesure des polluants réglementés a été commandée à Air Pays de Loire, et sera réalisée sur 2021/2022. Les polluants mesurés : - Oxydes d'azote NOx - Particules fines PM10 et PM2,5 - Dioxide de soufre SO2 - Monoxyde de carbone CO - Ozone O3		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Améliorer les connaissances et sensibiliser les acteurs locaux pour préserver la bonne qualité globale de l'air extérieur sur Terres de Montaigu. Objectifs : - Consolider le diagnostic du Plan Climat - Sensibiliser et informer le grand public sur l'origine des polluants et leurs effets sur la santé, sur les bonnes pratiques pour préserver la qualité de l'air - Constituer le point 0 afin de suivre ces indicateurs de qualité à différents stades de mise en oeuvre du plan climat		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		Contrat local de santé	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu	Partenaire(s)	- Air Pays de Loire - Agence Régionale de Santé
	Rôle de Terres de Montaigu	Met en œuvre l'action	Cible(s)	Ensemble des acteurs locaux
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles		Leviers Conditions de la réussite	Périodicité des mesures
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Prestataire : étude 0.1 ETP : suivi et animation	Financiers	Coût de la prestation 28 920 € TTC
INDICATEURS DE SUIVI	Evolution des concentrations par rapport au point 0 - Oxydes d'azote NOx - Particules fines PM10 et PM2,5 - Dioxide de soufre SO2 - Monoxyde de carbone CO - Ozone O3			
INDICATEURS D'IMPACT		Action n'ayant pas d'impact direct sur la qualité de l'air, mais qui permettra de mieux appréhender cette problématique et d'y répondre.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	1 an
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Axe stratégique 4		Un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources		Action n°30		Poursuivre la démarche sur la qualité de l'air intérieur	
Orientation 4.3		Veiller au maintien de la bonne qualité de l'air					
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	La qualité de l'air intérieur des bâtiments dans lesquels chaque individu passe en moyenne 85 % de son temps a un effet démontré sur la santé et le bien-être. Les sources potentielles de pollution sont nombreuses : appareils à combustion, matériaux de construction, produits de décoration (peinture, colles, vernis...), meubles, activité humaine (tabagisme, produits d'entretien, bricolage, cuisine...).					
	Enjeux et objectifs	Les polluants ciblés sont principalement le formaldéhyde, le benzène, le CO2, mais également le Radon. La surveillance de l'air intérieur peut faire l'objet d'étude auprès des particuliers dans leur habitation, sur les lieux de travail. Elle est ou deviendra obligatoire dans les équipements recevant du public (ERP) sensible (établissements scolaires, crèches...).					
		Dans le cadre du premier Contrat Local de Santé de Terres de Montaigne, une campagne d'information et de mesure du radon dans les habitations a déjà été mise en œuvre en 2018 auprès de 210 particuliers volontaires. Les quelques foyers les plus exposés ont pu bénéficier d'un accompagnement spécifique.					
		Enjeu : Suivre et préserver la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics et l'habitat pour préserver la santé des occupants. Objectifs : - Améliorer les connaissances, sensibiliser, informer sur l'origine des polluants et leurs effets sur la santé, sur les bonnes pratiques pour préserver la qualité de l'air intérieur - Agir dans les établissements recevant du public (ERP) des collectivités pour se conformer à la réglementation : disposer d'un état des lieux, évaluer les moyens d'aération, réaliser une campagne de mesures ou d'auto évaluation, construire un plan d'actions - Proposer aux habitants volontaires une campagne de mesures des polluants dans leur logement, avec un accompagnement pour les plus exposés					
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		Contrat Local de Santé		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		E :Privilégier des dispositifs à faible consommation - Sensibilisation des usagers	
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigne - Communes		Partenaire(s)	Agence Régionale de Santé		
	Rôle de Terres de Montaigne	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne		Cible(s)	- Equipement recevant du public - Logement - Lieu de travail		
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Des effets parfois contraire aux objectifs de réduction de consommation énergétique (pratiques d'aération)		Leviers Conditions de la réussite	- Accompagnement déjà réalisé sur le radon		
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.1 ETP : suivi et animation Prestation : étude		Financiers	A chiffrer en fonction des obligations réglementaires		
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre de bâtiments ayant bénéficié d'un état des lieux - Nombre de bâtiments instrumentés - Evolution des concentrations (radon, CO2, COV...) - Nombre d'habitants engagés dans la démarche						
INDICATEURS D'IMPACT		Action directement liée à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.					
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours		Durée prévisionnelle	En continu		
		X Court/moyen terme (1 à 3 ans)					
		Moyen/long terme (3 à 6 ans)					

Axe stratégique 4		Un territoire qui s'adapte face au changement climatique et qui préserve ses ressources		
Orientation 4.4		Contribuer à la protection de la biodiversité pour son développement		
		Action n°31 Connaître pour mieux préserver notre biodiversité		
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	La lutte contre le changement climatique et celle contre l'érosion de la biodiversité sont fortement liées. A ce jour, il n'existe pas d'inventaire de la biodiversité locale à l'échelle de Terres de Montaigu. Le Portrait de territoire est un document qui recense et croise les activités humaines, le contexte écopaysager, les caractéristiques physiques et l'état de connaissance sur la biodiversité.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu: Mieux connaître notre biodiversité locale pour définir une stratégie de gestion et de préservation. Objectifs: - Inventorier au travers d'un portrait de territoire les espèces animales et végétales locales et les conditions propices à leur présence, à leur protection, et à leur développement - Partager avec les acteurs locaux un socle commun de connaissances autour de la biodiversité du territoire - Animer le réseau d'acteurs territorial et promouvoir la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les projets d'aménagement		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu	Partenaire(s)	- Région - Associations environnementales
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne	Cible(s)	Ensemble des acteurs locaux
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Exhaustivité du recensement	Leviers Conditions de la réussite	- Transmettre et pérenniser la connaissance
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.2 ETP Réalisation inventaire et animation: prestataire	Financiers	Etude financée par la Région
INDICATEURS DE SUIVI	- Réalisation de l'étude - Nombre de réunions de présentation de l'étude - Nombre de personnes inscrites			
INDICATEURS D'IMPACT		Action n'ayant pas d'impact direct, mais sur laquelle il sera possible d'appuyer les politiques de séquestration et d'adaptation au changement climatique.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En cours	Durée prévisionnelle	En continu
		Court/moyen terme (1 à 3 ans)		
		X Moyen/long terme (3 à 6 ans)		

Orientation transversale Animer la transition environnementale : mobiliser, sensibiliser, évaluer		Action n°32 Développer le parcours éducatif Terres d'enAIRgie		
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Terres de Montaigu porte une stratégie territoriale de prévention jeunesse. De la petite-enfance à l'âge adulte, l'acquisition des compétences est progressive et les propositions éducatives doivent donc adopter une logique graduelle dans les apprentissages, enrichies de rencontres et d'expériences. Le plan jeunesse déployé sur Terres de Montaigu se compose de plusieurs parcours : Education artistique et culturelle, Avenir, Education santé, et Engagement. Ces parcours permettent l'articulation et la mise en cohérence des actions menées dans les temps scolaires, extrascolaires, périscolaires, avec les programmes de l'éducation nationale. Avec ses partenaires, Terres de Montaigu propose déjà une offre à destination des scolaires sur la thématique Environnement qui est intégrée au parcours Engagement. La prévention et le tri des déchets, l'eau potable, la rivière et sa biodiversité, l'arbre, le jardin, la ferme, sont des sujets déjà investis au travers d'ateliers en classe ou sur le terrain (Maison de La Rivière, exploitation agricole), et de visites (Valorétrie, usine de traitement d'eau potable, centre de tri des déchets...). Elle devra s'adapter pour permettre la progressivité recherchée et s'étoffer pour intégrer les enjeux climat-air-énergie.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu: Proposer aux jeunes un parcours autour des enjeux climat-air-énergie pour qu'ils se les approprient et puissent agir à leur tour. Ce parcours abordera les thèmes de : - La mobilité - L'innovation environnementale en entreprises - L'agriculture et l'alimentation - La prévention et la gestion des déchets - L'énergie - La biodiversité - Les ressources naturelles (eau, air, stockage carbone) Pour chaque thématique, il s'agira de respecter la progressivité et d'adapter l'approche pédagogique à l'âge du jeune et au contenu des programmes scolaires. Les objectifs par niveau seront : - Faire connaissance, ressentir, vivre, expérimenter - Maîtriser - Décrypter, analyser, comprendre, se questionner - Agir, développer, mettre en action la théorie dans l'écosystème local Différentes modalités d'action seront mises en oeuvre : - Formation d'enseignants, d'animateurs - Interventions en classe, dans les centres de loisirs, espaces jeunesse - Mise à disposition d'outils - Sorties (visites d'équipements, d'espaces naturels...)		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		Plan jeunesse	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes	Partenaire(s)	- Education Nationale - Etablissements scolaires -Chambre d'agriculture -Vendée Eau -Syndicats de bassin versant -SyDEV -Trivalis -Entreprises
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne	Cible(s)	Jeunes 0 à 18 ans
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	Multiplicité des thématiques nécessitera une priorisation dans le développement des parcours	Leviers Conditions de la réussite	Co-construction de l'offre avec l'éducation nationale
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Conception des parcours : 1 ETP	Financiers	Estimation coût global de l'orientation transversale : 160 000€
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre de classes et/ou d'élèves sensibilisés - Nombre d'intervention d'experts-animateurs - Nombre de projets ayant émergé du parcours éducatif			
INDICATEURS D'IMPACT	 Action d'accompagnement au changement de comportement pouvant avoir un impact sur toutes les finalités du PCAET.			
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En continu	Durée prévisionnelle	En continu

Orientation transversale Animer la transition environnementale : mobiliser, sensibiliser, évaluer		Action n°33 Concevoir et animer une charte éco-événement		
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Terres de Montaignu est un territoire où la vie associative est très dynamique dans chacune des communes. 635 associations (Culture et tourisme, Economie, Enfance Jeunesse, Environnement, Seniors, Social et Solidarité, Sport) y sont recensées et environ 400 événements ont lieu chaque année sur le territoire. Si la grande majorité des événements restent à une échelle communale, certains d'entre eux ont une portée communautaire, régionale, voire nationale ou internationale: Printemps du Livre, Mondial football de Montaignu, Championnat d'Europe d'auto cross...		
	Enjeux et objectifs	Enjeu: Accompagner les organisateurs d'événements pour généraliser les bonnes pratiques visant à limiter l'impact environnemental de chaque événement. Il s'agira de concevoir et d'animer une charte éco-événement pour garantir la prise en compte des enjeux liés à la mobilité durable (vélo, covoiturage, auto-partage, navettes), la prévention, le tri et le recyclage des déchets (contenants réutilisables, mégot de cigarettes, toilettes sèches, consignes, tri), l'alimentation (locale, qualité), les achats responsables, le recours au réemploi pour les éléments de décoration, le matériel, la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, la préservation de la biodiversité Cette charte pourra s'appliquer à chaque étape de l'événement, depuis sa conception, son installation et jusqu'à son démontage. La construction de cette charte pourrait se faire de façon participative, sur la base d'une consultation des organisateurs d'événement locaux. La collectivité assurera la diffusion et l'appropriation de cette charte.		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaignu - Communes	Partenaire(s)	- Trivalis - Associations culturelles et sportives - Communes - Comités des fêtes
	Rôle de Terres de Montaignu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne	Cible(s)	- Associations locales - Organisateurs tiers
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	L'ampleur et la diversité des événements	Leviers Conditions de la réussite	Identifier un référent par événement
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.1 ETP	Financiers	Estimation coût global de l'orientation transversale : 160 000€
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre de signataires de la charte - Nombre d'événements organisés par les signataires de la charte			
INDICATEURS D'IMPACT	 Action d'accompagnement au changement de comportement pouvant avoir un impact sur toutes les finalités du PCAET.			
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En continu	Durée prévisionnelle	En continu

Orientation transversale	Animer la transition environnementale : mobiliser, sensibiliser, évaluer	Action n°34	Développer un programme de sensibilisation du grand public	
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Terres d'énAIRgie traite de sujets nouveaux autour du climat, de l'air et de l'énergie, parfois complexes à appréhender dans le quotidien des habitants. Les sensibiliser sera primordial pour les mobiliser, les fédérer autour de ce projet commun et collectif, assurer une cohésion et leur engagement dans la durée. Pour une meilleure appropriation du sujet, Terres de Montaigu a d'abord souhaité créer la marque Terres d'énAIRgie considérant qu'elle mobiliserait et rassemblerait davantage la population que ne pourrait le faire l'acronyme PCAET. Des valeurs y ont été associées : - un territoire en action, qui met son énergie et fédère les énergies des acteurs locaux au service du climat - un territoire engagé qui mène sa transition environnementale de façon ambitieuse : fierté de cet engagement - une dynamique collective engageante et vertueuse - un plan climat qui permet un développement économique durable - une responsabilité partagée entre les acteurs (collectivité, entreprises, habitants...) - un travail en concertation pour aller plus loin et vite dans les actions déployées		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Impliquer et mobiliser les habitants autour des enjeux climat-air-énergie dans toutes leurs actions quotidiennes et cultiver un sentiment d'appartenance à un territoire "en actions". Objectifs : - Faire connaître le plan climat Terres d'énAIRgie, la « feuille de route environnementale » du territoire, ses ambitions et ses actions, s'approprier plus aisément la démarche et les résultats attendus. - Valoriser les initiatives existantes et l'engagement au travers de ces actions, montrer l'implication du territoire par l'exemple. - Développer un plan de communication et un programme de sensibilisation pour informer, former, convaincre, accompagner et mobiliser le grand public, créer une culture commune, partager les bonnes pratiques et accélérer ainsi la transition sur les thématiques qui touchent au Plan Climat et au quotidien des habitants : >Prévention et tri des déchets (réemploi, compostage, tri à la maison et sur la déchèterie, réduction des emballages) >Alimentation durable (manger local, circuits courts) >Sobriété et efficacité énergétique (maîtrise énergétique, éco-gestes, coût de l'énergie, impact du numérique, rénovation, dispositifs d'accompagnement existants) >Développement des énergies renouvelables (les différentes sources, leurs intérêts, rassurer et lever certains préjugés) >Mobilités (limiter les besoins en déplacement, marche, culture vélo, mobilité partagée) >Séquestration carbone (l'arbre et ses atouts, aménagement paysager, techniques d'entretien/de gestion) >Ressources naturelles (quantité et qualité de l'eau, sources de pollution, qualité de l'air, biodiversité) >Adaptation, résilience du territoire Le label #jesuisclimactif pourra être poursuivi		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes	Partenaire(s)	Ensemble des partenaires du plan climat
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en oeuvre - Anime et coordonne	Cible(s)	Le grand public
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Point d'attention sur les nouveaux arrivants - Nombreux sujets à traiter	Leviers Conditions de la réussite	- Adapter la fréquence des actions de communication, les supports et leur contenu pour viser l'efficacité
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.3 ETP	Financiers	Estimation coût global de l'orientation transversale : 160 000€
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre d'initiatives (articles, évènements) liées au programme			
INDICATEURS D'IMPACT	 Action d'accompagnement au changement de comportement pouvant avoir un impact sur toutes les finalités du PCAET.			
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En continu	Durée prévisionnelle	En continu

Orientation transversale	Animer la transition environnementale : mobiliser, sensibiliser, évaluer	Action n°35 Innover pour massifier la rénovation énergétique et le déploiement des énergies renouvelables		
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Les objectifs de maîtrise de l'énergie et de production d'énergie renouvelable sont ambitieux. Pour y répondre, des initiatives individuelles sont déjà à l'oeuvre. Mais actuellement leur mise en oeuvre est parfois encore longue et étroitement liée à une logique d'opportunités.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Réfléchir à des dispositifs innovants permettant de massifier les initiatives individuelles et souvent isolées de rénovation énergétique ou de développement des énergies renouvelables, pour atteindre les objectifs du plan climat. Objectifs : - Réunir les acteurs de la filière énergie pour favoriser la réflexion et mettre l'innovation collective et la coopération territoriale au service des projets énergétiques d'un maximum de propriétaires fonciers et patrimoniaux - Faire émerger des dispositifs (financiers, techniques, juridiques) permettant de générer des économies d'échelle et d'accélérer la mise en oeuvre des travaux de rénovation ou de déploiement des énergies renouvelables: audits puis études d'opportunité et de faisabilité mutualisés, groupement d'achats de matériels/matériaux, de travaux et de services, aides au financement, contrat de maintenance "groupé" - Sensibiliser et informer les habitants et les entreprises sur ces opportunités - Recenser les habitants et les entreprises ayant des projets individuels sur leurs propriétés, et en mobiliser d'autres (à l'échelle de la rue, d'une commune, d'une zone d'activités) pour les convaincre et atteindre le seuil critique permettant à tous de bénéficier de l'effet "groupe"		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	E, R : Si installation au sol de panneaux solaires, ne pas artificialiser les sols et fixer des règles de localités pour ce type de projet - Intégrer la notion de paysage - Favoriser le développement des panneaux solaires en toiture type centres commerciaux, entrepôts... - Etudier les possibilités de toitures bio-solaires (combinaison entre toiture solaire et végétalisée) R : Prendre en compte dans le choix des matériaux, le fait que les déchets issus de productions d'énergies renouvelables sont difficilement recyclables - Privilégier les matériaux les plus recyclables possibles - Anticiper une filière de traitement et de valorisation des équipements EnR hors d'usage	
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu	Partenaire(s)	- ADEME - Chambre du Commerce et de l'Industrie - Chambre des Métiers de l'Artisanat - SyDEV / Vendée Energie
	Rôle de Terres de Montaigu	Anime	Cible(s)	- Entreprises - Particuliers - Artisans - Associations
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Pérennité des dispositifs pour donner de la visibilité	Leviers Conditions de la réussite	
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.1 ETP	Financiers	Estimation coût global de l'orientation transversale : 160 000€
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de projets réalisés			
INDICATEURS D'IMPACT				
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En continu	Durée prévisionnelle	En continu

Orientation transversale	Animer la transition environnementale : mobiliser, sensibiliser, évaluer	Action n°36 Créer une synergie autour des actions vertueuses et inspirantes des entreprises		
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Les entreprises du territoire vont participer activement à la transition énergétique et environnementale. Bon nombre d'entre elles ont déjà opéré des changements de pratiques, fait évoluer leur process, développé des énergies renouvelables, amélioré les performances de leur bâtiment, mené des réflexions autour de la mobilité. Le recours à l'innovation a parfois été nécessaire et le sera encore plus.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Accélérer la transition énergétique et environnementale des entreprises par un partage d'expériences au service de « l'écosystème » Terres d'enAIRgie. Objectifs : - Recenser les initiatives d'entreprises qui répondent aux enjeux climat-air-énergie - Mobiliser toutes les typologies d'acteurs économiques pour que chacun puisse s'identifier à ses pairs - Animer un écosystème économique innovant au service des transitions environnementales en valorisant les expérimentations vertueuses menées par les entreprises - Valoriser auprès du grand public les entreprises engagées et les initiatives pour la transition environnementale du territoire		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES	Programme Territoire d'industrie	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		
PILOTAGE	Porteur(s)	Terres de Montaigu	Partenaire(s)	- Chambre du Commerce et de l'Industrie - SyDEV - Chambre des Métiers et de l'Artisanat - Chambre d'agriculture
	Rôle de Terres de Montaigu	Anime et coordonne	Cible(s)	Toutes les entreprises
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Temps d'animation	Leviers Conditions de la réussite	- Représentativité - Facilité de transposition des innovations à la plus grande majorité des acteurs économiques
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Animation : 0.1 ETP	Financiers	Estimation coût global de l'orientation transversale : 160 000€
INDICATEURS DE SUIVI	-Nombre d'actions ou d'initiatives partagées			
INDICATEURS D'IMPACT	 Action d'accompagnement au changement de comportement pouvant avoir un impact sur toutes les finalités du PCAET.			
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En continu	Durée prévisionnelle	En continu

Orientation transversale Animer la transition environnementale : mobiliser, sensibiliser, évaluer		Action n°37 Accompagner les commerçants pour réduire les emballages		
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Le plastique est un matériau très utilisé pour les emballages alimentaires, souvent à usage unique. Son cycle de vie n'est pas neutre puisque sa fabrication puise dans les ressources naturelles et il présente un potentiel de recyclabilité parfois complexe (composition multimatériaux de l'emballage, couleur...). Depuis l'extension des consignes de tri à tous les emballages en 2017, la quantité prise en charge dans les sacs jaunes de tri ne cesse de croître. 2 000 tonnes de déchets d'emballages ont été collectés sur Terres de Montaigne en 2020. La loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de février 2020 a déjà fait évoluer les pratiques en interdisant les produits à usage unique et la vaisselle jetable en plastique. Elle vise à 2030 l'obligation pour la restauration de servir les repas dans des contenants réutilisables, et a un objectif cible à 2040 de fin des plastiques à usage unique.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Engager les commerçants de Terres de Montaigne dans un mode de distribution favorisant la réduction des emballages jetables au profit du réutilisable. Pour cela, Terres de Montaigne s'inscrit dans l'action départementale portée par Trivalis : « Mon commerçant zéro déchet ». Objectifs : - Répertoire les commerçants engagés et partager leurs bonnes pratiques - Réaliser des entretiens avec les commerçants pour les informer, les former, les sensibiliser et les rassurer sur les dispositifs et alternatives existants, ainsi que les règles et responsabilités associés. - Créer les conditions de développement d'un écosystème d'acteurs favorisant cette réduction des emballages jetables au profit du réutilisable (vente, gestion consigne, lavage, logistique) - Favoriser la mise en place d'actions au profit de la clientèle : proposer des produits sans emballage superflu ou consignés, accepter les contenants réutilisables, fidéliser les clients engagés, privilégier la vaisselle traditionnelle, proposer une offre de produits en vrac.		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		Programme Territoire d'Industrie Plan de prévention des déchets	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigne - Trivalis	Partenaire(s)	- Communes - Chambre du Commerce et de l'Industrie - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
	Rôle de Terres de Montaigne	Anime et coordonne	Cible(s)	Commerçants
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	Concilier enjeu hygiène/conservation des produits et enjeu environnemental.	Levers Conditions de la réussite	- Changer le regard porté sur l'emballage superflu - Ne pas faire porter la responsabilité "sanitaire" sur le commerçant qui propose des alternatives au jetable
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	Animation 0.1 ETP	Financiers	Estimation coût global de l'orientation transversale : 160 000€
INDICATEURS DE SUIVI	Nombre de commerçants sensibilisés Nombre de commerçants engagés Quantité d'emballages collectés / quantité d'emballages "jetables" évitée			
INDICATEURS D'IMPACT	 Action permettant de détourner certains flux de déchets des filières de traitement et de réduire les consommations d'énergie et émissions associées.			
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En continu	Durée prévisionnelle	En continu

Orientation transversale Animer la transition environnementale : mobiliser, sensibiliser, évaluer		Action n°38 Sensibiliser les élus et les agents des collectivités		
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Terres d'énAIRgie traite de sujets nouveaux autour du climat, de l'air et de l'énergie parfois complexes et à forts enjeux qu'il convient de comprendre et maîtriser pour se mobiliser et s'impliquer, dans la durée.		
	Objectifs et enjeux	Enjeu : Faire monter en compétence les élus et les agents pour garantir l'appropriation et la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans l'ensemble des politiques publiques. Objectifs : - Créer et entretenir une culture commune et transversale au sein des collectivités du bloc local (communauté de communes et communes) pour généraliser le réflexe "Climat-Air-Energie" dans tous les comportements et les projets. - Favoriser la montée en compétence des élus et agents territoriaux au travers de formations, d'échanges et de partages/retours d'expérience entre pairs.		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE		
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes	Partenaire(s)	Ensemble des partenaires du plan climat
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne	Cible(s)	Elus et agents territoriaux (Terres de Montaigu et communes)
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	Réussir à faire le lien entre l'action quotidienne et les enjeux climat-air-énergie	Leviers Conditions de la réussite	Mobiliser dans la durée
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.1 ETP	Financiers	Estimation coût global de l'orientation transversale : 160 000€
INDICATEURS DE SUIVI	- Nombre de supports de communication interne - Nombre de réunions, d'actions de sensibilisation réalisées			
INDICATEURS D'IMPACT		Action d'accompagnement au changement de comportement pouvant avoir un impact sur toutes les finalités du PCAET.		
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En continu	Durée prévisionnelle	En continu

Orientation transversale Animer la transition environnementale : mobiliser, sensibiliser, évaluer		Action n°39 Suivre et évaluer la mise en oeuvre du plan climat		
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Contexte	Le Plan climat doit réglementairement faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation continue.		
	Enjeux et objectifs	Enjeu : Mettre en place et suivre les indicateurs pour évaluer l'avancement du plan climat et s'assurer de l'atteinte des objectifs. Il s'agira de : - Se doter d'une gouvernance pour évaluer l'efficacité et l'avancement du programme d'action, et l'ajuster le cas échéant. - Développer les modalités de travail (méthode et outils) pour assurer une coordination avec chaque service ressource et chaque acteur impliqué pour garantir la qualité du suivi et le reporting. - Communiquer/rendre compte en interne (élus/agents) et en externe (acteurs locaux).		
ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES EXISTANTES		Observatoire des politiques publiques déjà existantes	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	
PILOTAGE	Porteur(s)	- Terres de Montaigu - Communes	Partenaire(s)	- Ensemble des partenaires du plan climat
	Rôle de Terres de Montaigu	- Met en œuvre l'action - Anime et coordonne	Cible(s)	- Terres de Montaigu et ses partenaires
FREINS ET LEVIERS	Freins Points de vigilance Difficultés potentielles	- Mobilisation de l'ensemble des partenaires - Suivi rigoureux des nombreux indicateurs	Leviers Conditions de la réussite	- Animation du comité de suivi - Disposer d'une méthode et d'un outil adaptés
MOYENS ASSOCIÉS	Humains	0.2 ETP	Financiers	Estimation coût global de l'orientation transversale : 160 000€
INDICATEURS DE SUIVI	- Instance de gouvernances mises en place - Mise en place du dispositif de suivi et d'évaluation - Nombre d'ETP mobilisés - Budget alloué - Nombre d'actions engagées - Nombre d'actions réalisées			
INDICATEURS D'IMPACT				
TEMPORALITÉ	Échéance du lancement	En continu	Durée prévisionnelle	En continu

V. ANNEXE

V.1. Résumé de l'atelier Destination TEPOS

Pour ce qui est des objectifs chiffrés, un atelier « Destination TEPOS » a été organisé avec le SyDEV et les élus locaux. Il s'agit d'une méthode de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de la transition énergétique en vue de la construction de stratégies et de plans d'action énergie sur les territoires. Cette méthode permet de faire du « sur-mesure » et place les participants en situation d'acteurs et de décideurs.

Le jeu s'appuie sur le diagnostic territorial réalisé pour le territoire avec ses propres chiffres. Il a pour finalité la définition d'objectifs opérationnels chiffrés en fonction de l'impact des actions paramétrées sur la consommation d'énergie et la production d'énergie renouvelable (ex : nombre de logements rénovés, nombre de voitures électriques). Bien que non traités dans l'atelier « Destination TEPOS », les impacts sur les émissions de gaz à effet de serre ou encore de polluants atmosphériques sont étroitement liés. Destination TEPOS permet de définir des cibles préalables qui correspondent aux efforts à fournir sur le territoire aux horizons 2030 et 2050 pour se conformer aux orientations de la SNBC. Ils est attendu des participants de se projeter à l'horizon 2030 uniquement.

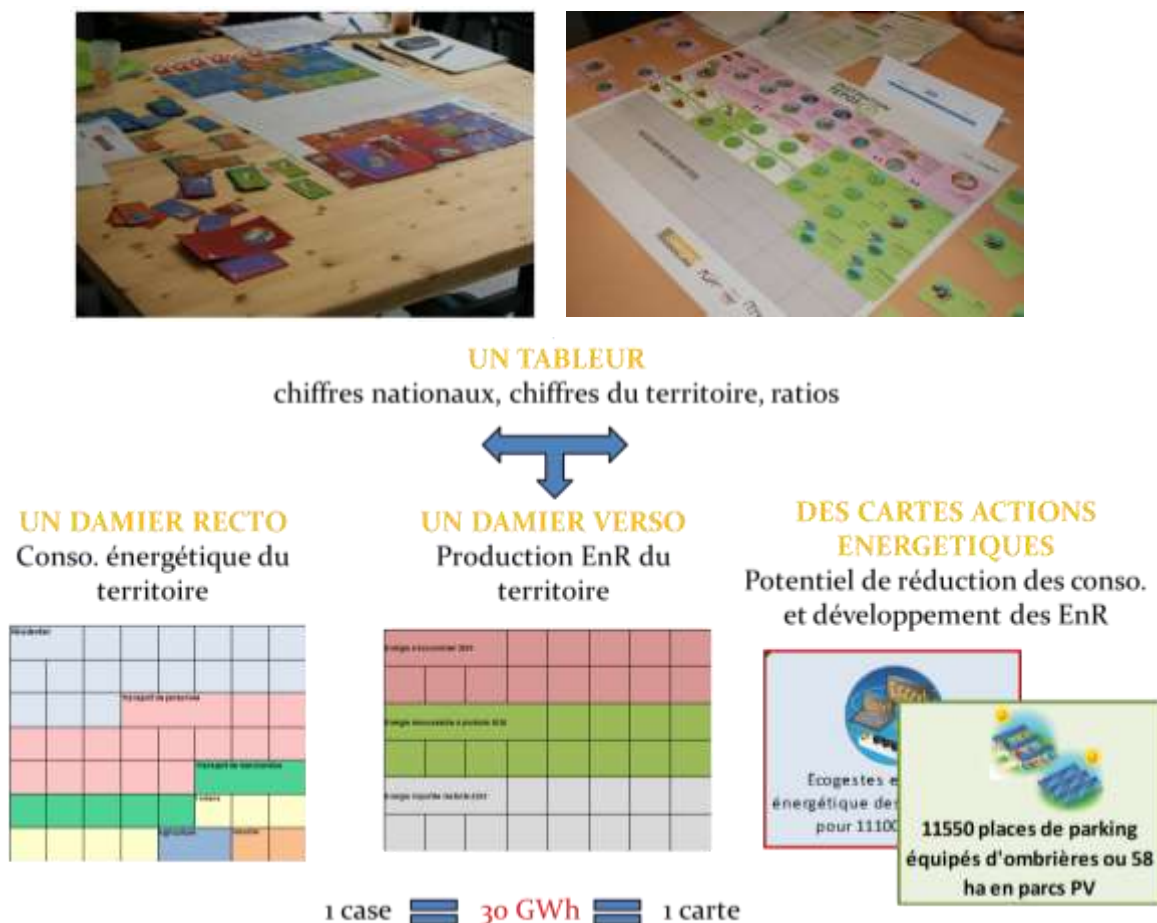


Figure 1 : kit d'animation "Destination TEPOS"

Les groupes de travail réunis lors de cet atelier sont parvenus à la création d'une trajectoire qui permettait en 2030:

- La réduction de la consommation d'énergie par 24%
- Une couverture de 27% des besoins par des énergies renouvelables

Ces résultats étaient légèrement inférieurs aux cibles proposées par l'outil Destination TEPOS pour que le territoire s'aligne sur une trajectoire « Facteur 4 » (25% de réduction des consommations énergétiques et une couverture de 27% des besoins par des énergies renouvelables).

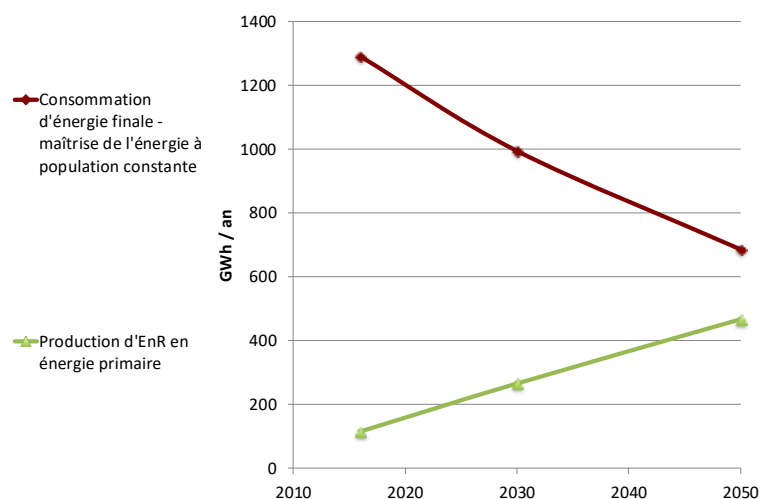


Figure 2 : Trajectoire résultant de l'atelier Destination TEPOS

Cet atelier avait notamment fait ressortir l'importance de massifier les opérations de rénovation, d'embarquer les entreprises du territoire dans une dynamique de transition écologique et d'actionner un maximum de leviers pour faire évoluer les mobilités. En matière de production d'énergie renouvelable, cet atelier avait permis d'identifier les filières solaires photovoltaïque et de méthanisation comme celles les plus propices à un fort développement sur le territoire.